VENDREDI 03 AVRIL 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1879
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Se confronter à l'administration, un sport national



Nassim Hamiti

À l'appel de la FDSEA et des JA de la Nièvre, une manifestation d'agriculteurs a eu lieu à Château-Chinon le 27 mars. Le motif de la protestation reposait sur un cumul de problématiques (prédation, drainages, taille des haies…) mais surtout sur les difficultés relationnelles qu'elles entraînent avec une administration perçue comme punitive avant tout. En Côte-d'Or, cette même administration tentait de faire œuvre de pédagogie en expliquant les contrôles qu'elle doit conduire. *Pages 04 et 05*



P.07

ACTUALITÉS *Département*

Conjoncture // Heureusement, il y a les vaches



Réussir SA

P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Chambre d'agriculture de l'Yonne // Le chanvre, une filière en plein essor



P.14

PRODUCTIONS *Élevage*

Ovins // À chaque élevage sa conduite de reproduction

Encarts : Catalogue Delta Force (Buchez/De Bruin) (sur certains cantons), Mailing Clef Energies (sur certains cantons), Mailing Abeille assurances Prou (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONTRÔLES DANS LES EXPLOITATIONS : ÇA VA BIEN SE PASSER

.05 CUMA : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ADHÉRENTS

.06 JEUNES AGRICULTEURS : POUR L'UNION COLLECTIVE

.07 CONJONCTURE : HEUREUSEMENT, IL Y A LES VACHES

.08 GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE : TENDUE COMME PRÉVU

.09 MANIFESTATION : LE REFUS D'UNE ADMINISTRATION DÉSINCARNÉE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 TRANSMISSION : UNE CHARTE RÉGIONALE POUR AVANCER DANS LE MÊME SENS

.11 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE : UN ÉCHELON ENCORE MÉCONNU

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 MATÉRIEL DE RÉCOLTE : C'EST PARTI POUR 200 HEURES DE RÉVISIONS

.13 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LE CHANVRE, UNE FILIÈRE EN PLEIN ESSOR

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 OVINS : A CHAQUE ÉLEVAGE SA CONDUITE DE REPRODUCTION

.16 ÉQUINS : UNE TERRE DE CHAMPIONNES

DOSSIER //

.17 EN DIRECT DE LA MSA

DOSSIER //

.22 SPÉCIAL VITICULTURE

SERVICES

.30 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.39 RUBRIQUE JARDINAGE : MARYLINE EN FAIT TOUT UN POTAGER



// LE DESSIN

// EN BREF

Engrais Nouvelle demande française et nouveau refus bruxellois pour la suspension du MACF

Plusieurs délégations (Portugal, Grèce, États baltes) ont apporté leur soutien à la demande de la France, le 30 mars lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles, de suspendre immédiatement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (MACF) sur les engrais azotés. La ministre Annie Genevard propose soit une suspension juridique formelle (par la modification du règlement), soit une mise à zéro technique des valeurs par défaut pour les engrais. À défaut, elle appelle à la mise en place rapide d'un mécanisme de compensation financière pour neutraliser le coût du MACF pour les agriculteurs. Plusieurs délégations (Danemark, Finlande…) se sont au contraire prononcées contre cette suspension. Le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen s'est, lui aussi, une nouvelle fois montré réticent à cette idée. *« Nous avons déjà pris des mesures pour réduire les droits de douane. Suspendre le MACF pour les engrais risquerait d'aggraver notre dépendance aux importations »*, fait-il valoir. Il promet que le plan d'action sur les engrais, initialement prévu pour le mois de juin, tiendra compte de la situation avec des mesures de court et long terme *« afin de soutenir la production européenne d'engrais, de réduire les dépendances, tout en aidant les agriculteurs à utiliser les engrais de manière plus efficace et à substituer les engrais minéraux par des engrais biosourcés »*. Une réunion *« urgente de haut niveau avec les parties prenantes »* sur ce plan se tiendra le 13 avril à Bruxelles.

GNR/engrais Lecornu *« prêt à aller plus loin »* si la crise dure, dit la FNSEA

Face à la flambée du prix du carburant agricole, la FNSEA a demandé le 30 mars un soutien accru au Premier ministre, qui s'est dit *« prêt à aller plus loin si la guerre devait se poursuivre »*, a déclaré le président du syndicat à la presse. Le gouvernement a annoncé le 27 mars une exonération de taxe sur le gazole non routier (GNR), représentant *« un effort budgétaire de 14 millions d'euros sur le mois »* d'avril et correspondant à une baisse d'environ 4 centimes par litre. *« Pas à la hauteur »* de la crise, alors que le prix du GNR a augmenté de *« 50 à 60 centimes par litre »* : *« Notre demande est claire, c'est 30 centimes du litre »*, a réagi Arnaud Rousseau le 20 mars, à l'issue d'un entretien avec Sébastien Lecornu à Matignon. *« Le Premier ministre m'a dit que les annonces de vendredi n'étaient pas un solde de tout compte et qu'il ferait le point à la fin du mois pour voir ce qu'il serait possible de faire, mais qu'il était prêt à aller plus loin si la guerre devait se poursuivre »*, a rapporté le céréalier. Concernant les engrais, il a de nouveau plaidé pour une suspension du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes (MACF) sur les fertilisants – une demande qu'a également portée la ministre française de l'Agriculture lors du Conseil des ministres européens de l'Agriculture, ce lundi à Bruxelles.

Accord UE-Australie Le gouvernement salue un *« gain »* pour de *« nombreux »* secteurs

Interrogé le 25 mars à l'Assemblée nationale sur l'accord commercial entre l'UE et l'Australie conclu la veille, le ministre français des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot est apparu prudent. *« De ce que nous comprenons à ce stade, la suppression des tarifs douaniers existants avec l'Australie représenterait un gain important pour beaucoup de secteurs économiques français, dont certains se sont déjà exprimés favorablement, notamment dans l'agroalimentaire les vins et spiritueux et les produits laitiers. Par ailleurs dans le contexte de tension sur les chaînes de valeur des industries de la transition écologique, l'accord constitue une opportunité de sécuriser un accès privilégié aux minerais critiques australiens »*, a-t-il dit, selon l'AFP. Selon lui, la France a *« fait valoir »* ses *« sensibilités agricoles »* : les viandes et le sucre. *« La Commission a manifestement tenu ses engagements sur les volumes de produits concernés alors que nos agriculteurs craignaient des chiffres beaucoup plus élevés compte tenu des demandes australiennes »*, a-t-il ajouté.

// EN IMAGE

Alimentation Une proposition de loi veut rendre le Nutri-Score obligatoire sur les produits et publicités



Une proposition de loi (PPL) déposée le 27 mars par la députée Sandrine Runel (socialiste, Rhône) vise à rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les produits alimentaires et les supports publicitaires.
Mis en place pour la première fois en France en 2017, cet étiquetage nutritionnel reste aujourd'hui facultatif. Quelque 1 500 marques l'ont adopté, couvrant près de 60 % du marché alimentaire français, mais certains groupes agroalimentaires refusent toujours de l'afficher ou y ont renoncé depuis sa mise à jour en 2023, qui a rendu sa note plus sévère pour les produits à forte teneur en sucre.
Le texte souligne pourtant que le Nutri-Score doit être affiché sur tous les aliments proposés aux consommateurs pour obtenir *« un effet optimal »*. Afin de lutter contre la progression des maladies chroniques, l'objectif du Nutri-Score, l'article 1er du texte prévoit de rendre cet affichage obligatoire sur les emballages de produits alimentaires, à l'exception des produits bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (incluant les appellations d'origine contrôlée) ou d'une indication géographique protégée. En cas de non-respect, une contribution sera versée à la Caisse nationale d'assurance maladie. La PPL s'appuie sur plusieurs recommandations récentes, dont celle de l'Assurance maladie, qui préconise dans son rapport *« Charges et produits »* de 2025 de rendre obligatoire le Nutri-Score.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INCLUSION

Handicap et agriculture : c'est vraiment possible

Que l'on soit salarié ou agriculteur en situation de handicap ou simplement employeur de main-d'œuvre, des solutions existent pour rendre compatible travail et handicap. Avec ses partenaires, l'Anefa Auvergne Rhône-Alpes a décidé de prendre ce sujet à bras-le-corps, en dépassant les tabous et en communiquant sur le champ des possibles.



Thibaud Vermillard (micro), vigneron malvoyant, a témoigné de son parcours, ici aux côtés de Peggy Montero, directrice entreprise à l'Agefiph, et de Didier Moguelet, président de l'Anefa Auvergne-Rhône-Alpes.

Jungle, parcours du combattant, interlocuteurs dispersés, manque de coordination entre les acteurs… Lorsque le handicap surgit, au-delà de la nécessaire prise en charge médicale, difficile de savoir vers qui se tourner pour envisager un retour à l'emploi. Ce constat demeure en 2026 largement partagé par la plupart des salariés en situation de handicap, qu'il soit mental ou physique. Didier Moguelet, président de l'Anefa Auvergne-Rhône-Alpes, veut croire que les choses sont en train de changer. *« Handicap et agriculture, ce n'est pas un oxymore. Le chemin n'est pas forcément simple et clair, mais il y a des solutions. Nous y travaillons »*, assure-t-il. En novembre dernier, à la suite de l'organisation d'un colloque sur l'agriculture et le handicap à Grenoble (Isère), un groupe de travail s'est constitué à l'échelle régionale incluant l'Anefa, France Travail, mais aussi les structures Cap emploi et l'Agefiph (1). *« L'idée est d'arrêter de travailler en solo, chacun de son côté, mais bien de proposer des solutions globales pour les différents profils à l'échelle des salariés, des agriculteurs »*, explique Meryem Lugrin, chargée de l'expertise sectorielle agricole, agroalimentaire et forêt pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à France Travail.



Pixabay

Actuellement, sur les 720 000 personnes qui travaillent dans le secteur agricole, 25 000 présentent un handicap.

Lever les freins

En clair, bâtir une sorte de guichet unique qui rassemblerait tous les dispositifs possibles : physiques (aménagement de poste, outils, innovations…) ou financiers (aides spécifiques, prise en charge). Actuellement, sur les 720 000 personnes qui travaillent dans le secteur agricole, 25 000 présentent un handicap. Chaque année, l'agriculture est pourvoyeuse de 50 000 emplois. 12 000 postes ne trouvent pas preneur. *« Demain, il s'agit de lever les freins, de rendre accessibles les portes d'entrée pour les uns ou pour les autres, pour que des personnes en situation de handicap trouvent un horizon professionnel dans l'agriculture. N'oublions pas que la terre agricole a toujours été une terre d'accueil, de bienveillance »*, estime Didier Moguelet. Le monde agricole, certes terre d'accueil, mais aussi une terre de tabous, où la vulnérabilité n'a souvent pas droit de cité. Thibaud Vermillard en parle en connaissance de cause, car il l'a vécu. Vigneron à la tête du domaine Ampelhus, à Lunel-Viel, dans l'Hérault, jusqu'à il y a encore dix ans, il taillait la vigne, passait une bonne partie de la journée sur son tracteur… Aujourd'hui, le quarantenaire malvoyant a dû adapter son travail. *« En agriculture, on a prévu des choses pour les handicaps naturels à travers l'ICHN, mais pour l'humain, il reste tant à faire… L'évolution des mentalités prend du temps. L'arrivée des néoruraux va peut-être permettre d'élargir les perceptions sur le handicap en bousculant les stéréotypes »*, estime le viticulteur.

Pas forcément facile

Pour autant, pour continuer son activité, Thibaud Vermillard a embauché un salarié, dont un tiers du salaire est financé par l'Agefiph au titre de la compensation du handicap. S'il démontre que handicap et agriculture c'est possible, le vigneron précise que *« ce n'est pas forcément facile. Les outils d'accompagnement existent mais la communication autour de ces dispositifs fait défaut »*. C'est tout l'enjeu des travaux menés actuellement conjointement entre les différents acteurs. *« Du côté des employeurs, des craintes légitimes demeurent, telles que : « Vais-je mettre en difficulté mon salarié, vais-je mettre en difficulté mon entreprise ? » L'essentiel est de poser les choses, au cas par cas, et de voir comment nous élaborons collectivement des solutions »*, estime Peggy Montero, directrice entreprise à l'Agefiph. En 2025, l'Agefiph a accompagné 500 personnes relevant du régime agricole présentant un handicap pour aménager leur poste.

Sophie Chatenet

(1) : L'Agefiph et Cap Emploi proposent des solutions pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

« On réfléchit compétences, et pas handicap »

Il y a 25 ans, alors jeune vigneron implanté à Molsheim dans le Bas-Rhin, Pierre Hoerter est confronté à une difficulté récurrente de recrutement et de gestion de main-d'œuvre. Le défi auquel il doit faire face dépasse son problème d'entrepreneur : avec un taux de chômage à 2 % à l'époque sur ce territoire, la question posée est plus globalement celle de l'attractivité des métiers de la vigne. Pour résoudre cette problématique, il va alors chercher des voies de réponses dans une démarche collective en mettant autour de la table une association de parents d'enfants handicapés, la MSA, l'Agefiph, la communauté enseignante du lycée d'Obernai intéressée pour développer des formations innovantes ; et les agriculteurs locaux, confrontés à une problématique de recrutement et de gestion de personnel. C'est ainsi que sont nées Solivers et l'association La Main Verte, qui assure des prestations de service dans les secteurs de l'agriculture, de l'entretien paysager et des travaux environnementaux auprès de clients particuliers, entreprises et collectivités dans le Bas-Rhin. *« Chez nous, on réfléchit compétence et pas handicap. Ce n'est pas toujours facile, mais le monde du travail n'est, par essence, pas facile »*, **explique Pierre Hoerter. Un groupement d'employeurs a été créé en parallèle. Organisé sous forme de GIE, il rassemble des houblonniers, maraîchers, viticulteurs… Le groupement mutualise les besoins de recrutement de ses membres et permet de consolider des emplois, en ayant recours aux services de la Main Verte. De son côté, le lycée agricole, soutenu par les services déconcentrés de l'État (DDTE, DASS…), s'engage à soutenir l'émergence de nouvelles formations adaptées aux personnes en situation de handicap.** *« On décompose les tâches pour être sûr de ne pas se tromper dans l'exercice du travail à réaliser et en identifiant les impasses. C'est un vrai parcours de réussite que nous construisons collectivement »*, **se félicite Pierre Hoerter.**



// CONTRÔLES DANS LES EXPLOITATIONS

21 Ça va bien se passer

La DDT et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont organisé une journée pédagogique sur les contrôles en exploitation.



Ce type de rendez-vous est mené depuis plusieurs années en Côte-d'Or.

Nous avons échangé sur place avec Baptiste Masson, exploitant à Hauteroche et 4e vice-président de la Chambre d'agriculture.

« Même avec la meilleure volonté du monde, on peut toujours passer à côté de quelque chose. Et nous ne sommes pas forcément au courant de tout, la législation est tellement complexe… », nous confie Baptiste Masson, en arrivant à la journée pédagogique organisée à Dampierre-en-Montagne le 24 mars.

Ce type de rendez-vous est proposé depuis plusieurs années en Côte-d'Or : *« il est reconduit car il est à chaque fois très suivi et porte visiblement ses fruits, les échanges sont très constructifs »*, poursuit le vice-président de la Chambre d'agriculture, *« l'idée est de faire descendre les administrations sur le terrain, en dehors du cadre des contrôles. Les agriculteurs ont l'occasion d'aborder nombre de points particuliers. Chacun peut faire part de ses difficultés, de ses points de blocage, de ses éventuelles incompréhensions… Rien ne vaut le dialogue pour aborder plus sereinement les futurs contrôles »*. Car oui, chaque contrôle est souvent source de stress, reconnaît notre interlocuteur : *« c'est toujours particulier ! Nous sommes généralement prévenus 48 heures à l'avance, cela vient forcément à la place d'autre chose, notre emploi du temps est chamboulé. Et surtout : quelqu'un vient auditer ce qui se passe chez nous, on peut toujours avoir des doutes »*.

Un exemple récent

Baptiste Masson accepte de partager avec nous les facettes de son dernier contrôle : *« il date de cet automne. C'est une personne de l'ASP qui est venue chez moi, dans le cadre d'une MAEC. Le rendez-vous a duré environ trois heures, tout s'est plutôt bien passé. C'est après, que ça s'est un peu compliqué ! »*. L'agriculteur d'Hauteroche s'est vu attribuer trois non-conformités qui sont, encore à ce jour, toutes contestées par l'intéressé : *« la première concerne le respect du chargement d'une parcelle. Nous n'étions pas d'accord sur le mode de calcul. Le contrôleur est revenu sur sa première idée, c'était apparemment réglé, mais il n'y a encore rien d'écrit aujourd'hui sur ce sujet… La deuxième non-conformité est liée à un cahier des charges que je n'avais pas pu fournir, pour une autre parcelle. Je n'ai pas pu le faire car la DDT ne me l'a jamais transmis. Et à ce que je comprends, le contrôleur n'a pas pu l'obtenir non plus de son côté. Ce sujet est au point mort mais une non-conformité est toujours mentionnée ! Le dernier point problématique s'intéresse à des clôtures au bord d'un cours d'eau : le cahier des charges de la MAEC C impose le maintien de ces clôtures. On me reproche qu'il n'y ait pas de clôtures partout, mais je n'y peux rien, il en manquait à la base. Maintien ne veut pas dire création ! Je n'ai rien touché, comme le règlement l'impose. Telle est ma troisième et dernière non-conformité, infondée selon moi »*.

Différents arrêts

Six ateliers étaient proposés ce 24 mars à Dampierre, ces derniers s'intéressaient à la santé et au bien-être animal avec la DDPP, aux surfaces et aux animaux avec l'ASP, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques (Draaf), à l'environnement (OFB et DDT), aux nitrates et aux captages (DDT). Un sixième atelier spécifique était dédié à la coordination des contrôles que réalise la DDT dans le contexte de la mise en place du contrôle administratif unique depuis 2025. Cette réforme, voulue par la profession et entendue par le gouvernement, a atteint ses objectifs puisque la pression de contrôle a diminué de manière notable dès 2025 : le nombre d'exploitations contrôlées à deux reprises au cours d'une même campagne est ainsi passé de 114 (2024) à 4 (2025).

AG

// PRÉDATION

58 Des évolutions dans la lutte contre le loup

Le 26 mars, à Nevers, le dernier Comité loup a fait le point sur des évolutions effectives depuis le 1er avril.

En lien avec les évolutions de la réglementation relative à la gestion de la prédation du loup entrées en vigueur le 1er avril, Fabienne Decottignies, Préfète de la Nièvre, a réuni les membres du Comité loup départemental afin de présenter les nouvelles règles qui visent à faciliter la défense des élevages tout en assurant le maintien de l'espèce en bon état de conversation. Ce comité a permis de rappeler le contexte de la prédation dans la Nièvre, département le plus durement touché de la région Bourgogne-Franche-Comté (BC) en 2025, et de présenter les nouvelles règles qui découlent de la mise en œuvre des arrêtés du 23 février et du décret du 24 février.

Les nouveautés :

- l'augmentation du taux de prélèvement annuel autorisé en France, passant de 19 % (192 loups) à 21 % (227 loups) avec une possibilité d'être porté à 23 % (248 loups) sur décision de la préfète coordinatrice du plan national Loup, préfète de la région Auvergne-Rhônes-Alpes ;
- la possibilité pour un éleveur (titulaire d'un permis de chasse valide ou qui fait appel à un tiers également titulaire du permis de chasse valide) de défendre son élevage, que ce dernier soit protégé ou non, en effectuant un tir de défense et selon un régime déclaratif ne nécessitant plus une autorisation préfectorale. Ce système déclaratif est valable pour les exploitations situées dans les communes classées en cercle 1 et 2, soit 251 communes du département. Pour les 58 communes restantes situées en cercle 3, un arrêté préfectoral reste nécessaire si la prédation à laquelle sont confrontés les éleveurs se poursuit après la mise en œuvre préalable de tirs d'effarouchement.

Au cours de cette réunion, la préfète a insisté sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier la démarche de protection des troupeaux qui a pu être effectuée par plus d'une trentaine d'éleveurs nivernais en 2025, en bénéficiant de l'appel à projets relatif à la protection des élevages qui permet une aide jusqu'à 80 % pour l'acquisition d'un moyen de protection (clôtures électrifiées, chiens de protection). En effet, la protection reste la meilleure solution pour réduire le nombre d'attaques et devient une condition obligatoire pour que les éleveurs bénéficient de l'appui des lieutenants de louveterie ou de la brigade grands prédateurs de l'Office français de la biodiversité. Enfin, le régime d'indemnisation évolue et l'indemnisation des dommages cessera à partir de la troisième attaque si l'éleveur n'a pas protégé son élevage ou commencé à le faire.

D'après communiqué

// MANIFESTATION

Le refus d'une administration désincarnée

À l'appel de la FDSEA 58, une manifestation a eu lieu à Château-Chinon. Un cumul de revendications s'est exprimé, sur la taille des haies, la prédation, les dégâts de gibier ou la PAC… Mais le fond du problème, c'est le sentiment, partagé par les agriculteurs présents, de devoir se confronter à une machine administrative de plus en plus désincarnée.



Les représentants de la FDSEA 58 (Chantal Pelletier, présidente) et des JA BFC (Thomas Lemée) face à Enguerran Robas, sous-préfet de Clamecy, et Laurent Kompf, DDT de la Nièvre.

Les incompréhensions entre l'administration et le monde agricole sont ce qu'on pourrait qualifier de « tarte à la crème » tant le sujet revient souvent sur la table. Pourtant, on est toujours étonné de constater à quel point ces deux mondes paraissent éloignés l'un de l'autre, à quel point l'impression dominante est qu'il faut toujours repartir de zéro, réexpliquer les réalités agricoles à une machine administrative décrite, à tort ou à raison, comme « bunkérisée », difficilement accessible, excessivement punitive ou trop soumise aux décisions européennes. Un nouvel exemple en était donné avec la manifestation organisée le 27 mars à Château-Chinon, à l'initiative des Jeunes Agriculteurs (JA) et de la FDSEA 58. Une quarantaine d'agriculteurs, avec une quinzaine de tracteurs et leurs bennes chargées, venus des cantons de Château-Chinon, Montsauche, Luzy et d'ailleurs dans le département se sont regroupés au pied de Château-Chinon avant de monter en convoi vers la ville. Destination : la sous-préfecture, devant laquelle quelques bennes ont été vidées.

Problème d'approche globale

« *Il y a un cumul de sujets de mécontentement*, précisait Fabrice Prévotat, président FDSEA du canton de Château-Chinon : *la taille des haies, l'irrigation, les drainages, les dégâts de gibier, la PAC, la prédation… Rien que pour la taille des haies, la date limite dans la Nièvre a été fixée au 15 mars alors que dans le département voisin de la Côte-d'Or, sur la zone Auxois-Morvan, elle a été repoussée au 31 mars. Pourquoi on nous a refusé cette dérogation à une période où les agriculteurs ont parfois besoin de refaire des clôtures autour de parcelles ? En fait, plus que ces thèmes, c'est l'approche globale des sujets agricoles par l'administration qui nous pose problème.* » Thomas Lemée, président des JA de BFC et agriculteur nivernais abondait dans son sens en pointant l'absurdité de contrôles sur d'éventuels drainages, remontant à 5 ou 6 ans en arrière, ou une action inefficace sur les dégâts de gibier : « *en fait, quel que soit le sujet, on ne peut jamais dire à l'administration « merci de nous accompagner », on n'arrive pas à travailler correctement sur le moindre sujet. L'exemple du sujet des cours d'eau dans le Morvan est l'illustration parfaite de ces discussions sans fin qui épuisent tout le monde. Un « bla-bla » infini qui, à la fin, ne change rien !* »

Retours en arrière insupportables

Pour Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58, « *cette sur-administration fait sortir de leurs gonds tous les agriculteurs. Il faut toujours plus de papiers, de démarches et, même quand cela est fait, on n'est pas à l'abri d'être encore tracassés, parce qu'une erreur a pu être commise, et pas forcément par l'agriculteur !* » Illustration d'un tel cas de figure : l'exemple de Cédric Bernier, présent à la manifestation, à qui l'administration veut imposer une nouvelle enquête publique sur une installation d'élevage de volailles, alors que celle-ci fonctionne déjà depuis plus de deux ans et qu'à la base, l'erreur vient de l'État lui-même… Les tracasseries administratives se doublent, aujourd'hui, du sentiment de se heurter à un mur désincarné quand un problème se pose, comme le décrivait Fabrice Prévotat : « *Le mécontentement vise l'administration en général, mais plus particulièrement la Direction départementale du territoire (DDT). Il y a 10 ou 15 ans nous avions affaire à des gens qui étaient des « piliers » de la DDT et qui cherchaient à comprendre et à aider les agriculteurs, dans le respect du cadre juridique qui leur était imposé. Aujourd'hui, le sentiment qui prévaut, c'est que la DDT de la Nièvre n'est là que pour embêter et sanctionner les agriculteurs. C'est le cas depuis deux ans, mais on a l'impression que cette tendance s'est accentuée ces derniers mois.* » Les manifestants attendent aussi que la Préfète du département, Fabienne Decottignies, vienne se rendre compte des problèmes sur une exploitation. « *On attend,* précisait Fabrice Prévotat, *mais pendant ce temps-là, les sanctions administratives continuent de tomber…* »

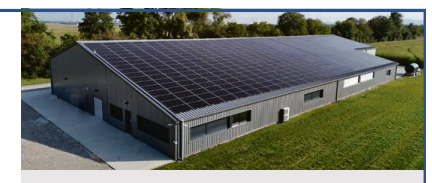
Quelques avancées

En l'absence de la sous-préfète de Château-Chinon, c'est le sous-préfet de Clamecy, Enguerran Robas, qui a rencontré les manifestants, en compagnie du DDT de la Nièvre, Laurent Kompf. Le sous-préfet de Clamecy a rappelé quelques avancées, telles que l'évolution des conditions de tirs de défense, pour les éleveurs ovins, effectives depuis le 1er avril *(voir page 04 de ce même numéro)*. Sur les haies, le sous-préfet précisait que, malgré l'interdiction de taille à partir du 15 mars, il était possible, pour les agriculteurs, de faire des demandes de dérogation individuelle. Pas sûr que cela soit perçu comme une simplification… Apparemment, en 2026, une soixantaine de demandes de ce type auraient été reçues par l'administration mais le délai de leur traitement poserait problème, aux dires de manifestants présents. Laurent Kompf, de son côté, soulignait que, sur la prédation, deux loups avaient été abattus dans la Nièvre : « *ce n'est jamais assez, j'en conviens et un ovin de tué, c'est un ovin de trop, mais c'est pour vous dire que l'administration se donne quand même les moyens d'agir concrètement sur cette question.* »

Berty Robert



La sous-préfecture de Château-Chinon, « décorée » de quelques contenus de bennes vidées à cette occasion.



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ.: 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// JEUNES AGRICULTEURS

Une parole libre

Le syndicat des Jeunes agriculteurs a tenu son assemblée générale jeudi 26 mars, au sein de l'amphithéâtre du Lycée la Brosse à Venoy.



L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs s'est vue accueillir un échange sur l'actualité agricole en compagnie du sous-préfet d'Avallon, Sébastien Hennon.

« C'est avec fierté et détermination que nous prenons la parole aujourd'hui. Nous dénombrons de nombreux enjeux agricoles, comme la reconnaissance de notre travail ou encore le changement de générations. Pourtant, nous avons des atouts dans notre manche car nous sommes porteurs d'une agriculture durable et nous souhaitons construire des solutions pour l'avenir », lance Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne sur l'estrade de l'amphithéâtre du Lycée d'Auxerre la Brosse. À ses côtés, se trouve Élizabeth Preault, responsable comptable qui convient que le syndicat *« a pu rencontrer quelques difficultés avec la baisse des subventions, mais que malgré tout, la fête départementale de Toucy en 2025, a réalisé un bénéfice important »*. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le président du comité de l'an passé se voit recevoir *« un chèque d'une valeur de 9 000 euros, car, dans notre syndicat, nous souhaitons récompenser les cantons organisateurs, chaque année »*, confie Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA de l'Yonne. Après ce cours épisode sur le bilan financier, l'animatrice en profite pour démarrer son petit film, récapitulant tous les événements par lesquels est passé le syndicat au cours de l'année, que ce soit les élections à la Chambre d'agriculture, le bus du vivant, le Forum de l'emploi, la Foire Saint-Martin, ou encore la fête de l'Agriculture au niveau départemental. Les cantons ont également joué leurs rôles en animant les villages et *« en œuvrant pour porter notre vision auprès du grand public »*. *« Cette année a également été rythmée par de nombreuses manifestations, sur Auxerre, Sens, Avallon, ou à des niveaux plus importants, comme à Bruxelles, Paris ou Strasbourg. La fin d'année a été rythmée »*, commente Charles Baracco, à son tour. Malgré quelques victoires syndicales, le contexte agricole reste tendu et c'est pour cette raison que le président des JA interpelle Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon pour un échange avec la salle.

Une impression de déjà-vu

« Nous voulons vous faire part de l'inquiétude que la profession agricole porte, étant donné la hausse des engrais et du gazole non routier (GNR). La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a pris des mesurettes, mais nous souhaitons des mesures plus concrètes, plus fortes et plus rapidement », argue dans un premier temps l'agriculteur. En restant sur l'actualité mondiale, il aborde également le sujet *« de l'accord signé entre l'Union européenne et l'Australie. On a l'impression de revivre la même chose qu'avec l'accord signé sur le Mercosur »*. Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne soutient Charles Baracco dans ses propos en appuyant sur le fait *« qu'avec toutes les manifestations que nous avons organisées, nous n'avons pas de vision claire sur notre agriculture, nous n'avons pas de vision globale. Le consommateur ne veut pas manger des produits importés, produits selon des normes qui ne sont pas respectées »*. En parallèle de ce mécontentement, les secteurs agricoles sont en difficulté, avec *« des prix très bas en ce qui concerne les céréales et avec des charges en hausse. Ce qui fait potentiellement peser un risque sur le prix de la viande ou encore le fait que nous soyons en zones intermédiaires, que nous n'avons pas de solutions sur du long terme et que nous sommes inquiets que de nombreux agriculteurs jettent l'éponge »*, lance-t-il au sous-préfet d'Avallon. Debout, face à la salle, Sébastien Hennon confie la difficulté *« et l'instabilité dans laquelle la guerre en Iran nous plonge. Cette guerre a surpris tout le monde. Avec Donald Trump, le grand dingue de la guerre, il bordélise tout et en fonction de ses échanges et de ses allocutions, tout change. L'État français n'a donc aucune visibilité sur la guerre en Iran. Contrairement à la guerre en Ukraine qui est durable, donc a priori plus stable, cette guerre-là est instable et cela rend difficile la visibilité sur le long terme »*, argumente-t-il. En ce qui concerne les accords signés, Sébastien Hennon revient sur le fait que *« le gouvernement français a entendu les agriculteurs, notamment après les manifestations de cette fin d'année dernière. Nous avons donc suspendu l'accord. Nous étions soutenus par l'Italie, jusqu'à ce qu'elle change d'avis et soit favorable à l'accord. Le gouvernement français a tenté de bloquer l'accord, mais nous étions minoritaires et Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne a décidé d'appliquer l'accord, quand même »*, explique-t-il.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

Pour l'union collective

Charles Baracco, éleveur de vaches charolaises à Avallon, a représenté le syndicat des Jeunes agriculteurs pendant près de six ans. Rétrospective de son parcours.

Charles Baracco s'est installé en 2015, hors cadre familial, au sein d'un élevage de charolaises dans le sud du département. *« Depuis tout petit, je suis entouré par des agriculteurs. J'ai eu tout de suite cet attrait pour ce secteur et mes proches savaient déjà que je souhaitais devenir éleveur »*, se souvient-il. Rapidement, Charles rejoint le syndicat JA et devient le coprésident de son canton avec Alexandre Châtelain. *« L'idée de devenir président départemental ne m'avait pas traversée l'esprit. Je voulais agir en local et répondre aux besoins des adhérents de mon canton »*, témoigne-t-il. Ce n'est que cinq ans plus tard, qu'il franchit le cap et devient trésorier départemental, sous la mandature de Maxime Boucher. Ce nouveau bureau souhaite transmettre un questionnaire à tous les adhérents du syndicat, au cours de réunions cantonales, afin de *« comprendre les motivations et le sens qu'ils trouvent à être syndiqués »*. Le constat est clair : *« les jeunes agriculteurs sont adhérents pour trois motifs précis : l'aspect syndical, l'aspect convivial et la communication envers le grand public »*. En tenant compte de ces trois piliers, Charles, décide, lors de son investiture en tant que président départemental, d'instaurer au sein des conseils d'administration des instants de convivialité. *« Les réunions sont souvent faites le soir. Nous avons décidé de prendre un moment tous ensemble où chacun ramène de quoi faire un repas, pour créer des moments de cohésion, décompresser et renforcer les liens au sein du réseau »*.

Au cours du temps, Charles Baracco, se remémore, tous les moments forts qu'il a pu vivre, *« comme deux rencontres avec des ministres de l'Agriculture, avec des porte-paroles du gouvernement ou encore différentes manifestations, que ce soit à Auxerre ou à Bruxelles »*. Cet éleveur avallonnais a également vu passer *« de nombreuses crises sanitaires »* et s'est toujours demandé : *« comment notre structure peut amoindrir ces dégâts en entamant des discussions avec les instances ? »*.

Un trait d'union entre générations

Proche de ses membres, il confie avoir été *« à la rencontre et à l'écoute d'agriculteurs en difficulté pour les accompagner au mieux dans des situations délicates »*. Il souhaitait avant tout *« défendre les intérêts avec des actions locales »*. Cependant, il explique également avoir toujours gardé un regard positif. *« C'est mon tempérament. Parler du fait que la situation s'améliore, quand des choses positives se produisent »*. C'est d'ailleurs dans ce cadre que Charles a vu éclore deux nouveaux cantons au niveau du département, celui du Migennois et celui de Chablis. *« Cela me fait du bien de voir de nouvelles têtes, de voir que les Jeunes agriculteurs sont motivés, sont prêts à se mobiliser pour une cause commune. Les nouveaux cantons permettent d'améliorer le maillage du réseau et d'amener de nouvelles idées »*, manifeste l'éleveur.

Dans un troisième temps, le réseau des JA est connu pour *« sa communication avec le grand public »*. À travers des fêtes départementales, des participations à des forums ou encore à des rencontres, le réseau permet *« de mettre en avant nos productions, faire découvrir tous les métiers du secteur agricole, casser certains préjugés et même peut-être parfois contribuer à créer des vocations »*, liste-t-il. Charles Baracco tient également à rappeler que ces engagements sont purement bénévoles. *« Les membres prennent du temps sur leurs fermes, sur leur temps en famille pour porter la voix syndicale »*. Il a aussi une pensée pour l'animatrice JA, Tania Pereira Oliveira, avec qui *« j'ai apprécié travailler. Elle a toujours été rigoureuse, positive et elle a su apprendre à déceler les attentes des adhérents. Au sein de l'équipe, c'est vraiment un atout »*.



Retour sur le parcours syndical de Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs pendant six ans.

En regardant son parcours avec du recul, il affirme *« en ressortir grandi »*. *« Toutes ces rencontres sont enrichissantes, que ce soit au niveau du réseau des JA, avec la FDSEA ou encore avec la Chambre d'agriculture. C'est une activité bénévole, un engagement pour les autres, le gain est humain et non financier »*, précise-t-il. *« Je remercie Alexandre, Jean-Christophe, Maxime, Julien de m'avoir conseillé et soutenus. Je pense également à Jean-Baptiste, Clément, Damien Brayotel, Arnaud Delestre, Thomas Lemée, qui ont été de belles rencontres »*, prend-il le temps de lister. Au cours de ses mandatures, *« je faisais le trait d'union entre les générations. Je connaissais autant les anciennes générations que les plus jeunes. Aujourd'hui, je laisse ma place pour que les nouvelles générations prennent la succession »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// CONJONCTURE

21

Heureusement, il y a les vaches

Un exploitant en Côte-d'Or, gérant d'une entreprise de travaux agricoles, évoque les conséquences de la guerre au Moyen-Orient.



Comme tous ses homologues, Sébastien Ledoux s'inquiète de la hausse des coûts de production.

Lundi 23 mars, beaucoup de tracteurs de l'Auxois-Morvan évoluaient dans les blés pour assurer le deuxième apport d'azote. Nous décidons d'aller discuter quelques instants avec l'un de ces hommes (ou femmes) au volant. Nous tombons sur Sébastien Ledoux, agriculteur sur la commune d'Allerey, petit village entre Arnay-le-Duc, Liernais et Pouilly-en-Auxois. Nous évoquons d'emblée le plein de notre voiture, réalisé quelques minutes plus tôt au prix déprimant de 2,158 euros/litre[1]. Qu'en est-il dans le monde agricole ? *« Ne m'en parlez pas ! Dès l'annonce de la guerre au Moyen-Orient, à la radio au petit matin, j'ai tout de suite pensé aux répercussions que nous allions avoir avec, en ligne de mire, une forte hausse de nos coûts de production… »*, confie Sébastien Ledoux. Trois semaines après le début du conflit, celui-ci était encore très inquiet, à double titre : pour sa propre ferme et mais aussi pour l'ETA qu'il gère avec des travaux de broyage et surtout, les moissons estivales.

Ça coûte cher

Le Côte-d'Orien a rempli toutes ses réserves de GNR, mais il en manquera beaucoup pour aller au bout de la saison : *« je me suis dépêché de faire le plein peu après le début de la guerre, mais mes cuves étaient déjà presque pleines. J'en suis à 9 000 litres achetés à un prix relativement correct, mais il m'en faudra 12 000 autres pour l'ETA en 2026. Pour la ferme, il m'en faudra au moins autant… Je n'ai pas les chiffres précis en tête mais au moment où je vous parle, le GNR doit être à 1,40 euro, alors qu'il était à 0,80 il n'y a pas si longtemps. Nous ne sommes pas loin du double, alors que les travaux dans les champs se multiplient »*. Les futures moissons chez ses presque 40 clients de l'Auxois-Morvan le *« travaillent »* énormément : *« si rien ne bouge favorablement, il y a de fortes chances que les tarifs évoluent, on ne pourra pas faire autrement… Je pense que les clients le comprendront, ils savent comment ça marche, nous sommes tous sur le même bateau… »*.

Les inquiétudes continuent

Sébastien Ledoux redoute également l'envolée du prix des engrais, dont la prochaine commande est programmée dans trois mois, pour les besoins de 2027 : *« en juin dernier, la note était de 475 euros la tonne. Ce tarif étant basé sur le prix du pétrole et du gaz, automatiquement, ça va flamber. L'ammonitrate est d'ailleurs aujourd'hui à 570 euros. J'achetais jusqu'à présent à prix ferme, je crains ne pas pouvoir acheter ainsi la prochaine fois car les fournisseurs ne pourront peut-être pas assurer un tarif. Souhaitons que les prix des céréales évoluent favorablement, et qu'ils couvrent au moins cette hausse du prix des engrais. J'ai vendu la moitié de mon blé juste avant le début de la guerre à 156 euros/tonne, nous sommes loin du compte »*. À cette problématique du prix des engrais pourrait s'ajouter une autre complication : la disponibilité des produits : *« heureusement, les derniers échos que j'ai eus dans ce domaine sont assez rassurants »*. Sébastien Ledoux élève 19 000 poulets dans un bâtiment consommateur de gaz : *« ce sera une surprise là aussi. Le prochain plein est programmé dans quelques jours seulement. Normalement, les tarifs n'évoluent pas, mais dans ce cas de figure, on peut tout s'imaginer… »*.

Bien, les bovins

L'habitant du hameau d'Huilly salue la très bonne tenue des cours de la viande, qui permet à nombre de ses clients et à lui-même de dresser une conjoncture encore favorable : *« nous sommes dans une zone d'élevage, seulement 50 % des céréales de ma clientèle sont vendues. Le reste est dédié à l'alimentation du bétail. Malgré toutes ces péripéties, le moral est là, les bêtes remontent largement la donne en ce moment. Personnellement, mes derniers broutards sont partis à 5,85 euros/kg, pour 420 kg payables, c'est très encourageant. Attention toutefois aux conséquences sur le coût des transports : les exportateurs vont avoir des tarifs revus à la hausse… »*.

AG

(1) Les tarifs ont bien évolué depuis la semaine dernière… 2,158 euros/litre serait presque un très bon prix aujourd'hui !

// SOLIDARITÉ

58

Des dons agricoles pour une opération solidaire dans la Nièvre

Le 17 mars, Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a livré aux cuisines du lycée professionnel Pierre-Gilles de Gennes de Cosne-Cours-sur-Loire, plus de 150 kg de produits alimentaires. Il s'agissait de contribuer à l'évènement « Les Cuisines Solidaires-La Relève » organisé par l'association La Tablée des Chefs. L'objectif est de mobiliser des lycées hôteliers pour la confection de repas qui seront ensuite distribués au cours de maraudes à des personnes en situation de grande exclusion. Solaal BFC a été mobilisé pour trouver des donateurs d'oignons, de carottes et de pommes permettant la confection des repas. Quatre producteurs de Côte-d'Or ont répondu présent :

- la ferme Parison (Rouvres-en-Plaine, 21) a donné 80 kg d'oignons jaunes ;
- la ferme du Breuil (Fénay, 21) a donné 48 kg de carottes ;
- Magapomme (Bretenière, 21) a donné 40 kg de pommes ;
- Laurent Laforêt (Hameau de Bobigny, 21) a donné 40 kg de pommes.

Les élèves sur la photo font partie de ceux qui ont cuisiné les repas dans le cadre de l'opération. Ainsi, dans la semaine du 23 mars, deux classes de CAP et de Bac Pro Cuisine ont cuisiné 200 repas, à deux reprises durant la semaine. C'est la 3e année que l'établissement participe à l'opération. Le projet était piloté par Olivier Perreira, professeur de cuisine.



// GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

21

Tendue comme prévu

L'assemblée générale du GDS de Côte-d'Or a connu des débats animés sur le sujet de la tuberculose bovine.

Il se murmurait, depuis des semaines, que l'assemblée du GDS21 du 26 mars à Sombernon allait être animée. Elle l'a été, tout particulièrement lorsque la tuberculose bovine est arrivée à l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas faire écho ici de toutes les interventions et remontées de la salle, nous nous contenterons donc d'un certain nombre. Une anecdote, tout d'abord, pour commencer et pour donner l'ambiance : nous avons croisé, en dehors de la salle, une éleveuse, seule, dépitée par la situation et au bord des larmes : *« Ils vont me tuer toutes mes vaches, ils n'en ont rien à foutre de nous ! Le directeur de la DDPP n'est même pas là ce matin »*. Un petit geste sur l'épaule ne changera rien : la dame passe un très mauvais moment. De retour au sein de l'auditoire : des représentants de l'administration sont au micro et présentent les chiffres de la recrudescence de la maladie dans le département. Les quatre foyers actuels pourraient ne pas être les seuls cette campagne.



Olivier Renault, concerné par la maladie sur son exploitation près de Montbard, a été le premier à intervenir dans la salle.

Réactions

Des éleveurs s'expriment. Olivier Renault, dont le troupeau a été déclaré foyer le 27 janvier à Courcelles-lès-Montbard, ouvre le bal et regrette une nouveauté réglementaire : *« le nouveau protocole d'assainissement nous oblige à contrôler tous les bovins en IDS (Intradermo-tuberculination simple) de plus de 6 semaines. Avant, seuls les bovins de plus de six mois étaient concernés. Mon Gaec n'est pas équipé en termes de contentions pour ces animaux à plus faibles gabarits »*. Le Gaec Renault, qui a déjà fait abattre 23 bovins (aucun n'avait de lésion ni de PCR positive), devra faire un nouveau contrôle, dit C1, à partir du 7 avril sur tous ses bovins : *« comment allons-nous faire pour les plus jeunes ? Nous n'avons pas de solution aujourd'hui »*. L'éleveur craint de devoir perdre entre 15 et 20 nouveaux animaux lors du prochain contrôle et se dit révolté devant cette réglementation *« de plus en plus contraignante alors que, dans le même temps, le piégeage de la faune sauvage n'est pas suffisant »*.

Mot syndical

Antoine Carré, président de la FDSEA, prend le relais : *« Nous sommes passés de 45 foyers en 2010 à 0 foyer il y a deux ans, le protocole ne devait pas être si mauvais que ça… Les éleveurs font déjà beaucoup d'efforts. J'ai déjà été foyer, je sais de quoi je parle. Les syndicats avaient été très clairs avec l'administration sur ce sujet : il était hors de question de reprendre des animaux de six semaines. Nous n'en pouvons plus de ces protocoles et de ces normes venant de Bruxelles, de Bercy et de la DGAL ! Je reçois chaque jour une dizaine de SMS d'éleveurs qui me demandent ce que l'on attend pour tout retourner. Il faut arrêter de nous prendre pour des cons, cette situation est ingérable pour les agriculteurs et pour les responsables syndicaux comme moi qui ont l'impression de brasser du vent »*. Jean-Luc Gerbron, éleveur à Crépand et lui aussi responsable à la FDSEA, en remet *« une couche »* sur la faune sauvage, en incluant le sanglier : *« les zones noires sont identifiées depuis très longtemps et pourtant, le travail n'a pas été fait pendant trois ans ! Des sociétés de chasse font de la gestion de sangliers, c'est de l'élevage ! »*.

Manque de piégeurs

Concernant les blaireaux, Olivier Jacquand, agriculteur à Francheville et président des louvetiers de Côte-d'Or met en évidence de grandes difficultés à recruter des piégeurs : *« le matériel est pourtant fourni et chaque blaireau est indemnisé à hauteur de 36 euros. Cela ne semble intéresser personne, même pas des jeunes qui pourraient se faire un peu d'argent. Quelqu'un qui a du temps, dans une saison, peut piéger entre 30 et 40 blaireaux et donc être payé près de 1 500 euros… Nous manquons clairement de bras, il va falloir trouver des solutions »*.

Certains éleveurs émettent l'hypothèse de passer l'indemnité à 100 euros du blaireau piégé, voire d'attribuer cette tâche à des fonctionnaires. Antoine Carré enchaîne : *« les services de l'État ne font pas leur boulot, il y a pourtant bien assez de fonctionnaires pour aller le faire, c'est une question de choix et de volonté politiques. Classer le blaireau nuisible serait aussi une avancée. Cet animal est le vecteur principal de la tuberculose. Je me suis entretenu avec des homologues d'autres départements français et tous disent la même chose : le blaireau, ce n'est plus possible ! »*.

Le président de la FDSEA lit alors une publication sur son smartphone : *« à Venarey, il y a eu un comblement de terriers, qui devait sans doute gêner les voies ferrées. Il y a, je cite, un préventeur faune de la SNCF qui a préalablement déplacé les animaux avant cette opération. À ce que je comprends, des gens ont donc été payés pour reloger des blaireaux, c'est incroyable dans un tel contexte ! »*.

AG

// ÉLEVAGE

21

À chacun ses bêtes

Petit tour aujourd'hui sur la ferme de Jérôme Millanvoye et Anne Grégeois, à Arconcey. Ce couple travaille ensemble depuis quinze ans et nous parle de ses productions.

Les vaches, c'est lui. Les poulets et les chevaux, c'est elle. Chez Jérôme Millanvoye et Anne Grégeois, chacun a ses ateliers. C'est d'ailleurs ce que nous avons remarqué en débarquant chez eux à l'improviste, il y a quelques jours, à Arconcey. Bien que très occupés à réaliser leurs tâches quotidiennes, ces deux éleveurs ont pris le temps de nous recevoir pour nous présenter leur ferme. Le seul cas de figure où l'un des deux *« empiète »* sur le territoire de l'autre est le vide sanitaire du poulailler. *« L'aide de Jérôme est vraiment la bienvenue à ce moment-là, car il y a beaucoup de travail ! »*, confie Anne Grégeois. C'est d'ailleurs grâce à ce bâtiment d'élevage que la Côte-d'orienne avait rejoint son compagnon sur la ferme, en 2010. Quel bilan dresser de cet atelier après 15 années d'exercice, aussi bien sur le plan technique que financier ? *« Écoutez, tout est très positif »*, répond l'éleveuse, *« à l'exception du vide sanitaire que nous venons d'évoquer et qui est exigeant, ce poulailler qui accueille en moyenne sept lots de 26 000 poulets par an ne nécessite pas beaucoup de main-d'œuvre. Il faut être très présents et attentifs quand les poussins arrivent, mais plus les animaux grandissent, moins il y a à intervenir. Nous travaillons avec du vivant : il y a toujours des problèmes mais nous n'en avons jamais eu d'importants, tout se règle. Sur le plan économique, c'est une satisfaction là aussi. Les prévisions annonçaient un revenu à hauteur du smic mais nous sommes finalement autour des 2 000 euros mensuels »*.



La race Aubrac est présente sur l'exploitation.

Arrivée des équins

Anne Grégeois, de par son temps libre, a créé une ferme équestre en 2019. Celle-ci propose différentes activités auprès des enfants et des adultes, débutants comme confirmés. La pension est aussi possible, avec la mise à disposition de belles installations conçues pour respecter tous les besoins des chevaux et de leurs propriétaires. Un site internet apporte toutes les informations nécessaires sur ce sujet (www.ferme-equestre-de-juilly.fr). Une exploitation agricole, c'est aussi du travail administratif ! Là, les deux associés se complètent : *« Les papiers courants, c'est Anne. Les documents Pac et compagnie, c'est moi ! »*, lance Jérôme Millanvoye, qui s'occupe également des grandes cultures sur l'exploitation. Pour cette dernière production, l'agriculteur craint-il la hausse du prix des engrais ? *« Non, pas du tout »*, répond l'intéressé, en nous indiquant que sa ferme a pris le chemin de l'agriculture biologique en 2016. *« Il n'y a donc pas le moindre engrais. Le seul hic, et non des moindres, comme tout le monde, est le prix des carburants. La dernière livraison était à 0,75 euro/l. La prochaine sera une douche froide, assurément ! »*. Au fait, qu'en est-il du gaz utilisé pour le poulailler ? *« Nous n'avons pas encore d'informations sur le sujet, mais nous sommes en intégration avec LDC. Normalement, l'augmentation sera pondérée »*, répondent les deux éleveurs. Pour être complets sur les énergies, nous abordons l'électricité. Dans ce secteur, le Gaec Millanvoye vise une grande autonomie avec des panneaux photovoltaïques : *« nous vendons de l'électricité et nous en autoconsommons. Nous allons prochainement nous lancer dans une étude pour acquérir un pack de batteries, pour utiliser l'énergie même quand il ne fait pas soleil. Aucun devis n'a été encore réalisé, nous sommes seulement au début de la réflexion »*.



La ferme équestre compte notamment 18 poneys, dont Volute et Myra.

AG

// CUMA

Prendre en compte les besoins des adhérents

Jeudi 26 mars, Mathilde Bonneau, du réseau Cuma Bourgogne Franche-Comté, s'est déplacée dans l'Avallonnais pour animer une assemblée de section auprès de ses adhérents.



Illustration générée par IA

L'assemblée de section des Cuma de l'Avallonnais s'est tenue jeudi 26 mars.

C'est en début d'après-midi que Mathilde Bonneau, animatrice du réseau Cuma Bourgogne Franche-Comté, dans le secteur de l'Yonne et Grégoire Darlot, trésorier de la Cuma de Venouse Pontigny sont venus à la rencontre d'une dizaine d'adhérents au sein du bâtiment de Cerfrance à Avallon. Après avoir listé les services du réseau, (l'offre d'accompagnement et de services, appui administratif et de gestion), l'animatrice en a profité pour revenir sur la facture dématérialisée, pour laquelle les agriculteurs devront pouvoir *« être en capacité de recevoir les factures dès septembre 2026 »* et en émettre dès septembre 2027. Elle rappelle également qu'il est important qu'au sein de chaque Cuma *« se trouve une adresse mail représentative de la structure »*. C'est également, pour le réseau, l'occasion de mettre en avant *« le vote récent des députés concernant le crédit d'impôt mécanisation collective de 7,5 % »* réservé exclusivement *« aux dépenses facturées par les Cuma auprès de leurs coopérateurs »*. Avant de laisser la parole aux adhérents, Mathilde Bonneau confie que de nouveaux webinaires du réseau sont disponibles sur Youtube et concernent *« l'épandage sans tonne, les semoirs de sur-semis, le désherbage mécanique et la lutte contre le gel en collectif en viticulture »*.

Une réunion qui a animé les discussions

Face à une augmentation des charges liées aux conflits, nombre d'entre eux ont réfléchi à *« l'usage du capital social d'engagement présent dans l'achat du matériel en Cuma »*. En temps normal, le capital social d'engagement se situe entre 0 et 20 % lors de l'achat et en discutant, *« de nombreux agriculteurs se sont posé la question de baisser le capital social d'engagement pour payer moins d'argent face à l'augmentation du matériel »*, commente Mathilde Bonneau. Cependant, elle rappelle tout de même qu'en cas *« de factures impayées »*, il est important de *« maintenir un pourcentage de capital social d'engagement entre 10 et 15 % »*. Véronique Ballier, responsable de la comptabilité des Cuma dans l'Yonne à Cerfrance, prend par la suite la parole pour aborder le sujet de l'exercice comptable au sein des Cuma. En temps normal *« les Cuma réalisent leurs exercices comptables sur la même période, en fin d'année »*, explique Véronique Ballier. *« Les adhérents ont émis une proposition précise : adapter la date de l'exercice comptable en fonction des besoins de chaque Cuma. Ils souhaiteraient faire du cas par cas. Par exemple : pour des Cuma n'exécutant qu'un seul type de travaux, comme de la lutte antigel, ou des travaux des foins, ils aimeraient pouvoir réaliser leurs exercices comptables à la fin de leurs travaux »*, illustre Mathilde Bonneau. Véronique Ballier de son côté a bien pris en compte cette information et *« souhaite renforcer l'équipe de comptables avec laquelle elle travaille afin de pouvoir rendre réalisables leurs demandes »*.

Charlotte Sauvignac

// ORIENTATION PROFESSIONNELLE

« La construction d'une réflexion »

Pour la seconde fois, France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa BFC s'est déplacée sur un forum. Cette fois-ci c'était à Avallon que ça se passait auprès de collégiens.

Direction le collège Maurice Clavel à Avallon, où Mathilde Paire, principale du collège a convié une trentaine de professionnels locaux à participer à un forum destiné *« à ouvrir le champ des possibles »* dans le parcours scolaire et professionnel des collégiens de quatrième. Ce forum, appelé *« les temps forts de l'orientation »* est constitué par secteurs d'activité : la création et le savoir-faire, le vivant, l'humain, la culture, l'industrie, la grande distribution, la communication et de l'informatique et la sécurité. C'est par la création de pôles, que le collège souhaite *« orienter les jeunes dans les secteurs pour lesquels ils ont de l'appétence »*, ajoute-t-elle. En intégrant l'une des salles, nous rencontrons Hervé Urtebize, ancien restaurateur du « Gourmillon » pendant une trentaine d'années. Malgré *« leur jeune âge »*, Hervé confie l'intérêt qu'ont eu les élèves dans nos discussions. En tant qu'ancien restaurateur, son objectif était de *« sensibiliser à la consommation de produits frais, essentiels pour la santé humaine. Dès le plus jeune âge, il est important de les éduquer sur leur alimentation et de les sensibiliser par la même occasion. Si par la suite, une vocation naît, c'est toujours un plus »*, taquine-t-il. À ses côtés, Margot Boussard, assistante commerciale et de chai au sein du domaine Boussard à Nitry. De par son jeune âge, elle explique *« revenir sur son parcours scolaire, composé d'un bac STAV et d'un BTS Viticulture Œnologie à Beaune pour toucher les jeunes »*. Face à elle, de nombreux jeunes *« intéressés et pourtant, non issu du secteur viticole. Plusieurs jeunes que j'ai pu rencontrer sont intéressés pour se lancer dans le secteur de la vigne, c'est une bonne nouvelle »*, confie-t-elle.

Un premier pas dans le travail

Un peu plus loin, nous retrouvons Nicolas Nansot, responsable d'une huilerie à Saint-Père-sous-Vézelay. Par sa présence, il souhaite avant tout *« parler des métiers de la transformation alimentaire ». « Pour nombre d'entre eux, nous avons discuté de l'entrepreneuriat, des avantages comme des inconvénients »*, détaille-t-il. Pour lui, *« il faudrait prendre le temps de les sortir du brouillard en leur donnant des perspectives professionnelles réalisables »*. France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa BFC/FDSEA, quant à elle, témoigne du fait que les élèves étaient bien *« préparés et très curieux ». « J'ai été surprise en réalisant mon jeu de reconnaissance de graines, car avec les adultes, beaucoup ont du mal à trouver, mais chez les jeunes, ce coup-ci, ils ont trouvé facilement »*, sourit-elle. De manière générale, elle confie le fait que le forum était bien organisé et permettait des échanges *« plus constructifs »* avec les élèves. Avant de se rendre sur trois sites, tels que les Pneus Laurent, la ferme de Chassigny et l'entreprise PFG Partenaires, les collégiens sont partis à la cantine. Parmi eux, nous retrouvons Brady, Loïc et Chahine, ayant des rêves plein la tête. *« Vu que mon père est informaticien, j'aimerais faire la même chose. Pour autant j'avais envie de découvrir d'autres métiers pour ne pas regretter mon choix de faire mon stage de troisième dans l'entreprise de mon père »*, témoigne Chahine avant de laisser la parole à ses camarades de classe. Pour Brady et Loïc, leurs rêves est différent : *« depuis tout petit, on adore le foot, on aimerait devenir professionnel, c'est un rêve »*, mais au-delà de ça, *« nous portons un intérêt certain à la visite de cette après-midi aux Pneus Laurent. On a un attrait pour la réparation automobile et on aimerait bien faire notre stage de troisième à cet endroit-là »*, concluent-ils, le sourire aux lèvres.



Ce jeudi 26 mars, des représentants de la filière agricole ont été à la rencontre de collégiens pour leur ouvrir des perspectives professionnelles.

Charlotte Sauvignac

// TRANSMISSION

Une charte régionale pour avancer dans le même sens

La transmission d'exploitations agricoles est un énorme enjeu qui implique de nombreuses structures. Les Chambres d'agriculture de BFC ont mis sur pied une charte qui vise à proposer aux agriculteurs désireux de céder un ensemble cohérent d'acteurs. Le 10 mars, beaucoup de ces derniers étaient réunis à Dijon.



La charte a déjà été signée par de nombreux acteurs concernés par les transmissions d'exploitations mais elle reste encore ouverte, notamment aux collectivités.

Le 10 mars à Dijon, à l'instigation de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), un événement sur la Charte régionale à la transmission en BFC était organisé. Le but était de permettre à des structures concernées à titres divers par ces problématiques de transmission d'exploitations agricoles, de signer cette charte. Elle est l'aboutissement d'une réflexion entamée en 2022, par la volonté des élus et des conseillers Transmission des Chambres de mieux accompagner les transmissions, réfléchir aux freins qui se posent mais aussi à ce qui permet d'aboutir. La charte régionale est un des quatre chantiers qui ont émergé de cette réflexion *(voir encadré)*. Travaillée par les conseillers et les élus, elle a été validée par les Chambres départementales et la Chambre régionale.



Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, a rappelé les grands axes qui sous-tendent cette charte.

Un ensemble cohérent

À ce jour, les signataires engagés sont les Jeunes Agriculteurs, les MSA de Bourgogne et de Franche-Comté, la Safer BFC, les coopératives 110 Bourgogne et Feder, Interporc FC, le cabinet comptable Terrenne, CERFrance, le CIL BFC, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le Crédit Agricole Franche-Comté, le Crédit Mutuel, le Conseil du Cheval, la FRSEA BFC, Bio BFC, la Coordination Rurale, ETC expertise comptable, la FRCuma, le GDS BFC, et l'organisme d'accompagnement des transitions agricoles Trame. Une dizaine d'autres structures sont en cours de signature, et il est toujours possible, pour de nouvelles, comme les collectivités locales, de se joindre à ces signataires (pour cela, vous pouvez contacter Sylvain Menu au 06 74 76 61 11 ou par mail : sylvain.menu@bfc.chambagri.fr). *« Toutes les structures d'accompagnement ont leur propre logique et interviennent sur des aspects précis de la transmission* reconnaît Sylvain Menu, chargé de mission régional Installation-Transmission. *Avec la charte, on veut apporter aux cédants quelque chose de cohérent, alors que parfois, face aux différents acteurs, ils peuvent se sentir perdus. Il s'agit de poursuivre une politique volontariste contribuant au renouvellement des générations agricoles et notamment de fédérer ces différents acteurs autour d'une vision commune sur « l'estimation juste » des exploitations cédées. »*

Quatre axes

La charte repose sur quatre axes :

– **les aspects humains** avec de futurs cédants écoutés et respectés dans leurs choix (inciter à devenir acteur de son projet de transmission, prendre en compte les aspects à traiter au cours de la transmission comme, par exemple, le devenir de sa maison d'habitation…) ;
– **les orientations techniques** avant la transmission avec des exploitations aux caractéristiques compatibles pour une transmission (penser la transmission tout au long de sa carrière, sécuriser la transmission du foncier, maîtriser les aspects sociétaires…) ;
– **la prise en compte des entourages professionnels et personnels** dans le but de créer une dynamique positive autour du projet (s'assurer, quand il s'agit d'une forme sociétaire, que les associés sont impliqués, fédérer l'ensemble des acteurs locaux, autour du projet du cédant…) ;
– **les aspects économiques,** avec un positionnement clair et une valeur de transmission librement négociée (inciter à transmettre en tenant compte de la valeur économique, connaître les valeurs patrimoniales et économiques de l'exploitation, contribuer au maintien d'exploitations rentables pour la mise en place de modèles reprenables et viables…).

Un véritable cadre pour faire de la transmission un moteur du renouvellement des générations.

Berty Robert

Trois chantiers opérationnels

La volonté de mieux accompagner les transmissions d'exploitations en BFC s'est traduite par la mise en place de plusieurs chantiers :

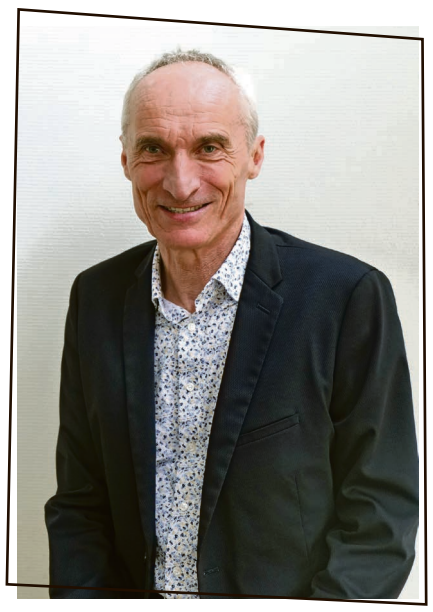
– Les guides de relation cédants-repreneurs. Un document destiné à accompagner ce moment délicat du premier contact entre un cédant et un éventuel repreneur. Le guide fournit une trame qui permet aux deux parties de se préparer avant ce rendez-vous.
– Le Pack Carrière : la transmissibilité d'une exploitation ne se décide pas d'un jour à l'autre, c'est un processus progressif qui doit s'inscrire dans le déroulement de carrière de l'exploitant. Le Pack Carrière fournit des points d'étape dans l'espace entre l'installation et la fin de carrière : des moments permettant à l'agriculteur de prendre du recul sur son exploitation, de se poser des questions pour savoir où il en est par rapport à la transmissibilité de cette exploitation. Le but est de faire de la notion de transmissibilité un critère de pilotage de l'exploitation au même titre que des investissements ou des choix de production.
– Le jeu Atout Transmission : un « jeu sérieux » dont le but est de prendre en compte le cédant et son entourage dans le processus de transmission. Ce dernier peut faire l'objet d'échanges avec le cercle familial mais aussi les voisins, les associés ou les éventuels propriétaires. Le jeu aborde toutes les questions à prendre en compte et qui sont parfois des angles morts de la réflexion. Il est utilisé par les conseillers dans le cadre des formations à la transmission.



// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Un échelon encore méconnu

Lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture du Jura, le président de la Chambre régionale de Bourgogne-Franche-Comté, Vincent Lavier, et sa directrice, Anne Coste de Champeron, sont venus préciser le rôle et les missions de cet échelon souvent mal identifié par les élus et les agriculteurs.



Face aux élus de la Chambre d'agriculture du Jura, Vincent Lavier a détaillé les missions et les enjeux de la Chambre régionale.

Agriculteur en Côte-d'Or et aujourd'hui président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Vincent Lavier cultive des céréales *« sur des terres à faible potentiel »*, principalement colza, blé et orge, et élève des ovins. Il a lui-même reconnu avoir longtemps eu une vision *« floue »* de l'utilité de la Chambre régionale. *« Son action est mal connue »*, a-t-il expliqué, soulignant un déficit de lisibilité auquel l'institution tente de remédier. La Chambre régionale se positionne avant tout comme un niveau de coordination et de représentation. Elle assure le dialogue avec les acteurs institutionnels à l'échelle régionale, comme le Conseil régional, la Préfecture de région ou encore la Dreal et l'Ademe. Elle constitue ainsi un interlocuteur privilégié pour les politiques publiques agricoles. *« C'est une Chambre au service des Chambres départementales*, a rappelé Anne Coste de Champeron. *Elle apporte aussi une vraie plus-value pour les projets à cheval sur plusieurs départements. »*

Mutualisation

Une part importante de l'activité repose sur un centre régional de prestations, qui assure des fonctions support pour l'ensemble du réseau. Cela concerne notamment les ressources humaines, avec la gestion des paies et de l'administration du personnel pour environ 560 collaborateurs, mais aussi la comptabilité, le suivi budgétaire et le contrôle de gestion des neuf établissements de la région. La mutualisation concerne également les achats informatiques, afin de sécuriser les procédures et optimiser les coûts. Depuis 2026, l'ingénierie financière est elle aussi centralisée à l'échelle régionale, notamment pour la gestion des projets et des financements. La Chambre régionale alimente par ailleurs un observatoire économique agricole et intervient sur les dossiers liés à la PAC. Au-delà de ces fonctions support, la Chambre régionale anime et coordonne le réseau des Chambres départementales autour de thématiques communes : installation et transmission, PAC, productions végétales et animales, transition climatique et gestion de l'eau, faune sauvage, souveraineté alimentaire ou encore innovation et recherche. Sur la future PAC, Vincent Lavier a insisté sur l'enjeu budgétaire : *« Notre première inquiétude est le budget global. Nous nous battons au niveau européen pour le maintenir, puis les régions se battent entre elles pour sa répartition. »* Elle peut également mettre à disposition des compétences ou des salariés pour accompagner les projets locaux.

Légitimité à affirmer

Malgré ce positionnement, la Chambre régionale peine encore à faire reconnaître pleinement sa place. *« Son travail est mal connu »*, a reconnu son président. *« Sur les dossiers Feader, Le Conseil régional avait invité tous les syndicats à discuter mais pas la Chambre régionale. Nous avons dû insister pour être entendu. Il reste encore beaucoup de travail pour faire reconnaître notre rôle »*, a-t-il conclu.

Sébastien Closa

// RENCONTRE

Le Ceser au contact des réalités agricoles

Les membres du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) ont visité une ferme de Côte-d'Or. Le but était de comprendre les difficultés qui peuvent se poser à certaines filières.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est une instance qui se saisit de problématiques régionales et tente, par la pluralité des personnes de la société civile qui le composent, de faire émerger des solutions. L'agriculture fait donc normalement partie de ses sujets de préoccupation et c'est la raison pour laquelle des membres de son bureau ont visité, le 20 mars, une exploitation agricole située à Billey, au sud-est de la Côte-d'Or. Ils ont été accueillis par l'agriculteur, Philippe Favre-Félix, pour échanger sur les enjeux de la filière viande bovine. Dans ce cadre, ils ont pu rencontrer Michel Millot, directeur général de la coopérative Feder, Romaric Gobillot, éleveur nivernais et président de la Fédération régionale bovine (FRB), Stéphane Sauce, agriculteur du Doubs et président de la FRSEA BFC, Catherine Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs et présidente de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA, Marlène Baud, présidente de la Commission des agricultrices du Jura à la FRSEA et Guilhem Brouzes, directeur du pôle Vif de Franche-Comté Élevage. Était également présent à cette journée le vice-président de la Région Christian Morel en charge de l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire.

Une demande du Conseil régional

Cette visite s'inscrivait aussi dans le cadre d'une sollicitation du Ceser par Jérôme Durain, président du Conseil régional de BFC : face à l'ampleur de la crise agricole, l'élu a saisi le Ceser sur l'organisation des filières et les leviers permettant une rémunération plus juste des agriculteurs et agricultrices. Compte tenu de l'étendue du sujet, le Ceser a souhaité, dans un premier temps, orienter sa réflexion sur la filière viande bovine, représentative et stratégique pour la région. La visite à Billey permettait aux conseillères et conseillers d'avoir une vision concrète et complète d'un modèle d'exploitation allant de l'élevage à la commercialisation avec un zoom sur la place des femmes et des jeunes dans l'agriculture. Les échanges qui se sont déroulés à cette occasion vont enrichir les travaux du Ceser, en particulier sur les questions essentielles : comment poursuivre une activité viable et digne dans le contexte actuel et en quoi le collectif (organisation de producteurs, mutualisation, contractualisation…) peut apporter une réponse structurante. Le Ceser s'était déjà emparé de certaines de ces problématiques dans le cadre de son autosaisine de 2020 « Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - Fédérer pour réussir en BFC » et d'un vœu sur la crise agricole exprimé en février 2024. La visite et les échanges de cette journée s'inscrivent dans la continuité de ces travaux, avec une volonté réaffirmée : contribuer à renforcer la résilience, la valeur et l'avenir des filières agricoles en BFC.

Berty Robert, avec communiqué



Les membres du bureau du Ceser BFC ont pu échanger sur les réalités du métier avec l'éleveur Philippe Favre-Félix.



Elise Moreau, présidente du Ceser BFC, en compagnie de Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture.



// MATÉRIEL DE RÉCOLTE

21

C'est parti pour 200 heures de révisions

Patrice Ledoux, agriculteur retraité à Allerey, commence l'entretien des quatre moissonneuses de l'ETA familiale.

Un bon mécano dans la famille, ça n'a pas de prix. Sébastien Ledoux, gérant de l'ETA de l'Auxois-Morvan, ne dira certainement pas le contraire avec la précieuse aide apportée par Patrice, son père. Comme tous les ans à la même période débute la révision des moissonneuses de l'entreprise.

Chaque machine nécessite une bonne cinquantaine d'heures de travail, réparties à chaque fois en deux semaines. *« L'objectif est de débuter la moisson le plus sereinement possible, même si des pépins peuvent toujours arriver. Qui dit démontage dit aussi réglage, tout prend beaucoup de temps. Chaque batteuse doit être opérationnelle après ces révisions. Vers la mi-mai voire début juin, tout sera prêt »*, indique Patrice Ledoux. L'ancien agriculteur est — ça tombe plutôt bien — un grand passionné de mécanique.

S'il n'a pas fait d'études dans cette voie, le travail des professionnels de ce domaine l'a toujours attiré. *« Cela a commencé par les tracteurs, je regardais les mécaniciens opérer. L'un des plus grands conseils que j'ai retenus est de tout noter avant de démonter quelque chose ! Un schéma est toujours le bienvenu. Depuis plusieurs années, j'utilise le téléphone pour prendre des photos, c'est très pratique »*.

Merci Alain

Les moissonneuses nécessitent une technicité encore plus pointue : *« mon apprentissage au début des années 2000, je le dois à un ami, Alain Sagetat, qui était chef d'atelier chez Giacomel à Neuilly-lès-Dijon. Il m'a beaucoup appris ! »*. Le fait de travailler avec quatre machines de la même marque, en l'occurrence New Holland, apporte bien des avantages : *« on les connaît par cœur avec le temps, nous allons plus vite, bien que nous renouvelions le parc matériel avec des machines plus modernes. C'est le cas cette année avec une 8070 Élévation, qui remplace une de nos deux TX66 »*. La modernité *« va dans le bon sens »*, se réjouit Patrice Ledoux : *« les conceptions sont mieux réfléchies, nous avons plus facilement accès aux pièces à vérifier. Bon, pour changer le filtre du moteur, il faut encore monter sur la machine, redescendre dans la trémie et se coucher pour accéder à l'élément souhaité… Oui, il faut être souple, mais je le suis encore, enfin je crois ! »*. La révision de telles machines reste quoi qu'il arrive une épreuve physique : *« tout se fait en hauteur ou presque, il faut avoir constamment l'escabeau et aussi une lampe baladeuse, d'autant plus que tout est noir sur la moissonneuse que nous venons d'acheter »*.

Un maximum d'autonomie

Vidanges moteur, hydrostatique, hydraulique, boîte à vitesses, vérifications du liquide de refroidissement, des courroies, des roulements, du convoyeur… Tout y passe. Malgré ses connaissances et ses réflexes, Patrice Ledoux a constamment le manuel du constructeur dans les mains, histoire de ne pas faire la moindre erreur. Un stock de pièces les plus courantes se trouve dans l'atelier et permet de gagner en efficacité. *« Si le problème constaté est trop complexe, s'il se trouve dans le moteur ou dans l'ordinateur de bord par exemple, nous ne pouvons faire autrement que de contacter le concessionnaire. Mais cela reste très rare. La dernière fois, c'était il y a quatre ans »*, souligne Sébastien Ledoux, lui aussi féru de mécanique.

AG



L'homme de 70 ans a attaqué la semaine dernière.

// FILIÈRE BRASSICOLE

Une filière locale et équitable se structure

En Franche-Comté, le développement des brasseries artisanales a fait émerger une filière originale, fondée sur des orges locales, biologiques et mieux rémunérées.



Une petite trentaine de brasseries artisanales de Franche-Comté et des départements limitrophes ont fait le choix de travailler avec des malts issus d'orges locales, dans un souci de cohérence...

C'est dans les locaux de la brasserie Backporte, à Bart, dans le Doubs, qu'une vingtaine de brasseurs ont présenté leur démarche. Tous partagent une ambition commune : faire vivre une filière brassicole locale, du champ à la chope, en assurant une juste rémunération des producteurs. L'histoire débute dans les années 2010, avec l'essor des microbrasseries. Rapidement, certains brasseurs souhaitent aller plus loin que l'achat de malt standardisé. *« La filière naît de la volonté de valoriser une orge locale et de travailler dans un esprit de coopération plutôt que de concurrence »*, explique Jérôme Gloriot, de la brasserie la Pintadière à Besançon, un des pionniers du projet. Un temps envisagée, la création d'une malterie régionale est finalement abandonnée, faute de modèle économique solide. Le choix est alors fait de structurer une filière d'approvisionnement, avec un maltage réalisé à façon. Dès 2017, une dizaine d'agriculteurs se lancent dans l'aventure avec le GAB70, sur une centaine d'hectares. Les premières récoltes, environ 300 tonnes, sont expédiées en Belgique pour être transformées.

Sécuriser la filière

Face aux limites du fonctionnement initial, les brasseurs créent il y a deux ans un Groupement d'intérêt économique (GIE), baptisé avec humour « FC Orgie ». *« L'idée est de s'organiser comme les agriculteurs »*, résume Matthieu Bernard, de la Rente rouge à Chargey-lès-Gray, en Haute-Saône, en charge de la logistique.

Le GIE achète les orges au GIE Bio Comtois, avec un cahier des charges précis, et surtout des engagements en volumes et en prix sur trois années glissantes. Un point clé : les prix sont déconnectés des marchés. *« Cela donne de la visibilité aux producteurs et sécurise la filière »*, souligne-t-il. L'orge est envoyée en Allemagne, à a malterie Naheland, à Bad Kreuznach, dans le Land de Rhénanie-Palatinat. La particularité de cette filière réside dans son fonctionnement anticipé. Entre le semis et la bière, il faut compter presque deux ans. *« Une orge semée à l'automne 2025 sera utilisée dans les brasseries en 2027 »*, détaille Matthieu Bernard. Pour ajuster l'offre et la demande, les échanges entre producteurs et brasseurs sont réguliers : tours de plaine au printemps, réunions d'arbitrage à l'automne. Objectif : adapter les surfaces et sécuriser les débouchés.

Exigence agronomique

Côté production, la conduite de l'orge brassicole en agriculture biologique suppose un suivi technique rigoureux. Calibrage, pureté, état sanitaire : chaque lot est analysé après récolte. Aujourd'hui, la variété Salamandre domine, mais des essais sont en cours pour diversifier les profils.

La coordination est assurée par Bio BFC, qui veille à l'équilibre entre besoins et production, tout en animant le réseau. Pour les producteurs, l'intérêt est réel. *« Savoir que notre orge est transformée localement en bière artisanale est valorisant »*, témoigne Antoine Philibeaux, agriculteur à Cult, en Haute-Saône. La filière offre également une plus-value économique, de l'ordre de 80 €/t au-dessus du marché. Mais elle impose des contraintes : tri, stockage, calibrage… Surtout, la variabilité des rendements reste un défi majeur, avec des écarts parfois du simple au double selon les années. La conservation, sans insecticides, constitue un autre point de vigilance. Aujourd'hui, 27 brasseries, dont une dizaine en bio, utilisent ces malts régionaux. En cas de manque, elles complètent avec d'autres origines, comme en 2024 avec des approvisionnements en Bourgogne.

Le FC Orgie va étendre son domaine d'activité en proposant à ses adhérents de mutualiser l'achat de houblons, capsules, levures, etc. Au-delà du produit, c'est bien une logique de filière territoriale qui se met en place. De la parcelle à la tireuse, la valeur ajoutée reste en grande partie locale. *« Il y a une forme de militantisme dans cette démarche »*, conclut un brasseur. Un militantisme partagé par des consommateurs de plus en plus attentifs à l'origine et au sens de ce qu'ils consomment.

Alexandre Coronel

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le chanvre, une filière en plein essor

Le 24 mars dernier, la Chambre d'agriculture a organisé une journée dédiée à la culture du chanvre, à Courlon-sur-Yonne.

« Dans un contexte de prix bas des céréales, le chanvre peut apporter une solution. La filière est porteuse d'avenir pour notre secteur », déclare Damien Brayotel, 1er vice président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au sein de la salle des fêtes à Courlon-sur-Yonne, ce mardi matin. À ses côtés, Victor Fleury, ingénieur développement à Terres Inovia, liste les nombreux atouts du chanvre dans une rotation de cultures, comme le fait *« que c'est un très bon précédent pour les céréales à paille et notamment le blé tendre ; que les cultures intermédiaires ont un réel intérêt avant la culture de chanvre »*. A contrario, *« la moutarde a un effet négatif et la production n'est pas conseillée avant la culture de chanvre »*, appuie-t-il. Tout comme chaque culture, le chanvre détient des exigences culturales précises, *« permettant de valoriser les terres profondes. C'est une culture sensible à l'acide, il vaut mieux privilégier les parcelles dont le pH est supérieur à 6 »*, conseille-t-il, avant de poursuivre, *« le chanvre supporte mal les sols engorgés et tassés qui limitent son enracinement et l'expression de son potentiel de rendement. Il s'agit d'une plante qui résiste bien au stress mais elle n'exprimera pas son plein potentiel dans les petites terres »*. Avant de laisser la parole à Éric Ducornet, représentant de la filière chanvre à 110 Bourgogne et Anicet Bretagne, 1er vice-président de la Chanvrière de l'Aube, Victor Fleury termine ses propos en abordant les deux techniques de récolte utilisées : celle en mode battu, où *« l'objectif est de couper la plante entière pour récolter la graine et la paille »* ou en mode non battu, où *« le but est de couper la plante entière pour ne récolter que les tiges »*. Cette culture permet de valoriser tous les composés à travers une multitude de débouchés : papier, isolation, textile, plasturgie automobile, etc.

Une filière porteuse d'avenir

Sur le département, les producteurs de chanvre font appel à deux coopératives agricoles particulières : la Chanvrière de l'Aube et la coopérative 110 Bourgogne. Représentée par Anicet Bretagne, administrateur de la Chanvrière, cette structure représente 56 % des surfaces du marché français et 20 % des surfaces du marché européen. *« En ce qui nous concerne, ce sont des collectifs d'agriculteurs qui se réunissent pour récolter, sous trois étapes, fanage, andainage et pressage. Nous sommes donc dans un système où les agriculteurs font une récolte en deux passages »*, précise-t-il. En 2027, un nouveau site de la Chanvrière de l'Aube verra le jour à Juniville dans les Ardennes. La seconde coopérative, 110 Bourgogne, travaille en collaboration avec Euro chanvre ainsi qu'avec une ETA qui s'occupe entièrement de la récolte du chanvre. *« Nous sommes situés sur cinq départements »*, souligne Éric Ducornet.

Après une matinée d'informations, les céréaliers se dirigent à Plessys-Saint-Jean pour la seconde partie de la journée au sein de la Cuma Perceneige. Mathieu Cormerois et Emmanuel Moreau, céréaliers et membres de la Cuma cultivent du chanvre depuis 2022. *« Nous avons créé une section au sein de la Cuma avec plusieurs céréaliers. Pour ne rien vous cacher, c'était rassurant de se lancer ensemble dans une nouvelle filière car on pouvait s'entraider à plusieurs »*, témoignent-ils. Parmi les curieux, nous retrouvons Dominique Nezondet, céréalier qui a retiré depuis peu *« la betterave de ma tête de rotation, car je commençais à perdre de l'argent. En assistant à cette journée, je voulais me faire une idée sur cette filière, mais pour l'instant j'émets des réserves »*, conclut-il.

Le chanvre, une solution contre le changement climatique ?

Céréalier dans l'Yonne, Sébastien Châtelet a intégré un projet européen pour lutter contre le changement climatique il y a près de deux ans. En intégrant le chanvre au sein de ses rotations, il *« minimise l'usage d'intrants, d'engrais, n'utilise plus de produits phytosanitaires et économise deux fois moins d'eau que pour du maïs »*. C'est grâce aux conseils de Guillaume Frémont, conseiller en productions végétales à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne que Sébastien Châtelet s'est lancé dans le chanvre et a *« réalisé un diagnostic initial »* pour permettre d'implanter la culture au sein de son exploitation. En intégrant ce projet, il a dû investir, *« tous les cinq ans »* dans des bâtiments de stockage et collabore depuis le début avec la Chanvrière de l'Aube et donc également avec un collectif d'agriculteurs sur le matériel pour la récolte. Malgré un contexte des céréales difficiles, Sébastien Châtelet confie le fait que la Chanvrière de l'Aube *« essaie de garantir un prix juste pour le producteur »* afin de *« garantir une juste rémunération »*.

Charlotte Sauvignac



Sébastien Châtelet, céréalier qui a tenté l'expérience du chanvre au sein de son exploitation.

// TOURNESOL

Les clés d'une implantation réussie

Avoir un tournesol robuste pour limiter les stress biotiques (ravageurs, maladies, adventices) et abiotiques (facteurs climatiques) tout au long du cycle passe par une bonne implantation.



Semer dans de bonnes conditions et dans un sol suffisamment réchauffé est essentiel pour assurer un démarrage rapide de la culture.

Une bonne implantation du tournesol va être conditionnée d'une part, par une préparation du sol exigeante et d'autre part, par une réussite du semis pour sécuriser le peuplement.

La préparation du sol vise 4 objectifs principaux :
- assurer la porosité du sol ;
- assurer un lit de semence homogène et rappuyé ;
- favoriser un réchauffement rapide du sol ;
- contrôler la présence précoce des adventices.

Assurer un bon état structural

L'objectif du travail du sol est de corriger les défauts de structure pour ameublir le sol et permettre un bon enracinement. L'idéal est de viser 15 cm de structure poreuse. Un bon enracinement aidera la plante à s'adapter aux périodes de stress hydrique, notamment durant la floraison où le tournesol est le plus sensible à la restriction d'eau.

Adapter la préparation au contexte de l'année

Attention : avant de réaliser un travail du sol, vérifier son état d'humidité en profondeur. Cette observation se fait à l'aide d'une bêche. La présence de mottes encore humides entre 15 et 20 cm de profondeur vous incitera à décaler l'intervention de quelques jours pour permettre le ressuyage et limiter la création d'une zone non favorable à la croissance de la racine. Cette année, cette observation est d'autant plus importante, compte tenu des précipitations hivernales.

Si vous réalisez un travail profond en sortie hiver dans un sol encore humide en profondeur, vous risquez de tasser le sol et/ou limiter l'efficacité du passage de l'outil.

En cas d'hivers plus pluvieux, l'été devient la clé pour préparer les sols. Si le changement climatique entraîne une augmentation des pluviométries hivernales, les interventions profondes, pour restructurer le sol durant l'été et complétées par le semis d'un couvert végétal, seront à favoriser.

Adaptez la période de semis et la précocité à votre région

Semer dans de bonnes conditions et dans un sol suffisamment réchauffé (8 °C à 5 cm de profondeur) est essentiel pour assurer un démarrage rapide de la culture. Adapter la période de semis et la précocité variétale permet de limiter le risque de récoltes tardives. Voir tableau des recommandations par secteur.

La bonne densité pour faire succès

Semez entre 65 000 et 75 000 graines/ha selon la situation de la parcelle, afin de viser 50 000 à 60 000 plantes levées. Les écartements de 40 à 60 cm permettent généralement de gagner quelques quintaux par rapport à un écartement plus large de type maïs (75 à 80 cm), à densité équivalente.

Semez avec un semoir monograine à 5 km/h maximum, à une profondeur de 2 à 3 cm si le sol est frais, et plus profondément, entre 4 et 5 cm, si le sol est sec en surface

Michael Geloen et Mathys Miquet, Terres Inovia



ÉLEVAGE

// OVINS

À chaque élevage sa conduite de reproduction

Dans le cadre des rendez-vous techniques liés à l'élevage ovin, organisés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, un point a été fait sur la meilleure conduite possible de la reproduction. Tout dépend des objectifs que se fixe l'élevage.



La réussite de la reproduction en élevage ovin doit prendre en compte un grand nombre de facteurs.

Le Gaec des Aubus ne rate pas ses SIA !

Lorsqu'elle évoque les participations du Gaec des Aubus au Salon international de l'Agriculture (SIA) de Paris, Véronique Clément de Givry est la première étonnée : *« On y est allés pour la première fois il y a 3 ans, sans trop savoir comment on devait s'y prendre. On n'osait même pas y aller ! C'est notre fils, Louis, qui est passionné de génétique, qui nous a poussés à franchir le pas »*. Résultat : lors de la première participation, en 2024, l'élevage ramène un prix de participation. Mais en 2026, le Gaec a littéralement « explosé » les compteurs : leur palmarès comprend un 1er prix challenge interraces laine et peau pour un de ses béliers, un 1er prix challenge sanitaire laine et peau pour la race Berrichon du Cher, un 1er prix viande, le prix de championnat laine et viande mâle, le 1er prix laine et le 2e prix viande du Concours général agricole. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, Véronique a également été lauréate nationale du concours de la carte Moissons organisé au SIA sur le stand de la FNSEA, alors qu'elle n'était pas présente sur le salon : c'est sa fille et son mari qui ont rempli le bulletin pour elle. Un bulletin tiré au sort qui lui a permis de remporter un polo.



Pour redynamiser une filière, rien de tel que de multiplier les rendez-vous techniques qui permettent de faire le point des connaissances et d'échanger entre éleveurs. C'est dans cet esprit que s'inscrivait la rencontre « Bout de bergerie », organisée le 24 mars par le service dédié de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Rendez-vous avait été donné au Gaec des Aubus, à Germenay, près de Corbigny, chez Véronique, Rodolphe et Louis Clément de Givry. Christophe Rainon, conseiller ovin, et Jean-Marc Bertrand, éleveur et président de la section ovine de la FDSEA 58, accueillaient les participants pour parler reproduction. Au Gaec des Aubus, on sait bien l'attention que réclame cette étape de la vie d'un élevage, avec 180 brebis de race Berrichon du Cher *(voir encadré)*. Depuis deux ans l'élevage pratique la lutte en main avec trois brebis par bélier. Chaque brebis saillie est retirée au fur et à mesure. *« C'est pas mal de travail »* reconnaît Louis Clément de Givry, mais le but est de produire des béliers pour mise en station, qui iront ensuite en centre d'insémination ou à la vente aux enchères. Cet élevage applique une mise en lutte en novembre, puis une autre sur décembre-janvier avec les antenaises qui ont fait agneau au mois de mars l'année précédente. L'élevage fait son premier agnelage en mars, et le deuxième fin décembre. *« À l'avenir, nous voulons réfléchir à la lutte des agnelles,* poursuit l'éleveur, *dans l'objectif de leur faire faire agneau entre 12 et 14 mois, contre 16-18 mois actuellement. »*

Opérer les bons compromis

Au-delà du cas de l'élevage du Gaec des Aubus, Christophe Rainon invite à réfléchir à la pratique de l'insémination artificielle (IA) porteuse de génétique



Le Gaec des Aubus est rentré du SIA 2026 avec un grand nombre de plaques.

pour un troupeau mais dont le coût est relativement important et qui réclame plus de travail. Cette IA n'assure en moyenne qu'entre 40 et 60 % de fertilité. La bonne conduite de la reproduction impose de prendre en compte un grand nombre de facteurs parmi lesquels il faut opérer les bons compromis. *« Par exemple,* précise le conseiller, *la question de l'intervalle entre les mises bas et les mises en lutte influe sur la fertilité. Plus cet intervalle est important, meilleure est la fertilité. »* Sur la prolificité, en lutte naturelle, un taux de 1,6 est déjà considéré comme correct, *« mais il n'est pas toujours facile d'avoir une bonne prolificité, lorsque, comme cela arrive de plus en plus souvent, des mises à la reproduction interviennent après une période de sécheresse estivale. »* Le taux de mortalité des agneaux (jusqu'au sevrage), lui, ne varie quasiment pas depuis 50 ans en Bourgogne, tournant autour de 14-15 %. Cette réunion « Bout de bergerie » fut aussi l'occasion d'aborder les dispositifs de synchronisation des chaleurs avec la « classique » éponge vaginale, ou la méthode *Control internal drug release* (CIDR), plus agréable à poser que l'éponge et qui ne reste que 12 jours sur la brebis, contre 14 pour l'éponge vaginale.

Bien choisir ses agnelles

Se fixer un objectif d'agnelages en novembre peut aussi se faire en « trompant » la perception de la durée des jours par la brebis : cela réclame la pose d'implants de mélatonine qui font croire à l'animal que les jours diminuent, ce qui entraîne la production d'une hormone permettant d'avancer la saison sexuelle. Enfin, parler de reproduction passait par une attention particulière à porter aux agnelles et aux béliers. Les agnelles demandent à être soutenues en alimentation surtout après la première mise bas. *« Au sevrage,* précise Christophe Rainon, *il faut choisir les agnelles parmi les femelles qui font au moins un tiers du poids adulte, avec l'objectif qu'elles fassent deux tiers du poids adulte à la mise en reproduction. »* Quant aux béliers, il faut garder en tête qu'ils sont les plus fertiles entre 1,5 an et 5 ans.

Berty Robert

DAFP MATERIEL AGRICOLE

OCCASS'

dafp-agri.com

MATÉRIELS VENDUS DANS L'ÉTAT

TARIFS HT

89 VENOY Sortie A6 Auxerre Sud
89 TOUCY route de Joigny

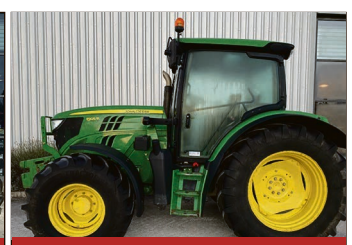
Stéphane BONFILLOU
06 07 54 76 70

CASE IH



85 000 €

Case IH MAXXUM 150 AD8
1400 h, 2020, 150 ch, rel av, pont et cab susp, AFS 700, TBE



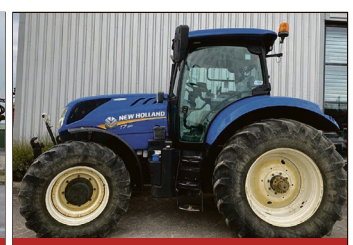
37 000 €

John Deere 6R 105
6550 h, 2013, 110 cv, pont av susp, clim, BE



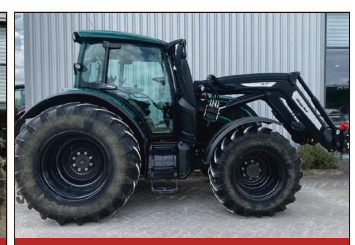
140 000 €

Artec RS 20
2800 l, 36 m, 2653 h, 200 ch, 40 km/h, coupure GPS, TBE



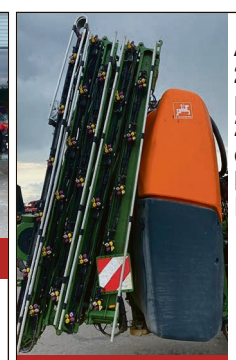
74 000 €

NH T7.190 AC
3706 h, 2018, 150 ch, rel av, pont et cab susp, var continue, BE



95 000 €

Valtra N174 VERSU
1400h, 2019, 170 ch, chargeur, poste inversé, pont et cab susp, TBE



55 000 €

Amazone UF 2002 + FT 1502
porté av/ar 30 m, 2000l, 2021, coup. buses à buses par GPS, Isobus, TBE

TRACTEURS

Case IH MAGNUM MX 255
5900 h, 2006, 255 ch, pont av susp, clim, 4 dist, TBE — **32 000 €**

Case IH MAXXUM 115
100 h, 2022, 115 ch, pont av et cab susp, trans AD 4 17/16 eco, TBE — **76 500 €**

Case IH MAXXUM 115
4840 h, 2017, 115 ch, chargeur, pont av et cab susp, 3 dist méca, TBE — **50 000 €**

Case IH MAXXUM 115 CVX
4083 h, 2020, 115 ch, chargeur, pont av et cab susp, TBE — **67 000 €**

Case IH OPTUM 270 CVX
3900 h, 2021, 270 ch, rel av, 4 rég PDF, 6 dist, BE — **prix sur demande**

Case IH PUMA 165 MC
5950 h, 2018, 165 ch, chargeur, pont av et cab susp, TBE — **55 000 €**

Case IH PUMA CVX 175
4450 h, 2018, 175 ch, rel av, pont av et cab susp, écran AFS 700, TBE — **70 000 €**

Case IH PUMA CVX 185
2058 h, 2021, 185 ch, rel av, pont av et cab susp, GPS, TBE — **100 000 €**

Case IH PUMA 185, Full Powershift, 8000 h, 2013 — **40 000 €**

Case IH VESTRUM CVX 120
2220 h, 2021, 120 ch, pont av et cab susp, cab basse, TBE — **73 000 €**

Claas AXION 800 C-MATIC
2900 h, 2022, 185 ch, rel av, pont av et cab susp, 4 rég PDF, TBE — **94 000 €**

Fendt 716 VARIO 10300 h, 2000, 165 ch, rel av, freins pneu, BE — **36 000 €**

John Deere 6R 215
6800 h, 2016, 215 ch, rel av, pont av et cab susp, GPS, TBE — **82 000 €**

Massey Ferguson 7716 Dyna 6
5300 h, 2018, 170 ch, rel av, pont et cab susp, BE — **55 000 €**

NH T7.210 AUTOCOMMAND
6680 h, 2014, 165 ch, rel av, pont et cab susp, var continue, BE — **53 000 €**

NH TM 135
10200 h, 2000, 135 ch, rel av, pont et cab susp, état moyen — **20 000 €**

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Case IH 9230
3150 h mot, 2370 h bat, cpe 10,70 m, 2012, 150 cv, broyeur Redekop, TBE — **145 000 €**

John Deere S680I
1370 h mot, 960 h bat, cpe 10,70 m, 2016, broyeur, scie colza, TBE — **165 000 €**

John Deere S680I HILLMASTER
820 h mot, 1860 h bat,cpe 7,60 m, 2013, autonivelante, broyeur, TBE — **130 000 €**

TÉLESCOPIQUE

Manitou MLT 737-130 PS+
3,7 t, 7 m, 2020, 5200 h, susp flèche, pesée, fourche palettes, TBE — **65 000 €**

BENNE

Maupu BBM18 ELEVATRICE
18 t, 1997, boggie, frein hyd, porte auto, TBE — **25 000 €**

PULVÉRISATEURS

Caruelle OLYMPIA 400 S 28 m, 4000 l, 5 tronçons, incorporateur, BE — **7 000 €**

Evrard METEOR+ 4100
36 m, 4000 l, rampe 3 bras alu, essieu suiveur, suivi de sol, roues 425/85R38 — **40 000 €**

Hardi MASTER SPRINT 1200
porté 24 m, 1200 l + cuve front. 750 l, coupure GPS, TBE — **20 000 €**

Horsch LEEB CS2.2 + FT 1.8 PRO
porté av/ar 30 m, 4000 l, CCS Pro, Boomcontrol, coupure GPS — **90 000 €**

Seguip SVX 320 28 m, 3200 l, essieu suspendu, coupures tronçons Teejet — **8 000 €**

Seguip SVX 400 32 m, 4000 l, essieu suiveur, susp pneu, BE — **9 000 €**

TRAVAIL DU SOL

Horsch FINER 7 SL
7 m, 2020, 4 roues de terrage, inclinaison des dents hyd, TBE — **21 000 €**

Horsch JOKER 8 RT
7,50 m, semi-porté, disques + rouleaux, 2016, TBE — **36 000 €**

Horsch TERRANO 5 FX
5 m, porté, dents Terragrip 2 + rouleaux, 2019, BE — **26 500 €**

Horsch TERRANO 5 FX
5 m, porté, dents Terragrip 2 + rouleau Rollpack, 2021, BE — **33 500 €**

Horsch TERRANO 6.4 GX
6 m, semi-porté, 4 rgs de dents + rouleaux, terrage hyd, 2024, TBE — **58 000 €**

Kuhn OPTIMER L 6000
6 m, semi-porté, disques + rouleaux, terrage hyd, 2023, TBE — **43 500 €**

Kuhn VARIMASTER 151
5 corps, portée, varilarge, NSH, déport hyd, 2004, BE — **9 200 €**

Lemken KARAT 4 m, porté, 3 rgs dents + disques, 2009, BE — **11 000 €**

Pottinger TERRADISC 3501
3,50 m, disques, rouleaux peignes, terrage hyd, BE — **9 000 €**

Vaderstad CARRIER CR 500 5 m, 2018, semi-porté, rouleaux, TBE — **26 500 €**

SEMIS-FERTILISATION

Amazone CITAN 12001
12 m, 2020, dist pneu, disques, Isobus, 2 cuves, traceurs hyd, TBE — **95 000 €**

Sola PROSEM K 4,10 m, 9 éléments, porté pneumatique, TBE — **19 000 €**

Sulky XEOS+D20 + HRW 500-28
Combiné HR + semoir 5 m, pneum, trémie + tasse avant, TBE — **56 000 €**

Vicon GEOSPREAD
30 m, 3900 l, 2020, coupure GPS, pesage, DPAE, TBE — **16 000 €**

FENAISON

Vicon CM 2200 faucheuse 6 assiettes, 2 m, 2005, BE — **2 700 €**

ENTRETIEN

Agrimaster SHARK R530
Epareuse 5,30 m, 2016, cde élec, bras sur parallélogramme, BE — **5 800 €**

Kuhn TBE 222
Broyeur d'accotement 2,20 m, 2022, rotor marteaux, sécu NS, TBE — **11 800 €**



100 000 €

Massey Ferguson 7S 180
1710 h, 2023, 180 ch, rel av, pont et cab susp, GPS, garantie 2027, TBE



17 500 €

Claas VARIANT 370
2016, 14500 b, 2,30 m, liage filet, TBE



245 000 €

Case AXIAL FLOW 8250
1097 h mot, 839 h bat, cpe 10,70 m, 2018, broyeur Redekop, TBE



36 000 €

Case IH RB 465 RC
2023, 11700 b, 2,40 m + roues piv, liage ficelle/ filet, TBE



220 000 €

JD S770I HILLMASTER
820 h mot, 520 h bat, cpe 9 m, 2018, autonivelante, broyeur, TBE



65 000 €

Case IH PUMA CVX 240
2016, 5800 h, freinage pneumatique, autoguidage AFS 700

* Sous réserve d'erreurs typographiques

ÉLEVAGE

// ÉQUINS

21

Une terre de championnes

La jument Trait Auxois lauréate à Paris vient encore une fois d'Huilly, le hameau d'Allerey près d'Arnay-le-Duc.



Florian et Léane Bizouard, de retour du Salon avec Korida.

La victoire de Korida d'Huilly à Paris méritait bien un petit détour chez ses propriétaires. C'est chose faite depuis la semaine dernière. Pour la cinquième année d'affilée, la grande championne Trait Auxois du concours général agricole est née à Huilly ! Avant Korida, c'est Kalia (vendue au Girondin Éric Seuve) qui s'était imposée en 2025. En 2024, la mise avait été remportée par Kiffa de la Fontaine, appartenant à Éric Domin. Un an plus tôt, c'est Dolly (Édouard Beurton) qui brillait à Paris. En 2022, Ficka d'Huilly (Florian et Léane Bizouard) était montée sur la plus haute marche du podium. En 2021, personne n'avait gagné, le salon ayant été annulé pour cause de Covid.

Elle a tout gagné

Korida d'Huilly, championne du Sia 2026, s'était préalablement imposée au concours de Liernais et avait terminé à la première place du National de Semur en septembre. Cette jument aujourd'hui âgée de six ans a donc tout gagné ces derniers mois, elle qui n'avait pas encore la moindre victoire à son compteur : *« elle avait été bien placée dans les concours de pouliches d'un an, deux ans et trois ans sans toutefois gagner. À quatre ans, elle n'avait pas concouru car elle avait avorté. Ce n'est pas une précoce mais elle a su attendre son heure, à l'image de sa mère, Radieuse, elle aussi lauréate à Paris, qui n'avait rien gagné ou presque avant ses 7 ou 8 ans »*, retrace Florian Bizouard. Korida d'Huilly faisait logiquement partie des favorites après son sacre à Semur, mais rien n'était toutefois gagné d'avance. Les raisons ? La qualité des autres chevaux en lice mais aussi les éventuels « pépins » pouvant survenir lors de la préparation. *« Et cela n'a pas raté cette année, avec un gros coup de stress courant janvier »*, informe Florian Bizouard, *« en effet, la jument a été malade et n'a rien mangé pendant une semaine entière. Elle avait eu 41 de fièvre pendant trois jours. Je soupçonne fortement le nouveau vaccin que l'on nous a imposé cette année pour Paris, contre la rhinopneumonie équine. Un autre éleveur à qui j'ai parlé au salon avait les mêmes doutes que moi, l'un de ses chevaux avait rencontré la même mésaventure. Heureusement, tout était reparti dans l'ordre après une intervention vétérinaire »*.

AG

Particulier, ce salon



Nous avons parlé de l'ambiance générale du Sia avec Florian Bizouard. Celui-ci a largement perçu la baisse de fréquentation de 28 % annoncée par les organisateurs : *« Il y avait beaucoup moins de monde dans les allées, c'est clair. Dans ce domaine, je pense que c'est l'édition la plus triste que nous avons connue. D'après les commerçants, les visiteurs ne consommaient pas. Cette édition, je pense, n'était pas forcément bien placée. En fin de mois, les gens ont moins d'argent. Pas mal de Parisiens étaient aussi partis en vacances. Et surtout : il n'y avait pas les vaches cette année, c'est moins attractif. Les paysans ne se sont pas déplacés comme d'habitude. D'ordinaire, 20, 30 ou 40 bus arrivent chaque jour au salon, la différence s'est vue ! »*. **Solidaires envers leurs homologues bovins, les éleveurs équins avaient néanmoins à cœur d'être présents :** *« nous n'avions pas de raisons sanitaires pour ne pas y aller. Et la difficile conjoncture du cheval nous imposait d'être là, de nous montrer et de communiquer »*. **Le Côte-d'Orien nous en dit davantage sur ce dernier point :** *« les cours de la viande sont redescendus, nous sommes actuellement sur des poulains a à peine 2 euros/kg. Ces cours étaient à 2,50 voire 3 euros/kg, il y a encore un an et demi ou deux ans. Il y a moins de moins de demandes, tout simplement… L'effet Japon tend à s'estomper, ce n'est pas rassurant. Par rapport aux débouchés viandes, la coopérative que nous avons dans le Jura tend à privilégier les Comtois. Les autres marchés, en lien avec l'élevage et le loisir, se tiennent à peu près, mais cela ne fait pas tout »*.

// BÂTIMENTS

89

Investir pour améliorer les conditions de travail

Au 1er janvier 2026, la Chèvrerie des Dames Douces, située à Villiers-Louis a officiellement travaillé dans de nouveaux bâtiments. Une installation qui permet de gagner en confort et en temps de travail.

Tout commence en 2022 lorsque Méline, Damien et Pierlouis Fenouillet souhaitent reprendre l'exploitation en élevage de chèvres laitières de leur mère. Dès la transmission, la fratrie souhaite *« augmenter le nombre de chèvres, en passant de 50 à 135 chèvres à l'horizon 2027 »* tout en *« créant un site où l'eau et l'électricité sont raccordées, nous permettant de gagner en confort de travail »*, lance Damien Fenouillet, associé, bénévole et pompier sur Paris. Avec un investissement de 80 000 euros, les trois associés voulaient construire deux nouveaux bâtiments en bois, comprenant un bâtiment dédié au stockage de matériels, de fourrage, au tri et au traitement de semence, ainsi qu'un atelier mécanique et un second bâtiment regroupant la nouvelle chèvrerie, la salle de traite, le laboratoire et la nouvelle boutique. Ce nouveau site a également vocation à être destiné *« à l'agrotourisme »*. *« C'est un établissement reconnu comme recevant du public (ERP), qui peut accueillir des groupes scolaires, des centres de loisirs, des séminaires ou encore des particuliers »*, souligne Damien Fenouillet. Pour que ce projet puisse se réaliser, Méline et ses frères ont cherché à récolter des soutiens financiers, comme celui de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, considérable par le fait *« que le site d'élevage tenu par trois jeunes agriculteurs se situe sur une zone de captage »*, confie Damien Fenouillet ; ou encore celui du Conseil régional à travers les aides PSN. Face à ce projet d'ampleur, la Chèvrerie des Dames Douces fait face à une problématique *« d'accessibilité »* avec un chemin rural *« pas adapté pour recevoir du public »*. *« Nous sommes soutenus par le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération pour que notre projet fasse rayonner l'activité agricole et rurale »*, confie-t-il.

Un projet tourné vers l'avenir

Les jeunes installés ont donc *« tout conjugué sur le même site pour plus de fonctionnalité »*, laissant une partie de la ferme familiale au cœur du village. *« Nous avons réhabilité l'ancienne bergerie en nurserie et nous avons pour projet de réhabiliter l'ancienne boutique en projet d'habitation, que ce soit en location, en chambre d'hôte… nous ne savons pas encore »*. En parlant de boutique, la nouvelle a ouvert depuis le début du mois de mars, permettant de reprendre l'activité commerciale de la Chèvrerie. *« Ma sœur s'occupe également d'aller sur les marchés pour vendre les produits issus de la ferme, mais avoir une boutique sur place nous permet d'avoir une régularité »*, ajoute-t-il. Le 13 juin prochain, le site ouvrira ses portes pour une visite à partir de 14 heures, l'inauguration de la boutique à partir de 18 heures suivie par une dégustation, de la restauration et un concert. Cette date signe également l'arrivée nouvelle du *« fromage à raclette »*. *« Nous aimons diversifier nos productions et grâce au nouveau bâtiment, nous pouvons enfin réaliser ce projet »*, annonce-t-il, le sourire aux lèvres. De quoi faire saliver les gourmands, dès le mois de juin. En parallèle de cette activité, Damien Fenouillet, va même plus loin et annonce *« un projet de plantation en collaboration avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour implanter 1 000 mètres de haies »*.

Charlotte Sauvignac



La chèvrerie des Dames Douces a investi dans deux nouveaux bâtiments (stockage de matériel, élevage, salle de traite et nouvelle boutique).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

EN DIRECT DE LA MSA

Anticiper, pour mieux accompagner.
Fatma Arda, responsable conseil MSA Bourgogne : de l'installation à la retraite, jamais seuls !
Blanche De Scey à Cronat : *« la MSA a été à l'écoute et réactive »*.
Chez Yoplait Monéteau, une intervention qui rassure.
Xavier Chavey : un futur retraité qui sait désormais où il va.
Accompagner les personnes en difficulté : des soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés.
Le congé supplémentaire de naissance.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Nos 20 engagements pour faciliter la vie de nos adhérents

Alléger les procédures, fluidifier les échanges et améliorer l'organisation des services, pour répondre plus efficacement aux besoins et contraintes des usagers, sont autant d'actions qui constituent la simplification visant à faciliter les démarches administratives des adhérents. Afin d'optimiser l'existant et répondre aux attentes, la MSA a lancé, fin 2025, une grande concertation nationale pour imaginer, avec ses adhérents et ses partenaires, des services plus simples, plus clairs et plus proches. Près de 55.000 personnes ont participé à cette concertation dont les enseignements tirés font aujourd'hui l'objet d'une Charte d'engagement de la MSA.

Cette Charte, officiellement présentée, le 23 février dernier, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, aux élus de la république et à la profession, regroupe 20 engagements :

Faciliter la vie de tous nos adhérents

1. Un site Internet restructuré, clarifié et modernisé en 2027 : simplifier l'accès à l'information en clarifiant les rubriques et les parcours utilisateurs, restructurer les contenus pour une navigation plus fluide…

2. Faciliter et enrichir les démarches en ligne depuis l'espace privé des adhérents : accroissement de la dématérialisation des formulaires, clarification des démarches intégrant les données déjà connues et le pré-remplissage…

3. Communiquer clairement les délais de traitement des demandes de prestations : dès cette année, affichage des délais de traitement des principales prestations (APL, RSA, CMG…) sur le site. D'ici 2027, à l'enregistrement de la demande, le délai de traitement indiqué sera celui de la caisse et non un délai moyen calculé nationalement.

4. Accélérer l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap, au profit de tous les utilisateurs : tout service en ligne, nouveau ou mis à jour, sera 100 % conforme au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (sous-titrage systématique, navigation au clavier, texte alternatif aux images…).

5. Clarifier tous les courriers et mails aux adhérents : poursuite de la refonte de tous les modèles de courriers pour une information claire et sans jargon administratif. En 2026, priorité sera donnée aux courriers liés au recouvrement / contentieux, ainsi qu'à la réponse aux mails. Objectif : 100 % des courriers nationaux rédigés en langage clair d'ici 2030.

6. Sécuriser les données des adhérents tout en facilitant l'accès aux services : la connexion à l'espace privé via un ordinateur, pourra s'effectuer sur simple validation dans l'appli mobile "Ma MSA & moi", par empreinte ou reconnaissance faciale.

7. Renforcer la présence de nos 13.000 délégués bénévoles : mettre mieux en valeur leur rôle de vecteurs d'information sur l'accès aux droits, l'orientation vers les aides possibles, mais aussi de vigies face aux situations difficiles.

8. Poursuivre la co-construction de nos services avec et pour les adhérents : développer l'expérimentation de nouveaux services avec la participation des adhérents.

Faciliter la vie personnelle de nos adhérents

9. Faciliter les échanges avec la MSA : être joignable facilement selon le mode de contact le plus efficace pour l'adhérent.

10. Mieux accueillir les nouveaux adhérents en simplifiant l'affiliation : depuis janvier 2026, allègement et dématérialisation du dossier d'affiliation des non-salariés, amélioration jusqu'en 2028 du système d'information pour mieux prendre en compte les mobilités inter-régimes et garantir la continuité des droits.

11. Optimiser la transmission et le traitement des arrêts de travail : renforcer les actions autour de la déclaration par la promotion de la télétransmission auprès des professionnels de santé, la diffusion des bonnes pratiques auprès des entreprises, l'accentuation de la détection des fraudes…

Faciliter la vie professionnelle de nos adhérents

12. Restructurer l'espace privé du site internet selon les quatre profils professionnels : refonte en cours de l'espace privé professionnel avec parcours personnalisé pour les exploitants agricoles, les tiers-déclarants, les TPE-PME et les grandes entreprises.

13. Créer un tableau de bord permettant de visualiser les démarches en cours et à réaliser : à échéance 2028, les employeurs et exploitants agricoles auront un tableau de bord avec des alertes proactives dans leur espace professionnel, afin de visualiser les démarches en cours et à réaliser (DSN, derniers paiements…).

14. Enrichir fortement les services de l'application mobile "Ma MSA & moi" : navigation fluidifiée, connexion par biométrie, service en ligne TESA+, DPE, notifications des appels de cotisations, des paiements, visualisation et vérification de la DSN…

15. Clarifier la facture de cotisations et procéder à des recouvrements adaptés : démarche pédagogique engagée avec facture plus lisible, notice explicative jointe… Intervention le plus en amont possible auprès des primo-débiteurs pour un accompagnement personnalisé, phase amiable avant toute mise en demeure, modes de paiement facilités…

16. Fiabiliser la déclaration sociale nominative (DSN) : en 2026, un nouvel outil aidera les employeurs dans la détection des anomalies à corriger pour le mois suivant. En 2027, cet outil permettra aussi d'identifier les erreurs non corrigées de l'année passée…

17. Renforcer le conseil personnalisé dans les activités professionnelles : rencontre avec un conseiller MSA, intensification des démarches "aller vers", des actions d'informations collectives…

18. Accompagner l'installation des exploitants agricoles dans la durée : depuis 2025, le parcours "Je m'affilie" garantit un soutien durant trois années avec connaissance du régime et de ses prestations, rendez-vous personnalisé, accompagnement aux premières factures de cotisations, sensibilisation à la santé sécurité au travail, présentation des prestations d'action sanitaire et sociale…

19. Faciliter l'accès au droit au congé paternité des exploitants et salariés : suite instauration d'un congé supplémentaire à compter de juillet 2026, dématérialisation de la demande de remplacement et de congé supplémentaire. En 2026, convention MSA / Services de remplacement pour harmoniser la durée de remplacement avec ce nouveau congé. En 2028, convention MSA / CAF pour favoriser l'échange des informations lorsque l'autre membre du couple relève du régime général…

20. Mieux informer par la réalisation de webinaires pratiques : dès 2026, intensification des webinaires comme mode d'explication des démarches déclaratives et des évolutions réglementaires pour les entreprises… ■

ÉDITO



Après la pandémie de Covid et la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient expose, une fois de plus, l'agriculture française à un choc économique et les conséquences ne se sont pas faites attendre ! Augmentation du prix des carburants, du gaz, des engrais et l'impact sur les exportations de produits agricoles et alimentaires du fait du blocage du Détroit d'Ormuz, sont autant d'indicateurs forts d'un alourdissement des charges pour les exploitants agricoles et d'une nouvelle crise inflationniste pour notre pays.

Plus que jamais, la MSA est à l'écoute et présente auprès de ses ressortissants, notamment des plus fragiles. Elle va même au-delà, via la démarche "Aller vers", thématique centrale de ce dossier, afin d'anticiper les besoins, en proposant accompagnement, conseils et services, parce que personne ne doit rester seul face aux difficultés.

Si la Loi de financement de la Sécurité sociale a été votée, nous sommes toujours en attente de notre prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion, en discussion auprès des ministères de Tutelle, qui guidera jusqu'en 2030, nos actions et les moyens pour les mettre en œuvre.

Pour autant, la MSA ne reste pas inactive, mieux elle s'engage ! Suite à une concertation nationale sur la simplification lancée fin 2025, une Charte a été rédigée autour de 20 engagements pris pour faciliter la vie des adhérents (voir ci-contre). L'humain est et reste au centre des préoccupations de notre institution, il est même le dénominateur commun à tout ce que la MSA entreprend au quotidien, au-delà de sa mission de service public.

Sur les territoires, nos délégués, structurent leurs échelons locaux, nomment leurs présidents et vice-présidents, s'informent et se forment au rôle de relais de proximité qui est le leur. Véritables chevilles ouvrières de notre régime, leur rôle est essentiel pour mettre en place des actions au bénéfice des populations agricoles et rurales et au plus près des réalités de terrain.

Des délégués que j'aurai plaisir à rencontrer à l'occasion de notre Assemble générale, qui aura lieu le 30 avril prochain à Beaune avec, en invitée d'honneur, Anne-Laure Torrésin, Directrice générale de la Caisse centrale de MSA. ■

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

POUR MIEUX COMPRENDRE

Anticiper, pour mieux accompagner

Magali Chervet, directrice-adjointe Solidarité, Proximité et Territoires à la MSA Bourgogne, revient sur les différents aspects de la démarche "Aller vers" et sur l'un des principaux outils sur lequel elle s'appuie : le Parcours attentionné.

Qu'elle est la raison d'être de la démarche "Aller vers" propre à la MSA ?
Elle nous permet d'anticiper le plus possible les besoins de nos adhérents, d'être proactifs envers eux. Le but est de faire en sorte qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Nous cherchons, par cette démarche, à identifier des personnes qui seraient dans du non-recours à leurs droits et de montrer l'ensemble de l'offre de services que la MSA peut leur proposer. C'est véritablement un enjeu pour nous.

Cette démarche n'est pas nouvelle mais comment évolue-t-elle ?
Ce type de contact est en place chez nous depuis plusieurs années déjà. Mais cela s'accentue et va s'accentuer encore sur les prochaines années, avec des cibles spécifiques. Aujourd'hui, on peut faire des campagnes d'e-mailing en direction des filières qui subissent des crises. Ce fut le cas récemment dans l'élevage avec les épidémies de FCO et de DNC. Dans ces cas, nous avons mis en place un accompagnement sur deux champs : l'aide au paiement des cotisations et l'accompagnement social (consultations paramédicales, aide au répit, écoute de proximité...).

Au-delà de ces actions qui visent à répondre à des situations d'urgence, que proposez-vous dans ce cadre ?
Dans la démarche "Aller vers" on trouve aussi des offres au service des exploitants et des employeurs, avec des accompagnements sur l'utilisation de la Déclaration sociale nominative (DSN) sous la forme de webinaires notamment, ou sur des propositions d'actions d'information en direction des salariés. On peut aussi leur proposer des réunions collectives sur le thème de la retraite ou d'autres thématiques.

Le Parcours attentionné est un élément important de la démarche "Aller vers". Selon quels principes fonctionne-t-il ?
La volonté est de"coller" au maximum aux différents moments de vie des cotisants. Il se peut qu'ils soient confrontés à des moments difficiles, et donc nous sommes là pour les écouter et trouver des solutions personnalisées en fonction des situations de chacun. L'objectif, plus largement, est de faire un point sur l'ensemble des droits, en matière de protection sociale, de nos adhérents. Dans ce cadre, en 2026, nous proposerons des accompagnements sur des sujets d'actualité tels que la fin du statut de conjoint collaborateur, la présentation de la réforme de l'assiette sociale (qui vise à renforcer les droits sociaux, à simplifier le calcul des cotisations sociales et à harmoniser les règles entre régimes employeurs et salariés). Il y en aura aussi sur la réforme à venir de la retraite des non-salariés, sur la présentation du Titre emploi service agricole simplifié (Tesa S), sur la taxation provisoire des exploitants, sur les primo-débiteurs (des exploitants qui se retrouvent, pour la première fois, dans l'incapacité de régler leurs cotisations). Dans les parcours attentionnés figurent aussi les parcours des nouveaux installés.

Qu'est-ce qui peut expliquer que l'on ait recours au Parcours attentionné ?
Cela peut se justifier parce qu'une personne a perdu un proche, ou parce qu'elle attend un enfant, qu'elle l'élève, ou encore parce qu'elle déclare une maladie professionnelle, qu'elle prépare ou demande sa retraite, qu'elle rejoint le régime agricole... Il y a aussi les situations de séparation, avec un parcours spécifique nommé "Je me sépare". Dans toutes ces situations, on va identifier, en fonction des déclarations que vont nous faire des adhérents, la démarche de contact la plus appropriée afin de les accompagner. Le but est aussi d'éviter des ruptures qui entraîneraient des situations beaucoup plus complexes à gérer.

Prévenir des ruptures, cela veut dire quoi, concrètement ?
C'est la nécessité d'agir vite en cas de difficultés. Par exemple, pour quelqu'un qui ne ferait pas valoir ses droits dans le cadre d'une maternité ou d'une paternité, ou qui serait dans la méconnaissance de la nécessité de faire différentes déclarations, et qui, de ce fait, risquerait de perdre des droits ou de subir des retards de paiement.

Le Parcours attentionné est-il un outil qui vous permet d'être plus réactif face à certaines difficultés qui peuvent se poser ?
C'est tout l'objectif ! Il faut anticiper le plus possible ces situations et faire en sorte que nos adhérents soient satisfaits de l'accompagnement et aient confiance dans ce que nous pouvons leur proposer. C'est aussi le moyen d'avoir un moment d'écoute privilégié pour les adhérents. En parallèle, pour notre fonctionnement en interne, c'est le moyen de gagner en efficacité avec des échanges d'informations transversaux à tous les services concernés. Avec notre guichet unique, l'adhérent a un point de contact derrière lequel nous sommes en capacité de mettre en action nos différents services. Nous avons une vision globale de la situation de l'adhérent.

En 2025, ce Parcours attentionné a-t-il été beaucoup sollicité sur votre périmètre ?
En 2025, la MSA Bourgogne a assuré, dans le cadre de ces Parcours attentionnés, 7.500 rendez-vous. Nous avons un taux de satisfaction globale de 92 %, et de 94 % sur la qualité des réponses apportées. ■

ZOOM

// FATMA ARDA, RESPONSABLE CONSEIL MSA BOURGOGNE

De l'installation à la retraite, jamais seuls !

Soucieuse d'accompagner au mieux ses ressortissants face aux évènements de la vie et d'anticiper leurs besoins, la MSA Bourgogne déploie une offre de services spécifique pour les exploitants. Explications avec Fatma Arda, responsable conseil MSA Bourgogne.

Le point de départ de cette présence est le PANI ou Parcours Attentionné Nouvel Installé. Ce dispositif cible les agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois à titre principal. *« Le but est de proposer le service pertinent au bon moment. La démarche se veut individualisée, proactive, avec un suivi personnalisé sur trois ans dans le cadre d'une approche globale de leur protection sociale… »*, détaille Fatma Arda.
Cet accompagnement repose sur *« un interlocuteur privilégié et unique »*. Cela commence dès le premier rendez-vous d'affiliation avec un conseiller en protection sociale *« en physique »*. Le nouvel installé découvre alors l'offre globale de la MSA (conseils, accompagnement, cotisations, prestations, aides, site Internet, contacts, documentations…). Ce premier contact est apprécié par les nouveaux installés et le conseiller devient alors un interlocuteur privilégié pour l'exploitant qui dispose de ses coordonnées, fait valoir Fatma Arda.

Engager une relation de confiance au plus tôt

L'objectif de cette approche est *« d'améliorer la visibilité de l'offre de prestations de la MSA très tôt dans le projet d'installation »* et aussi *« d'engager une relation de confiance durable entre le nouvel installé et la MSA »*.
Ce point de départ est suivi de plusieurs rendez-vous dans le temps. Trois mois après son affiliation, le nouvel installé est ainsi recontacté par la MSA pour un premier bilan. Au bout de six mois, c'est le service Santé et Sécurité au Travail qui vient à lui. Les nouveaux installés sont aussi contactés par les délégués MSA qui les sensibilisent à la vie institutionnelle de la MSA. Au bout d'un an, c'est le conseiller en protection sociale qui rencontre le nouvel exploitant à l'occasion de sa première facture de cotisation. Un dernier appel intervient la troisième année d'installation.

Le contact humain…

Déployé depuis 2022, le PANI a déjà été amélioré pour tenir compte des premiers retours des exploitants, révèle Fatma Arda. De ces témoignages, il ressort que les exploitants sont très satisfaits d'avoir un interlocuteur en physique : *« l'humain est apprécié, de même que la disponibilité des interlocuteurs, leur écoute et le fait que ça suive derrière… »*, confie la responsable conseil.
La démarche est complétée par des actions en amont de l'installation : auprès de l'enseignement agricole, dans les centres de formation pour adultes, les salons, les forums métiers…

« La retraite, ça se prépare… »

À l'autre extrémité de la carrière, la MSA Bourgogne fait également en sorte d'anticiper les départs à la retraite. Il s'agit *« d'assurer une bonne information des cédants et de sécuriser le dépôt de leur demande retraite »*, explique Fatma Arda.
Cette anticipation se fait d'abord au moyen d'actions collectives en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole… La MSA intervient ainsi lors de réunions d'information sur la retraite des exploitants : législation, démarches à réaliser, cessation et transmission de l'exploitation, promotion des services en ligne… *« Le but est d'informer, préparer et anticiper son départ à la retraite au mieux avec un accompagnement dédié pour sécuriser les transitions et les droits »*, indique Fatma Arda.
À l'issue d'une de ces réunions collectives, les exploitants peuvent solliciter un rendez-vous individuel avec un agent d'accueil pour étudier leurs dossiers. *« La retraite, ça se prépare »*, résume la conseillère.

Face aux difficultés financières aussi…

Bien déterminée à ne pas laisser les agriculteurs seuls face à leurs difficultés, la MSA Bourgogne accompagne spécifiquement ce qu'elle appelle les *« primo débiteurs »*. Il s'agit là d'apporter un appui personnalisé aux exploitants en proie à des difficultés financières. *« Cette action s'inscrit dans la prévention des dettes et le renforcement du recouvrement amiable »*, présente Fatma Arda. Dès qu'un retard de paiement est constaté, les conseillers de secteur de la MSA contactent les exploitants pour voir avec eux quelles solutions peuvent être envisagées : échéancier pour échelonner la dette, demande de remise de majoration, demande de prise en charge partielle de cotisations, prélèvement automatique sur l'encours...

Un guide maladie maternité paternité exploitant

Pour compléter cette offre, la MSA Bourgogne vient d'éditer le "guide maladie maternité paternité exploitant". Son objectif est d'informer les exploitants sur leur droits et les démarches en cas de maladie, de maternité et paternité, révèle Fatma Arda. L'idée de ce guide revient à une agricultrice qui disait manquer d'informations en la matière. Pour concevoir ce précieux document, Fatma Arda confie s'être appuyée sur son expérience de terrain en délivrant une information simple, compréhensible et pratique. ■

SUR LE VIF

// BLANCHE DE SCEY À CRONAT

« La MSA a été à l'écoute et réactive »



Après une carrière d'infirmière, Blanche de Scey s'est installée en 2023 comme éleveuse de moutons à Cronat. Enceinte d'un enfant qui naîtra fin juin prochain, l'agricultrice future maman a bénéficié du parcours "j'attends et j'élève un enfant" de la MSA.

Originaire de Normandie, Blanche de Scey était infirmière jusqu'à ce qu'elle découvre le monde de l'élevage. « *Une révélation* », raconte aujourd'hui la jeune agricultrice qui a immédiatement eu le projet de se reconvertir à l'agriculture. Alors qu'elle était en train de « *faire avancer son projet* », Blanche faisait la connaissance de son futur époux qui était exploitant en Saône-et-Loire. Sur les bords de Loire à Cronat, la belle-famille élevait des bovins, des ovins et produisait des cultures. Après un BPREA préparé au lycée de Charolles, Blanche a fondé sa propre structure individuelle à côté de celle de son mari et elle a racheté le cheptel de moutons de l'exploitation familiale.

Aujourd'hui, Blanche élève 200 brebis sur une cinquantaine d'hectares de prairies en agriculture biologique. Les agnelages ont lieu au printemps et les agneaux sont commercialisés entre juillet et décembre principalement au marché au cadran. La jeune éleveuse s'est également lancée dans la vente directe de viande d'agneau.

Déclaration de grossesse…

Depuis son installation, Blanche n'avait pas eu beaucoup de contact avec la MSA et elle conservait un souvenir mitigé de ses démarches de création d'exploitation lesquelles s'étaient révélées « *complexes* », confie-t-elle. C'est une déclaration de grossesse effectuée par sa sage-femme qui a renoué le contact avec la MSA. Cette dernière a immédiatement adressé à la future maman un courrier dans le cadre du parcours "j'attends et j'élève un enfant". Blanche a alors demandé un rendez-vous.

« Des réponses à mes questions… »

Ce rendez-vous s'est déroulé début mars sous la forme d'un entretien téléphonique avec une conseillère de la MSA : « *nous sommes à deux heures de route de Mâcon !* », précise la jeune agricultrice. La conseillère lui a fait une présentation générale sur tout ce qui concerne la maternité. « *Il existe beaucoup d'aides, beaucoup de choses qu'on ne sait pas* », confie Blanche. Ce premier échange, qui s'est très bien passé, a débouché sur un second rendez-vous pour des questions plus spécifiques. « *Je voulais des précisions sur la prise en charge des congés maternité et paternité avec service de remplacement et sur l'embauche d'un salarié temporaire…* », explique la future maman.

À six mois de grossesse, l'éleveuse est en pleine période d'agnelage. « *C'est de 5 h du matin à minuit tous les jours ! On vient d'agrandir le troupeau et les bâtiments ne sont pas encore tous modernisés* », confie Blanche qui a dû embaucher une bergère pour se ménager en cette période chargée en travail. Son congé maternité débutera fin mai ce qui lui permettra de faire appel au service de remplacement dès lors. ■

Chez Yoplait Monéteau, une intervention qui rassure



Sur le site Yoplait de Monéteau, dans l'Yonne, une action collective sur le thème de la retraite a été organisée avec la MSA Bourgogne, le 2 février dernier. À la direction des ressources humaines, Sophie Decourval-Bataille et Clément Vernay expliquent comment cette action est née et ce qu'elle a apporté aux salariés qui y ont participé.

Le site, créé en 1968, emploie 240 salariés pour la transformation du lait en produits tels que les Yop ou les Petits Filous. Les relations avec la MSA datent de près de 30 ans : « *dès mon arrivée en 1998*, précise Sophie Decourval, *j'ai eu des liens avec eux, notamment pour ce qui concernait les indemnités journalières* ».

L'entreprise échange régulièrement avec deux conseillères MSA locales qui peuvent aider, ponctuellement, sur des dossiers individuels de salariés confrontés à des difficultés. « *Ces deux conseillères,* poursuit-elle, *sont déjà venues sur le site de Monéteau pour des journées sécurité* ».

L'action collective sur la retraite qui s'est tenue en février pour la deuxième édition s'inscrit dans la continuité de ce partenariat. « *Elle avait pour but de répondre aux interrogations de certains de nos salariés qui peuvent se sentir un peu perdus face à cette échéance. Le but était de fournir une information générale qui a permis à chacun, selon son parcours, de se positionner, de rassurer leurs inquiétudes, de se familiariser avec le vocabulaire propre aux démarches de retraite* ». La rencontre s'adressait aux salariés de 58 ans et plus, sur la base du volontariat. Ils ont pu, à cette occasion, prendre conscience de la nécessité de vérifier tous les éléments de leur parcours, sans attendre le dernier moment. « *Cette action a été un vrai plus pour les participants* », souligne Sophie Decourval-Bataille.

À l'issue de la réunion, chaque salarié présent a pu faire savoir qu'il était intéressé par un rendez-vous individuel avec une experte retraite de la MSA. « *Cette intervention*, ajoute Sophie Decourval-Bataille, *m'a aussi permis de me remettre à la page sur le domaine des retraites qui évolue beaucoup. Les salariés, eux, ont ressenti cela comme une véritable aide dans leur parcours* ».

Clément Vernay constate que l'intervention permet d'alléger une forte charge de stress relative à la fin de carrière « *et,* ajoute-t-il, *grâce à la collaboration avec la MSA, on apporte un bon niveau de satisfaction au sein de l'entreprise, alors que nous ne savons pas tout dans ces domaines. On accompagne vraiment la fin de carrière qui est un sujet parfois compliqué pour nos collaborateurs* ».

D'autres interventions du même type devraient avoir lieu selon les actualités sur le site Yoplait de Monéteau. Un site qui apprécie aussi beaucoup de pouvoir s'appuyer sur le Pôle Entreprises de la MSA. Les échanges par ce biais permettent à la MSA de connaître les métiers de l'entreprise et cela génère une relation de confiance et de proximité appréciée. « *Ce type de relation, avec des conseillères du Pôle Entreprises, je ne l'ai jamais connu dans le régime général*, reconnaît Clément Vernay. *Là, on a leur numéro de portable et si on a un sujet qui bloque avec un salarié, on les appelle et, dans la minute c'est résolu. C'est vraiment très précieux* ». ■

Un futur retraité qui sait désormais où il va

Longtemps, pour Xavier Chavey, la retraite est restée une notion abstraite. Il le reconnaît, même à 67 ans, « *je ne me sentais pas concerné…* ». Pourtant, cet agriculteur en maraîchage à Auxerre a fait du chemin sur cette question et la MSA n'est pas pour rien dans cette évolution.

En novembre 2025, il a participé à une réunion collective sur le thème de la retraite, suivie, en décembre, d'un rendez-vous retraite personnalisé. « *C'est en discutant avec des collègues qui eux, étaient retraités, et avec mes enfants, que l'idée s'est concrétisée,* précise-t-il. *Ils m'ont sensibilisé à la nécessité de me renseigner sur mes droits dans ce domaine. Depuis, le déclic a eu lieu et j'ai aujourd'hui complètement intégré cette perspective de la retraite* ».

Installé comme éleveur laitier en 1977, il n'a cessé de faire évoluer son exploitation (lait, céréales, maraîchage…). Avant même la retraite, il avait déjà en tête la nécessité de céder son exploitation : « *j'avais travaillé la question avec un conseiller de la chambre d'agriculture en charge du répertoire des cédants et repreneurs. Il m'avait fourni quelques informations et fait prendre conscience qu'une démarche de cession d'exploitation réclame une réflexion assez longue* ».

Pour la retraite, c'était un peu pareil mais notre maraîcher avait moins réfléchi à la question : « *lors de la réunion collective de novembre, je me suis retrouvé avec des agriculteurs engagés dans leur processus de prise de retraite. Ce qui n'était pas vraiment mon cas. J'ai réalisé qu'en 49 ans, je n'avais jamais fait de relevé de carrière ! Il fallait que je sache où j'en étais. Je n'ai pas tout appris ce jour-là mais, en revanche, j'étais enfin prêt à me dire que j'allais cesser mon activité* ». Notre maraîcher est sorti de cette réunion avec le sentiment que tout devenait beaucoup plus clair. « *Ça a lancé chez moi toute une réflexion que je n'avais jamais eue avant et cela m'a permis d'envisager tous les cas de figure possibles* ». Xavier Chavey a ensuite eu un rendez-vous retraite : « *la personne qui m'a reçu a fait des simulations sur le niveau de pension auquel je pouvais prétendre si je prenais ma retraite maintenant, dans six mois, ou dans un an…* ».

Depuis, notre agriculteur a fait d'autres démarches auprès d'un expert foncier agricole afin d'établir la valeur de son exploitation, il s'est inscrit au répertoire des cédants de la chambre d'agriculture. Pour l'heure, Xavier Chavey ne s'est pas encore fixé de date pour son départ en retraite : « *ce métier, je l'ai toujours fait avec passion. Il a fallu que je travaille sur moi-même pour comprendre qu'un jour, j'allais arrêter. Aujourd'hui, la décision est claire dans ma tête mais je n'ai pas encore choisi la date parce que j'aime ce que je fais, que je suis bien entouré par mes employés, je ne fais que ce qui me plaît, ce qui est un vrai luxe ! Quand j'aurai trouvé un repreneur qui me paraîtra fiable, le temps de choisir la date viendra. Ce qui est sûr, c'est que les rendez-vous avec la MSA ont été non seulement utiles, mais qu'ils sont impératifs pour connaître les démarches à effectuer et se mettre en condition de retraite, prendre conscience qu'une autre vie nous attend, une fois le pas franchi* ». ■



// ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Des soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés

Le mal être en agriculture résulte de multiples facteurs : épuisement professionnel, difficultés de gestion, tensions financières, situations familiales complexes ou isolement. Les exploitants sont en outre exposés aux effets récurrents des crises économiques, climatiques et sanitaires.

Mis en place en 2021, le Programme de prévention du mal être en agriculture (PMEA), combinant actions nationales et initiatives locales, vise à structurer, renforcer et coordonner les actions menées par les caisses de MSA. Il mobilise simultanément les acteurs du monde agricole, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé afin de proposer une réponse collective et cohérente à travers des dispositifs innovants conçus pour répondre aux spécificités du monde agricole.

Créé à l'initiative de la MSA, Agri'écoute est un service de soutien psychologique, disponible 24 h/24 et 7 j/7, dédié au monde agricole et à l'entourage. Les répondants sont des psychologues cliniciens sensibilisés aux problématiques agricoles et formés à l'écoute active et bienveillante. Ces professionnels de santé peuvent réorienter, si besoin, l'appelant, notamment vers la MSA (service social…) ou lui proposer un suivi, gratuit et anonyme de cinq entretiens téléphoniques. 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local) - agriecoute.fr

Dans chaque département de Bourgogne, il existe des dispositifs d'aides et d'accompagnement, regroupant divers partenaires (banques, coopératives, comptables, MSA, chambre d'agriculture, Département, préfecture…) qui mettent en commun compétences et expertise au service des agriculteurs qui le souhaitent. Ainsi des conseillers spécialisés sont présents pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation et proposer un plan d'actions personnalisé.

➜ **Côte-d'Or** : Faire face, ensemble - 06.70.78.36.85 ;

➜ **Nièvre** : Cellule d'accompagnement - 03.58.12.63.99 ;

➜ **Saône-et-Loire** : Agri-solidarité - 06.72.97.07.19 ;

➜ **Yonne** : Réagir - 03.86.94.22.22.

Face au mal-être, la MSA mobilise l'ensemble de ses équipes et de ses élus pour soutenir les populations agricoles fragilisées dans leurs parcours de vie professionnelle et/ou personnelle et améliorer leurs conditions de vie. Soutien financier, aide à la parentalité, au répit, au remplacement, prise en charge de la santé, aide à la gestion du budget, accès aux droits… des professionnels sont là pour écouter, conseiller, orienter et accompagner dans les démarches.

Accessible gratuitement pour les personnes en souffrance, leurs proches et les personnes en deuil suite à un suicide, le 3114 est le numéro national pour prévenir le suicide disponible 24 h/24 et 7 j/7.

Pour les situations d'extrême urgence, il faut contacter le 15 ou le 112 (depuis un portable).

Enfin, dans le cas où la personne en difficulté posséderait un médecin traitant, ce dernier peut également être une orientation possible.

Que l'on soit soi-même impacté ou que l'on ait connaissance d'une situation à risque, il est essentiel de s'informer ou d'informer sur les dispositifs d'accompagnement existants afin de ne pas rester seul face au mal-être. ■



Le congé supplémentaire de naissance

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé indemnisé, prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Ouvert aux deux parents, ce congé vient en complément des congés existants (maternité, paternité et d'accueil de l'enfant, adoption) afin d'offrir aux parents plus de temps auprès de leur enfant et de faciliter la reprise du travail dans les meilleures conditions.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2026, mais sa mise en œuvre effective débutera le 1er juillet 2026.

Qui est concerné ?

Ce congé concerne les salariés et les non-salariés (exploitants, collaborateurs, aides familiaux, etc.) agricoles.

À noter : pour les salariés agricoles, il faut avoir préalablement épuisé ses droits aux congés de maternité, paternité ou d'adoption pour bénéficier du congé supplémentaire de naissance.

Peuvent en bénéficier :

• la mère, le père ;

• le conjoint, partenaire de PACS ou concubin ;

• les parents adoptifs.

d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2026 (ou né auparavant mais dont la naissance ou l'adoption était initialement prévue à compter de cette date).

Attention : si l'enfant est né ou adopté entre le 1er janvier et le 31 mai 2026, il est important de contacter la MSA avant le 1er juin 2026 pour pouvoir bénéficier du congé dès l'ouverture du dispositif.

Modalités de demande et de prise du congé

• Chaque parent dispose d'un droit individuel à ce congé qui peut être exercé en alternance ou simultanément avec l'autre parent.

• Durée : le congé peut être de un ou deux mois, avec possibilité de fractionnement en deux périodes d'un mois.

• Délai de prise :

➜ jusqu'au 31 mars 2027 pour les naissances/adoptions qui ont lieu entre janvier et juin 2026 ;

➜ dans les neuf mois suivant les naissances/adoptions qui ont lieu à partir du 1er juillet 2026.

• Les salariés doivent informer leur employeur, en respectant un délai de préavis (textes réglementaires en attente) et transmettre les pièces justificatives demandées (acte de naissance…).



• Les non-salariés doivent organiser leur remplacement ou une cessation temporaire d'activité et faire la demande de congé auprès de la MSA.

Indemnisation

Le congé supplémentaire de naissance est indemnisé selon la situation professionnelle du demandeur.

• Salariés agricoles : indemnités journalières pendant toute la durée du congé.

• Non-salariés agricoles :

➜ allocation de remplacement si remplacement ;

➜ indemnité journalière forfaitaire en cas de cessation d'activité sans remplacement. ■

// EN BREF

Le guide du parent aidant

Afin d'améliorer l'accompagnement des familles bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), notamment pour les prémunir face aux difficultés financières et simplifier le parcours d'accès aux droits, la CAF et la MSA publient un guide regroupant l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre et les contacts utiles pour les accompagner. Ce guide est disponible sur MSA Bourgogne > Particulier > Famille, logement > Prestations familiales : https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/famille/ajpp

Plus que des aides, un droit

Au cours de sa vie, on peut être confronté à des changements, des coups durs, des imprévus qui peuvent impacter notre quotidien. Parce que des aides existent pour faire face à ce genre de situations, la MSA propose de faire le point sur les aides dont chacun peut bénéficier, il serait dommage de passer à côté. Rendez-vous sur MSA Bourgogne > Particulier > Je m'informe sur mes droits : https://bourgogne.msa.fr/lfp/plus-que-des-aides-un-droit

Mon soutien psy : un accompagnement psychologique remboursé

La santé mentale compte pour votre bien-être. Grâce au dispositif Mon soutien psy, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement psychologique partiellement remboursé par la MSA, avec jusqu'à 12 séances par an pour faire face à l'anxiété, au stress, à la déprime ou d'autres difficultés du quotidien. Pour en savoir plus, rendez-vous sur MSA Bourgogne > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé : https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/sante/mon-soutien-psy

Réforme de l'assiette sociale - ce qui change pour les cotisations des exploitants en 2026

À compter de cette année, le régime social agricole adopte une assiette sociale unique fondée sur le revenu professionnel brut avec abattement forfaitaire. Cette réforme simplifie les règles de calcul, améliore la lisibilité administrative et rapproche les modalités des exploitants à celles des salariés. Pour en savoir plus, rendez-vous sur MSA Bourgogne > Exploitant > Cotisations des non-salariés > Calcul des cotisations : https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/exploitant/reforme-assiette-sociale

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

ÉDITO

Un dialogue social national actif en agriculture

Ce début d'année 2026 a vu la conclusion d'une part d'un avenant à la convention collective nationale production agricole/CUMA, et d'autre part, la signature d'un nouvel accord national pour de meilleures conditions de travail et d'emploi en agriculture.
L'avenant n°10 conclu entre les partenaires sociaux au niveau national (à l'exception de la CGT) le 20 janvier concerne la grille de salaires minima, qui a fait l'objet d'une revalorisation à la suite de l'augmentation du Smic au 1er janvier, qui avait rattrapé les coefficients 9 à 16 de la grille. Ces nouveaux salaires minima devront obligatoirement être appliqués par toutes les entreprises concernées une fois l'arrêté d'extension de l'avenant paru au Journal officiel. À ce jour, ce n'est pas encore le cas. Néanmoins, la FNSEA invite les employeurs qui le souhaitent et qui le peuvent à l'appliquer dès à présent.
En second lieu, l'accord national sur les conditions de travail a été signé au mois de février. Il vise à mieux prendre en compte les évolutions du travail agricole et les attentes des salariés comme des employeurs. Après plus de deux années de négociation, durant lesquelles la FNSEA s'est pleinement engagée afin de répondre au mieux aux profondes mutations du travail agricole, cet accord marque une étape importante pour le secteur agricole.
Le texte réaffirme l'implication des entreprises en matière de santé et de sécurité au travail et renforce les outils de dialogue professionnel et social. Il consolide notamment le rôle des instances paritaires dédiées aux conditions de travail et encourage le développement d'actions de prévention, d'accompagnement des entreprises et de diffusion de bonnes pratiques. Pour la FNSEA, cet accord constitue un cadre commun permettant de soutenir les 127 000 entreprises de la production agricole dans leurs démarches d'amélioration des conditions de travail, tout en contribuant à l'attractivité des métiers et à la qualité de l'emploi dans les filières agricoles. En effet, la FNSEA rappelle que le secteur agricole est engagé dans une transformation majeure : besoins accrus en main-d'œuvre, innovations technologiques et organisationnelles, adaptation au changement climatique et attentes croissantes en matière d'attractivité et de qualité de vie au travail. Dès lors, le dialogue social, qu'il soit national ou local, vise à permettre la reconnaissance des collaborateurs engagés au service de l'agriculture dans les entreprises. Grâce à son réseau, la FNSEA va désormais porter et déployer cet accord sur tout le territoire pour en faire un outil concret et un levier important au service des employeurs et des salariés. Votre service emploi sera attaché à vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Le président de la Commission
régionale emploi-formation
Bourgogne Franche-Comté
Gilles Duquet

Actualité sociale

Augmentation du coût de la rupture conventionnelle pour les employeurs !

Les ruptures conventionnelles jugées trop coûteuses par le Gouvernement, représentent un quart des dépenses d'allocation chômage. En 2024, ce sont 515 000 ruptures conventionnelles qui ont été conclues.
En effet la rupture conventionnelle contrairement à la démission, permet aux salariés de percevoir les indemnités de chômage, s'ils ont travaillé 6 mois et qu'ils cherchent activement un emploi. En moyenne, selon l'UNEDIC, 80 à 95 % des personnes sont indemnisées pendant 15 mois.
Ainsi, la contribution patronale (anciennement dénommée « forfait social ») dont s'acquitte les entreprises a augmenté à 40 % (au lieu de 30 %) du montant de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les ruptures conventionnelles depuis le 1er janvier 2026. Cette mesure a vocation à dissuader les employeurs d'accorder des ruptures conventionnelles

Soutien financier d'AGRICA pour les salariés et retraités assurés en cas d'inondations

Le groupe AGRICA déploie à nouveau son dispositif d'urgence « AGRICA Solidaire » afin d'aider rapidement les assurés touchés lors des inondations avec une intensité exceptionnelle ces dernières semaines qui ont frappé la France. Les crues, qui affectent ou ont affecté notre département, ont provoqué des dommages matériels et professionnels considérables, fragilisant autant les familles que les entreprises du monde agricole.
Face à l'urgence de la situation, AGRICA mobilise à nouveau son action sociale auprès des salariés et retraités pour garantir un soutien concret et immédiat.
• **Qui est concerné par l'aide d'urgence AGRICA Solidaire ?**
Le dispositif s'adresse à tous les salariés ou assimilés, par exemple les dirigeants d'entreprise assurés en qualité de salariés auprès de la MSA, et retraités relevant d'une institution du groupe AGRICA ayant subi des dommages directement liés aux inondations.
Aucun critère de ressources n'est exigé, ce qui permet une prise en charge rapide et équitable.
• **Quel est le montant de l'aide accordée ?**
Le montant peut atteindre 3 000 € selon que le demandeur relève d'une des institutions de prévoyance du Groupe, de son institution de retraite complémentaire, ou des deux.
• **Comment solliciter l'aide et en bénéficier ?**
Le demandeur bénéficie d'une procédure rapide et simplifiée : il doit envoyer sa demande par mail à agricasolidaire@groupagrica.com en indiquant ses nom, prénom, numéro de sécurité sociale, et en y joignant une déclaration de sinistre à son assureur ainsi que son RIB.
AGRICA met également à disposition sa ligne d'action sociale, accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, pour accompagner les sinistrés. Ce service et appel gratuits sont joignables au 0 800 944 333.
Ce soutien d'AGRICA s'inscrit dans le cadre de son dispositif d'urgence créé à la suite à la COVID 19, et réactivé lors de différentes crises, (dermatose nodulaire bovine, les tempêtes en janvier, feux dans le sud de la France…).

Accord cadre régional

Le 4 mars 2026, les acteurs de la profession agricole (FRSEA BFC, la Chambre régionale d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la CPRE, l'ANEFA BFC) se sont réunis autour de Stéphane Bailly, Directeur régional de France Travail, pour échanger sur les enjeux d'emploi, de formation et de recrutement en agriculture, ce, afin de renouveler l'accord cadre régional en place depuis 10 ans. Cette convention vise à accompagner les demandeurs d'emploi vers les métiers du vivant que l'on sait confrontés à des tensions de recrutement notamment de profils qualifiés. Le partenariat avec France Travail, constitue un outil pour soutenir les employeurs et sécuriser les parcours professionnels. L'accord repose sur cinq axes stratégiques notamment de mieux partager les informations sur l'emploi et faire connaître les métiers et formations agricoles. Des actions concrètes sont mises en place, comme des visites d'exploitations et des immersions en entreprise. Des dispositifs d'accompagnement à la transmission et à l'installation permettent également de favoriser le renouvellement des générations.

Cas pratique

La journée de solidarité en 2026
En l'absence d'accord collectif d'entreprise ou de comités social économique (CSE), il revient à l'employeur de fixer les modalités de la journée de solidarité. Dans tous les cas, les modalités retenues doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés de manière identique.

La journée de solidarité doit-elle se faire obligatoirement le lundi de Pentecôte ?
Non. Prévoir le travail des salariés ce jour-là sans rémunération supplémentaire n'est qu'une des modalités que l'employeur peut retenir, mais il peut également notamment prévoir le travail des salariés sur un autre jour férié (hors 1er mai). Il peut aussi décider que les salariés travailleront sur un jour de repos accordé au titre d'un accord collectif aménageant le temps de travail (jour de RTT, jour de compensation dans le cadre de l'annualisation du temps du travail,…). Il peut encore retenir toute modalité permettant le travail de 7 heures normalement non-travaillées selon les modalités d'organisation de l'entreprise (samedi, jour de congé payé supplémentaire conventionnel).
Enfin, la journée de solidarité peut également être fractionnée en heures. Dans ce cas, le fractionnement doit être effectif et correspondre à un travail supplémentaire de 7 heures par an.

Formations

LES AGRICULTEURS EMPLOYEURS

Les Agriculteurs Employeurs est le portail digital de services dédié aux employeurs agricoles. Il apporte des premières réponses concrètes et un accès à un réseau de proximité pour exercer votre rôle d'employeur en toute sérénité et répondre à vos obligations. L'objectif est de vous accompagner sur vos questions juridiques, sociales et RH relatives à la gestion des salariés de votre entreprise. Pour un accompagnement plus précis, vous pouvez ensuite contacter votre service emploi départemental et retrouver, sur ce site, l'ensemble des services proposés par celui-ci à votre attention.
En Cote d'or, une formation VIVEA intitulée « L'humain au cœur de la relation de travail » est organisée en collectif ou individuel et permet de mieux se connaître dans les relations professionnelles, de prévenir le stress et l'épuisement, et d'améliorer le fonctionnement au sein de l'exploitation. Il reste des places ! Inscription Sje@fdsea21.fr

LE CHIFFRE

27 %

c'est le pourcentage en Bourgogne Franche-Comté, des salariés embauchés en 2025, en CDI qui sont d'anciens saisonniers.
Ce chiffre met en évidence l'attractivité du métier et les efforts des employeurs pour fidéliser leur main-d'œuvre.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Gouin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Rodzen	laetitia.rodzen@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10



// COOPÉRATIVES

21

Trois ans de travaux chez Nuiton-Beaunoy

L'unique cave coopérative de Côte-d'Or se lance dans une série d'investissements d'une ampleur inédite. Le but est d'adapter la structure à de nouvelles approches professionnelles et d'accompagner une montée en gamme qui se traduit par un véritable dynamisme commercial.

Un cycle d'investissements qui va s'étaler sur trois ans est en cours de démarrage à la cave Nuiton-Beaunoy, seule cave coopérative de la Côte-d'Or, située à Beaune. 2026 marquera le début de ce cycle mais, comme le précise le directeur général de l'entreprise, Lionel Chol, *« les travaux de 2026 constitueront la partie la moins spectaculaire des évolutions prévues. Les travaux les plus visibles débuteront fin 2026 »*. Globalement, ils porteront sur la cave à fûts, les différents ateliers de cave, l'internalisation d'une partie de l'activité crémants. Prévus pour durer jusqu'en 2028, ils vont représenter un niveau d'investissement compris entre 3 et 4 millions d'euros et n'auront rien d'anodin : il s'agira, entre autres, de doubler la capacité de la cave à fûts, de la doter d'un contrôle de l'hygrométrie et de la température, de l'équiper de supports Oxo qui permettent, notamment, d'optimiser les capacités de stockage. Les investissements comprendront plusieurs phases : démontage de la cuverie, déplacement des fûts et installation d'une ligne de dégorgement pour les crémants, réfection totale et extension de la cave à fûts, le but étant aussi d'en faire un espace que les clients de la boutique pourront visiter. Il y aura aussi un réaménagement de la cuverie avec la mise en place d'un atelier pressurage des crémants, et l'amélioration de l'atelier vendanges manuelles.



La première phase de travaux va concerner la cave à fûts, réorganisée pour répondre à une plus grande segmentation des vins.



C'est sur cet espace que va très prochainement être installée la nouvelle ligne dédiée au dégorgement pour les crémants.

Accompagner une segmentation croissante des vins

Le but c'est de réorganiser les espaces de travail et de les adapter à un métier en pleine évolution : *« on va de plus en plus vers la segmentation de nos vins,* précise Lionel Chol, *avec un nombre croissant de petites cuvées, plus de spécialisation, de petites séries qualitatives avec des durées d'élevage plus travaillées. Nous menons un important travail de sélection qui réclame beaucoup d'organisation en termes de vinification. »* Ces investissements se justifient de plusieurs manières : *« Pour les travaux sur la cave,* précise Sébastien Sauvageot, responsable œnologique de la cave, *la logique est de potentialiser les élevages. On veut pouvoir élever les vins plus longtemps et dans de meilleures conditions, avec l'objectif de faire monter nos vins en gamme. Sur les investissements liés à l'activité crémants, il s'agira de recentrer une activité aujourd'hui en fort développement, avec du potentiel. On est aujourd'hui entre 650 000 et 700 000 bouteilles et nous visons 1 million de bouteilles, tout en maîtrisant complètement nos process. »* Sur les crémants la cave va internaliser des prestations (élevage, dégorgement) confiées jusqu'à présent à des acteurs extérieurs. Pour cette année 2026, les travaux qui vont démarrer concernent l'intégration de la ligne de dégorgement et le démontage d'une partie de la cuverie, ce qui permettra de déplacer les fûts, afin de refaire la cave à fûts. L'espace ainsi gagné va permettre de travailler sur un réaménagement de la cuverie avec une réflexion autour d'ateliers de vinifications plus spécialisés (crémants, villages, petits volumes…)

Attirer de nouveaux vignerons

L'un des objectifs poursuivis c'est d'affirmer le dynamisme d'une cave qui présente une belle évolution depuis plusieurs années. Aujourd'hui, 100 % de la production est commercialisée en bouteilles. 10 % de la commercialisation s'effectue en vente directe, 30 % des ventes en grande distribution, 30 % en café, hôtel et restaurant (CHR) et 30 % à l'export. La très grande majorité des vins est vendue sous la marque Nuiton-Beaunoy. Les crémants, eux, sont vendus sous la marque Victorine de Chastenay. À noter qu'en vente directe, l'entreprise dispose de deux caveaux, à Beaune et Sainte-Marie-la-Blanche et ce dernier va également faire l'objet d'une rénovation totale d'ici deux à trois ans pour accompagner cette montée en puissance commerciale. Cela pourrait prendre la forme d'une halle gourmande, en association avec la fromagerie Delin de Gilly-lès-Cîteaux. De tels investissements traduisent un dynamisme et une ambition que Nuiton-Beaunoy souhaiterait aussi mettre à profit pour recruter de nouveaux vignerons.

Berty Robert

Une histoire de près de 70 ans

Présidée actuellement par Florent Baillard, la cave coopérative Nuiton-Beaunoy a été créée en 1957. Au cours de son histoire, elle a repris plusieurs caves coopératives dans le département (Sainte-Marie-la-Blanche, Gevrey-Chambertin, Orches…) Elle s'est implantée sur son site actuel, à Beaune en 1968 et emploie aujourd'hui 25 salariés. Le site beaunois comporte une structure de vinification et de commercialisation. Il abrite aussi les équipes administratives et commerciales. Nuiton-Beaunoy fédère 80 coopérateurs sur 350 ha et un millier de parcelles. *« Nous couvrons l'ensemble de la Côte-d'Or,* précise son directeur, *de Marsannay-la-Côte jusqu'aux Maranges, avec une vraie diversité d'appellations : Bourgogne pinot noir, Bourgogne chardonnay, Hautes-Côtes de Beaune, Hautes-Côtes de Nuits, des villages, des blancs (14 % de l'encépagement en chardonnay), des rouges (66 % de l'encépagement en pinot noir), de l'aligoté (18 %), des effervescents. »* Au total 78 produits commerciaux différents sont vinifiés à Beaune. Depuis 2015, la cave côte-d'orienne fait partie d'une union de caves coopératives avec la cave Vignerons des Terres secrètes, à Prissé, en Saône-et-Loire. Beaune est également le siège de cette union de caves. Nuiton-Beaunoy est labellisée « Vignerons engagés ». Les investissements détaillés dans cet article sont aussi pensés pour renforcer la politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail, d'économiser de l'énergie, d'améliorer l'empreinte carbone de l'entreprise.





// TECHNIQUE

L'hygiène des caves, délicat équilibre pour la qualité des vins

La commission technique du Comité des vins de Bourgogne a organisé une soirée consacrée à l'hygiène en cave. La vigilance sur ce point est un facteur central de la préservation de la qualité des vins.

L'hygiène en cave n'est pas à prendre à la légère. Les intervenants qui participaient récemment à une soirée consacrée à ce thème à Savigny-lès-Beaune, en Côte-d'Or, étaient tous d'accords sur ce point. L'Observatoire de la qualité des vins alerte sur ces questions depuis un certain temps. Une préoccupation qui ne doit rien au hasard : des évolutions sur les facteurs qui influent sur cette qualité agissent aujourd'hui comme des alertes. Il s'agit de l'évolution des moûts en lien avec le changement climatique, et notamment de l'évolution des flores sur ces moûts, ou de celle du PH des vins qui augmente. Globalement, on est face à une pression microbienne qui augmente dans les phases fermentaires, une certaine résilience des flores d'altération dans les chais, et des brettanomyces (levures) qui résistent de plus en plus aux sulfites.

Du préventif avant tout

Selon Pascal Poupault, expert en hygiène des caves à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) il importe de faire du préventif plutôt que du curatif, dans les chais. Il prend comme exemple l'encrassement : un phénomène physico-chimique entre la souillure et le support. Que ce dernier soit en bois ou inox ne change rien : la plupart des micro-organismes adhèrent sur tous les supports. *« On peut lutter par des actions thermiques, chimiques, ou hydrodynamiques pour décrocher la souillure et l'éliminer,* précise-t-il. *Si l'action mécanique est suffisamment efficace, c'est une bonne chose. On évitera ainsi d'avoir recours à une action chimique qui peut se retrouver dans l'eau de nettoyage. »* Dans ces opérations de nettoyage, la chaleur est une alliée : l'eau chaude (dans l'idéal, 45°) accélère la réaction chimique et facilite le décrochement des souillures. Elle dilate aussi les pores du bois. L'expert de l'IFV insiste sur la nécessité de tracer les procédures de nettoyage à l'aide d'un Guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH), mais aussi de former l'ensemble du personnel qui intervient dans le chai et d'afficher les fiches techniques et de sécurité des formulations.

Six phases

Un nettoyage bien mené s'organise en six phases :



Image générée par IA

Les procédures de nettoyage des chais doivent, de plus en plus, s'appuyer sur des étapes précises et tracées.

– un pré-nettoyage qui permet d'éliminer des souillures peu ou non-adhérentes
– un nettoyage qui décroche les souillures adhérentes (tartres, sucres…) à la suite duquel un contrôle visuel est nécessaire pour juger du résultat
– un rinçage pour éliminer les souillures et les résidus chimiques suivi d'un contrôle visuel et olfactif
– une désinfection qui tue les souillures microbiennes sur les surfaces
– à nouveau un rinçage pour éliminer ces souillures et les résidus chimiques
– un séchage.

« Prenez aussi bien garde au biofilm, ces souillures qui adhèrent au fond du pressoir » insiste Pascal Poupault. Parfois, les procédures d'hygiène en cave se heurtent à la mauvaise « nettoyabilité » de certains équipements (vannes, joints de cuves, dégustateurs, pompes entrée et pompes sortie). Il ne faut alors pas hésiter à démonter. C'est chronophage mais utile. En matière d'équipement de nettoyage, les têtes à jet rotatif présentent un véritable intérêt. Elles sont plus onéreuses mais efficaces. L'hygiène en cave est autant une affaire de vigilance et d'observation que de dosage lorsqu'on doit avoir recours à des produits chimiques car il ne faut pas non plus faire porter un risque sur la qualité sensorielle et sanitaire du vin. En guise de conclusion, Pascal Poupault livrait deux derniers conseils : Éliminer régulièrement les lies des barriques, car c'est là que se trouvent les brettanomyces, et également mécher les vins (aseptiser les fûts en y introduisant des mèches de soufre allumées) afin de maintenir une atmosphère antiseptique.

Berty Robert



ISUZU - GARAGE EUROPE
48 Bis Rue Longvic, 21300 Chenôve | 03 80 52 99 50

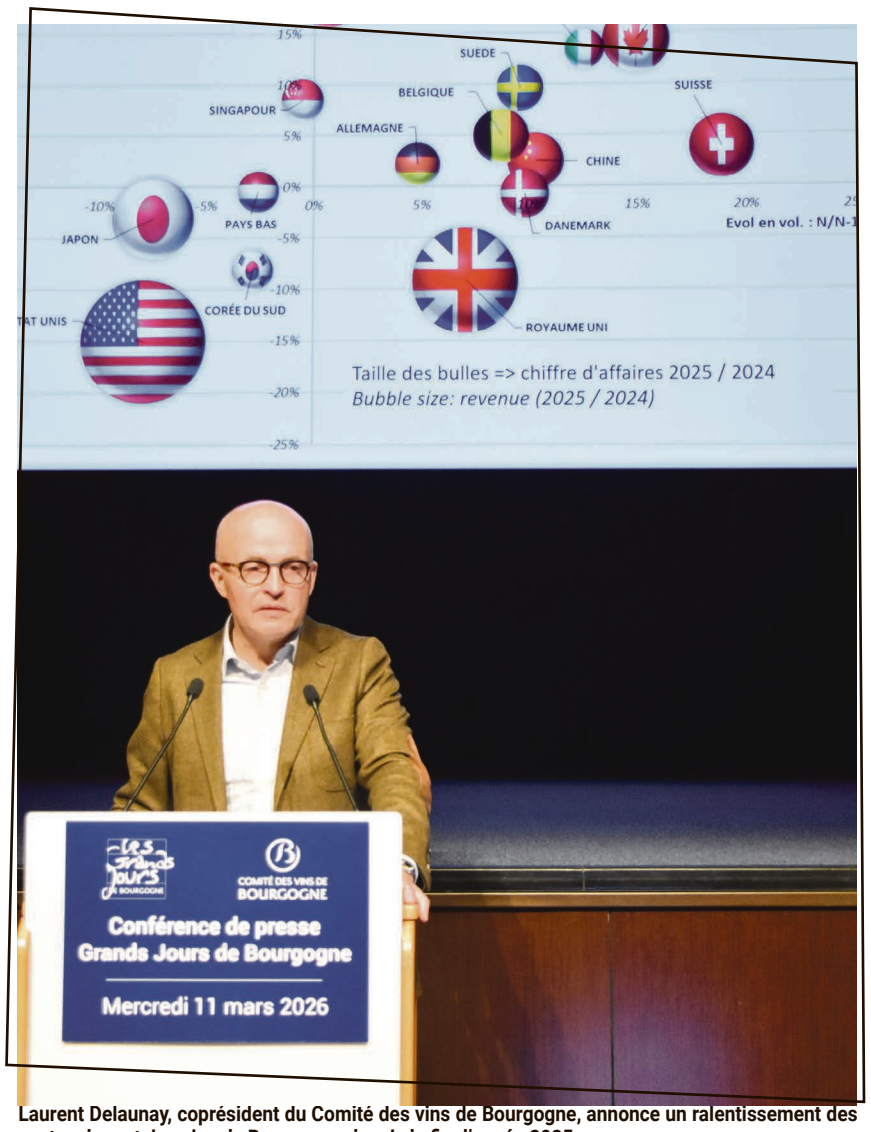
amplitude GROUPE AUTOMOBILE

Offre en LOA ballon sur 49 mois, 10 000 kms/an, apport de 3 000€. Perte financeière incluse. Offre réservée aux professionnels. Meia est une gamme de solutions de financement développée par Arkéa Financements & Services. Sous réserve d'acceptation par Arkéa Financements & Services – SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 210 000 000 € - RCS de BREST B 338 138 795 - Siège social : 335, Rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 GUIPAVAS. Société de courtage d'assurances, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr). Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

// MARCHÉ DES VINS

Début de ralentissement pour les bourgogne face aux secousses

Face aux secousses des marchés internationaux et à la déconsommation, la Bourgogne confirme sa solidité, mais entre dans une phase de marché plus incertaine, dans un contexte où la récolte 2025 est proche de la moyenne en quantité.



Laurent Delaunay, coprésident du Comité des vins de Bourgogne, annonce un ralentissement des ventes de certains vins de Bourgogne depuis la fin d'année 2025.

Dans un contexte mondial chahuté - ralentissement de la consommation, tensions commerciales et marchés export très contrastés - la Bourgogne tire son épingle du jeu, portée par ses vins blancs, ses appellations régionales et une demande internationale toujours solide. Les volumes progressent à l'export comme en grande distribution, signe d'une filière qui s'adapte, mais qui entre aussi dans une nouvelle phase économique.

Marchés en recomposition

L'analyse économique présentée par Laurent Delaunay a posé le décor. Derrière les dégustations et l'effervescence commerciale, la filière bourguignonne avance dans un environnement mouvant. Production chahutée par le climat, consommation mondiale en mutation, marchés export soumis aux tensions géopolitiques : la Bourgogne confirme sa solidité, mais entre clairement dans une nouvelle phase de son histoire économique. D'emblée, le coprésident du Comité des vins de Bourgogne rappelle la trajectoire longue de la région. Sur plus d'un demi-siècle, la production s'est globalement développée avec une transformation profonde du vignoble. « *Sur les cinq dernières années, nous sommes autour de 61 à 62 % de vins blancs, environ 12 % d'effervescents et 27 à 28 % de rouges* », souligne Laurent Delaunay. La montée en puissance des appellations régionales blanches, mâconnaises, chablisienne ou pour les vins de base crémant, a progressivement redessiné le vignoble, qui a « *blanchi* ». Ce basculement est aujourd'hui un avantage stratégique. « *Quand on regarde la répartition actuelle, on se rend compte que la Bourgogne est finalement très bien positionnée par rapport aux tendances internationales. Les vins blancs et les vins frais sont ceux qui progressent le plus sur les marchés* », se félicitait-il devant les médias internationaux. Mais l'autre transformation majeure vient du climat. Entre 1980 et 2010, les récoltes bourguignonnes ont évolué avec une relative stabilité. Cette régularité appartient désormais au passé. « *Depuis 2010, on a une alternance de millésimes parmi les plus faibles et parmi les plus importants. C'est l'effet du dérèglement climatique* ». Un exemple est frappant : en 2021, la Bourgogne enregistrait sa plus petite récolte depuis quarante ans. Deux ans plus tard, en 2023, elle battait son record historique de production. Cette volatilité impose un changement de logique économique. « *Quand on a des grosses récoltes, il faut être capable de stocker pour faire face aux petites récoltes qui suivent* », explique Laurent Delaunay. La succession récente illustre parfaitement cette mécanique. Après deux gros millésimes en 2022 et 2023, l'année 2024 a été très faible, avec une production nettement inférieure à la moyenne régionale. Pour 2025, les estimations se situent entre 1,4 et 1,45 million d'hectolitres, soit un niveau proche de la moyenne, bien que les déclarations de récolte ne soient pas encore toutes saisies. Conséquence directe : les stocks se normalisent. « *Nous avons aujourd'hui environ 22 mois de stock* », analyse le pôle Intelligence économique et stratégie du Comité des vins de Bourgogne.

Grande distribution : la Bourgogne résiste

Sur le marché français, la Bourgogne se distingue dans un contexte pourtant difficile. En grande distribution, l'ensemble des vins recule de 3,6 % en volume en 2025.

La Bourgogne progresse légèrement. « *Nous terminons l'année avec + 1,6 % en volume et + 1,8 % en valeur* ». Une performance d'autant plus remarquable que les vins bourguignons affichent les prix moyens les plus élevés du rayon vins tranquilles. La dynamique repose largement sur ce que Laurent Delaunay appelle la « *Bourgogne accessible* » : les appellations régionales et les marques génériques. « *Ce sont les Mâcon, les Mâcon avec dénomination géographique, les Petit Chablis et les vins du Chablisien qui ont tiré la croissance* ». Un signal clair pour la filière : dès que les prix deviennent plus abordables, la demande repart. « *Cela montre que l'appétence des consommateurs pour les vins de Bourgogne reste très forte* ». Le crémant de Bourgogne confirme lui aussi sa place dans l'équation économique régionale. Après deux années de stagnation, les ventes repartent : + 1,4 % en volume et + 2,6 % en valeur. C'est surtout à l'export que la Bourgogne affirme sa résistance. Là où l'ensemble des vins français recule, la région continue de progresser. « *Les exportations françaises d'AOC sont à -3,2 % en volume et -4,3 % en valeur. Pour la Bourgogne, c'est l'inverse : + 3,7 % en volume* ». La valeur recule légèrement (-1,8 %). La géographie des marchés révèle toutefois un monde du vin plus instable que jamais. Premier débouché de la Bourgogne, les États-Unis reculent nettement. « *-7,9 % en volume et -15 % en valeur. C'est clairement l'effet des taxes américaines mises en place en août* ». À l'inverse, le Canada connaît une croissance spectaculaire. « *+ 15 % en volume et + 14,3 % en valeur* ». Le Québec joue un rôle déterminant, concentrant près des trois quarts des ventes. Le Royaume-Uni progresse également en volume (+ 7 %), même si la valeur recule. La Chine redémarre, tandis que le Japon montre quelques signes de faiblesse.

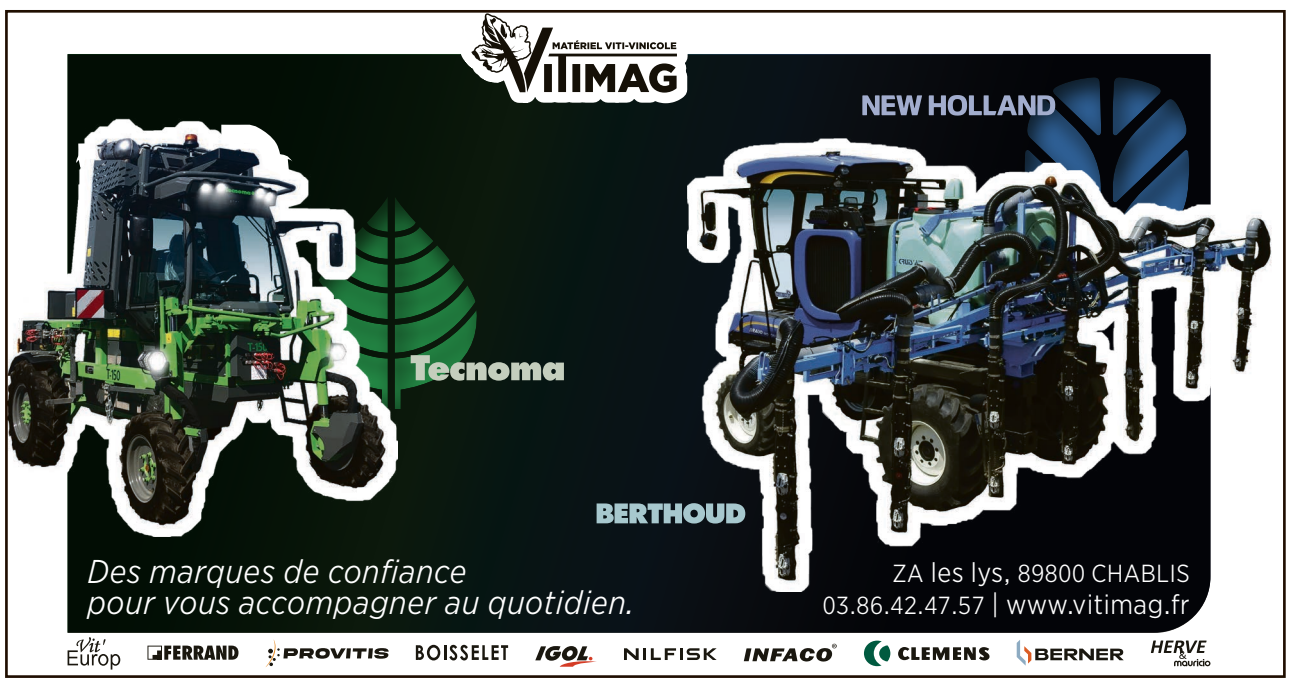
Une Bourgogne à la croisée des chemins

Dans ce contexte instable, les accords commerciaux apparaissent comme des leviers essentiels. Le Ceta avec le Canada a démontré son efficacité. La filière regarde désormais avec attention les nouvelles perspectives ouvertes par les accords internationaux. Le Brésil, encore modeste, affiche déjà une croissance spectaculaire. « *+ 31 % en volume et + 36 % en valeur* ». Mais derrière ces chiffres se dessine une évolution plus profonde du marché. Pendant longtemps, la Bourgogne a été limitée par sa production : les volumes disponibles ne suffisaient pas à répondre à la demande mondiale. Cette situation pourrait évoluer. « *Jusqu'à présent, ce qui limitait la Bourgogne, c'était l'offre. Dans les années qui viennent, ce sera peut-être la capacité des marchés à absorber les volumes* », expliquait Laurent Delaunay.

La région viticole la plus iconique de France entre dans une nouvelle équation : produire toujours avec précision et exigence, mais dans un monde où la demande devient plus sélective, plus volatile et plus sensible aux prix.

Avec un changement générationnel des consommateurs beaucoup plus difficile à fidéliser.

Cédric Michelin





// GRANDS JOURS DE BOURGOGNE 2026

La région continue d'attirer

Du 9 au 13 mars, le vignoble bourguignon a vécu au rythme des Grands Jours de Bourgogne. Cette 18e édition a confirmé le statut de cet événement comme l'un des grands rendez-vous mondiaux des professionnels du vin. Pendant cinq jours, dégustations et rencontres se sont succédées de Chablis à la Côte chalonnaise, en passant par la Côte de Nuits, la Côte de Beaune et le Mâconnais.



Les crémants, les vignobles des Hautes-Côtes et la Symphonie mâconnaise faisaient le plein mercredi au Parc des expositions de Beaune.



La table de libre dégustation des vins des appellations mâconnaises ne désemplissaient pas.

Le principe des Grands Jours de Bourgogne reste inchangé et continue de séduire : aller au plus près des appellations et des producteurs. 13 dégustations itinérantes permettaient aux visiteurs de parcourir les territoires viticoles bourguignons et de découvrir leurs vins directement au contact des domaines et maisons participants. Avec à la clé un record : plus de 1 070 exposants mobilisés pour présenter leurs cuvées et échanger avec les professionnels présents. La fréquentation confirme l'attrait de l'événement. Plus de 2 700 visiteurs professionnels s'étaient inscrits, parmi lesquels 128 journalistes issus de 26 pays. Signe fort du rayonnement international de la manifestation : 60 % des visiteurs venaient de l'étranger, représentant au total 60 pays différents. Le 11 mars, on a compté 1 500 visiteurs à Gevrey-Chambertin, 1 300 pour la côte de Nuits ou encore 900 au Clos-Vougeot. C'était similaire en Saône-et-Loire du côté de Mâcon, de la Côte chalonnaise, du Couchois et des Maranges. *« Nous avons essayé d'aller plus loin dans notre engagement environnemental avec la première tentative de récupérer les bouteilles vides pour les nettoyer et réemployer »*, affirmait Raphaël Dubois, président de l'association organisant les Grands jours. 700 bouteilles ont ainsi été remises dans le circuit, rien qu'à Chablis.

Le centre du monde viticole

Cette diversité internationale s'illustrait particulièrement dans l'origine des délégations présentes. Les pays européens restent largement représentés, avec notamment l'Italie, la Belgique, l'Allemagne ou encore le Royaume-Uni. Mais les marchés plus lointains continuent de répondre présents. Les États-Unis, la Chine, le Japon et le Canada figurent parmi les visiteurs fidèles de l'événement, confirmant l'intérêt constant de ces marchés pour les vins de Bourgogne. Parmi les pays émergents, le Brésil se distinguait par une présence notable, témoignant de l'élargissement progressif de l'audience internationale de la manifestation. La répartition par continent reflétait cette ouverture. L'Europe dominait largement avec plus des trois quarts des visiteurs inscrits, mais l'Asie et l'Amérique étaient également bien représentées, avec respectivement 356 et 231 participants. Des professionnels d'Océanie et même d'Afrique avaient également fait le déplacement, illustrant l'ampleur du réseau international mobilisé autour de l'événement. Lors de la conférence de presse du 11 mars, de nombreux journalistes internationaux revêtaient les casques pour une traduction simultanée ou utilisaient leurs smartphones pour traduire les chiffres du dossier de presse. Seule ombre au tableau, l'annulation de visiteurs venant ou passant par l'aéroport de Dubaï, à l'image de la délégation australienne, déplorait Raphaël Dubois. Au-delà des chiffres, cette édition a surtout mis en lumière l'implication des vignerons et des maisons bourguignonnes. Sur chaque site de dégustation, producteurs et équipes se sont mobilisés pour accueillir les visiteurs, présenter leurs millésimes et faire découvrir la diversité des terroirs. Une dynamique qui, édition après édition, renforce la place des Grands Jours de Bourgogne parmi les rendez-vous incontournables du calendrier professionnel.

Cédric Michelin





// COMMUNICATION

Raconter autrement le vin

Ancien journaliste de presse écrite, Jean-Philippe Guillot vient de créer L'Écrit vins conseils. Les prestations de communication qu'il propose visent à permettre au monde du vin de parler autrement de lui. Pas inutile, alors que cet univers est confronté à de profondes remises en question.

Il y a quelques semaines, Jean-Philippe Guillot était au salon Wine Paris. Il y a croisé des jeunes, qui s'intéressent au vin, mais pas de la même manière que les générations précédentes. Cet ex-journaliste de presse écrite a vu dans cette approche une confirmation de la pertinence de son choix : apporter au monde viticole des prestations de communication différenciantes et adaptées à un monde qui, incontestablement, change. Ce choix s'est concrétisé fin 2025 avec la création de sa société : L'Écrit vins conseils. *« Face au constat,* dit-il, *de difficultés grandissantes pour le milieu viticole (baisse de consommation, mouvements anti-alcool, dégradation de l'image du vin, jeunes qui se détournent du produit…) j'ai réalisé qu'il y avait une place pour des prestations permettant de parler du vin et de mettre en valeur cet univers, avec une approche renouvelée. »*

Une opportunité

À la base, il y a une appétence pour ce milieu : *« J'aime le vin et les vignerons : ils ont des « gueules », des histoires, un certain bon sens. »* Mais au-delà, il lui a fallu se former en préparant deux Diplômes universitaires (DU) au sein de l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV) de l'université de Bourgogne, à Dijon : l'un en Expertise dégustation et l'autre dédié à l'environnement économique du vin. *« Je me suis d'abord dit que j'étais en train de m'engager sur un domaine en crise et que ce n'était pas forcément la meilleure idée,* reconnaît-il, *mais, petit à petit, j'ai compris qu'il y avait là, au contraire, une opportunité : tenter d'apporter des solutions de communication à des vignerons qui n'ont pas de temps à consacrer à ça et qui, parfois, n'ont pas pris la mesure du problème. »* Le tout en s'appuyant sur la première de ses compétences : l'écrit, et la capacité à produire des récits. *« Mon passé de journaliste a nourri une ouverture d'esprit qui me permet de m'adapter à des demandes et des attentes très diversifiées. »* À cela s'ajoute un « ton » qui lui est propre et qui donne un vrai caractère à ses productions écrites.

Une offre globale

Les premiers clients sont là : Animavinum, entreprise de négoce à Meursault, à qui il fournit de manière hebdomadaire du rédactionnel, sous forme d'éditoriaux assez engagés portant sur des thématiques vin un peu décalées. À Meursault, toujours, il opère aussi pour le domaine Arnaud Ente : en l'espèce, il a travaillé sur l'histoire familiale alors que se produit une transmission actuellement. Il réalise un livret de qualité à remettre aux clients du domaine, qui raconte cette transmission familiale. *« En fonction des attentes de mon client,* précise Jean-Philippe Guillot, *je réalise des reportages, des entretiens, des photos et je lui cède mes droits, de manière à ce qu'il puisse utiliser ce travail dans sa communication, sur tous les supports possibles (plaquette, site web, réseaux sociaux). Je m'attache beaucoup au caractère humain du domaine, la famille, la transmission, l'histoire, qui ils sont, ce qu'ils veulent… »* Depuis le début de l'année, il prospecte, rencontre, discute, se rend sur des salons, bien au-delà des frontières bourguignonnes. Vallée du Rhône, Champagne… Il ratisse large pour se faire connaître. *« Je conseille sur l'écrit mais je peux aussi enrichir cette offre avec des partenaires (web designer, dronistes, photographes). Cet investissement en communication n'a rien de superflu et dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui, il va falloir se différencier. À produits équivalents, un consommateur va regarder l'histoire et qui est derrière la bouteille. »* Au-delà du produit et du terroir, qui restent des incontournables, L'Écrit vins conseils ambitionne de faire entendre une autre « petite musique » : celle des histoires familiales et des femmes et des hommes qui font le vin. Parce que, de la même manière qu'on ne consommera plus du vin comme on le faisait il y a 30 ou 50 ans, on veut aussi qu'on nous en parle différemment, sans discours intimidant ou abscons, mais en racontant des réalités très concrètes, dans lesquelles la passion humaine reste bien présente.

Berty Robert

lecritvinsconseils.fr



Jean-Philippe Guillot développe une offre de communication qui se revendique comme différenciante, pour un secteur soumis à de fortes remises en question.



Expertise-comptable & gestion

EXPLOITATIONS VITICOLES & NÉGOCIANTS

Notre service comptable, social et juridique formé aux évolutions et enjeux du secteur, vous accompagne et vous assiste au quotidien en vous apportant un conseil personnalisé parfaitement adapté à votre activité.

EXPERTISE Latitude COMPTABLE

3 CABINETS À VOTRE SERVICE

CHENÔVE - DIJON

BEAUNE

MÂCON

« Déléguez-nous en toute confiance votre gestion administrative et comptable pour vous concentrer sur votre cœur de métier. »

CONTACT

Tél. 03 80 24 17 10

contact@latitude-ec.com

www.latitude-ec.com

latitude-expertise-comptable

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// CRÉMANTS DE BOURGOGNE

Le Domaine Bouhélier tente l'exceptionnel

C'est le nouveau pari que s'est lancé Paul Bouhélier pour le développement du domaine familial : deux nouvelles cuvées ont été imaginées par le viticulteur de Chaumont-le-Bois, en Côte-d'Or. Des créations « hors du commun », pour les amateurs de vins !

« On veut montrer ce qu'on est capable de faire ! ». Paul Bouhélier, viticulteur installé sur le domaine familial à Chaumont-le-Bois (Châtillonnais), s'est lancé le défi d'imaginer de nouvelles saveurs, sortant de l'ordinaire. Cogérant depuis 2019 avec ses parents Anne et Sylvain, Paul se rappelle les débuts du domaine : *« Mon père a planté ses premières vignes en 1988 pour la production de crémant. »* Régulièrement récompensé au Salon de l'Agriculture pour son ratafia et ses crémants rosés, le domaine voit passer chaque année 2000 clients : *« Nous proposons des dégustations toute l'année sur rendez-vous ou le samedi après-midi. On organise également des visites du domaine les jeudis en période estivale. »* En 2025, deux nouvelles cuvées sont venues compléter la carte, élaborées depuis plusieurs années par la famille Bouhélier. *« Mon père a toujours cru dans le crémant de Bourgogne »*, soutient le jeune viticulteur.

Pour amateurs d'effervescents

Pour les 50 ans de l'appellation, Paul a envisagé une nouvelle cuvée pleine d'audace. Issue d'une vinification sans ajout de sulfites, il s'agit d'un crémant blanc fait uniquement de pinot noir, récolté sur le millésime de 2020. Avec un dosage brut nature, aucun sucre n'a été ajouté : *« Aujourd'hui, certains amateurs de vins effervescents recherchent ce genre de choses, c'est une niche mais qui réclame une qualité de raisin hors du commun »*, explique le créateur. Pour la démarquer, Paul Bouhélier collabore avec Dan Walker, un artiste britannique local, sur la conception de l'étiquette : *« C'est aussi lui qui a trouvé le nom de la cuvée : CX. »* Cuvée expérimentale et exceptionnelle, le C rappelle le « Crémant » et le X les termes la représentant : *« L'idée était de retrouver de la simplicité. La mise en bouteille a été faite à la main, les étiquettes aussi. L'artiste a numéroté toutes les bouteilles. 1 200 bouteilles ont été faites ainsi. On a aussi travaillé avec un imprimeur qui a mis en place un programme informatique permettant de faire varier la couleur de chaque étiquette. Toutes les bouteilles ont une couleur d'étiquettes différentes. »*, ajoute-t-il. Lancée en août dernier, la cuvée CX est disponible dans plusieurs restaurants gastronomiques bourguignons : *« Avec cette cuvée, on entre sur des marchés niches, avec des productions de petite quantité. C'était aussi le but »*, développe le viticulteur.



Paul Bouhélier (à gauche), en compagnie de ses parents et associés : Anne et Sylvain. Entre ses mains, la nouvelle cuvée « XIV », vieillie sur lattes pendant 14 ans.

XIV... ou Vix

Une deuxième cuvée s'est ajoutée. Avec un savoir-faire qui se bonifie avec les années, elle fait preuve d'une rareté exceptionnelle : *« Cette cuvée, ce n'est pas moi qui l'ai vendangée car elle est issue du millésime 2008 ! »* sourit-il du haut de ses 32 ans. *« C'est un crémant qui a été vinifié en fût de chêne du Châtillonnais pendant deux ans et qui a un vieillissement sur lattes (entre la seconde fermentation et le dégorgement) assez exceptionnel, puisqu'on a laissé le vin 14 ans en bouteille. Ça fait, au total, 16 ans d'élevage ! »*. Passionnée d'histoire, la famille Bouhélier a nommé cette cuvée avec un nombre précis, porteur d'un double sens : *« On l'a appelée « XIV », pour 14 ans de vieillissement sur lattes mais aussi parce qu'elle est faite avec des raisins qui viennent du village de Vix. Et le reflet de 14 en chiffres romains, ça fait VIX. C'est un petit clin d'œil au village, pour faire le lien entre la cuvée et son terroir. Surtout que dans le Châtillonnais, Vix est un village important, chargé d'histoire »*, raconte Paul. Avec une petite quantité de 500 bouteilles, toutes numérotées, Paul, Anne et Sylvain poursuivaient une idée bien : *« L'idée est de donner accès à un crémant spécial. Les gens pensent souvent que le crémant doit être bu dans l'année, qu'il se conserve mal. Là, on prouve qu'il peut être gardé même après 10 ans de vieillissement. C'est aussi un plaisir pour nous. S'il y a des clients qui apprécient, tant mieux. »*

Louise Terrillon

2025, une récolte historique en Crémant

Avec 231 000 hectolitres, 2025 s'inscrit parmi les plus belles années de production de l'appellation crémant de Bourgogne. Ce volume reflète la progression continue des surfaces consacrées à l'appellation (près de 4 000 hectares) et la montée en puissance des vins effervescents au sein de l'offre bourguignonne. Parmi les 84 appellations de Bourgogne, le crémant représente désormais 15 % des volumes, une part en constante progression (13 % il y a deux ans). Dans un contexte global complexe pour les vins effervescents, l'appellation affiche en 2025 une progression de 9 % des volumes commercialisés. La dynamique est particulièrement portée par l'export : pour la première fois dans l'histoire de l'appellation, la barre des 50 % à l'export a été franchie avec 51 % des volumes (+ 14 % par rapport à 2024). Le crémant de Bourgogne contribue à 20 % de la croissance des exportations françaises de vins effervescents AOC hors Champagne sur 10 ans. L'appellation a célébré ses 50 ans en 2025, dévoilant une histoire et un savoir-faire ancien dans l'élaboration de bulles. En 2026, elle franchit une nouvelle étape avec une demande d'évolution de son cahier des charges. En cours de validation auprès de l'Inao, elle permettra l'inscription officielle de lieux-dits et références parcellaires.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Photovoltaïques - Artisanales

Agricoles - Viticoles



Votre contact local
THIERRY RIBEYROLLES
06 74 68 46 38

WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier

70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.com

TotalEnergies, acteur majeur de la production d'électricité renouvelable

TotalEnergies est l'un des principaux acteurs français et développeurs mondiaux de la production d'électricité renouvelable avec plus de 26 GW de puissance brute installée dans le monde. En France, avec 2,1 GW (photovoltaïque, agrivoltaïque, éolien et hydroélectrique), cela représente l'équivalent des besoins annuels en électricité de 2 millions de personnes.

Des ambitions fortes

En investissant plusieurs milliards d'euros par an au niveau mondial dans les énergies bas carbone, TotalEnergies ambitionne d'intégrer le top 5 mondial des producteurs d'électricité renouvelables dès 2030.

En France, des équipes réparties en région, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, développent des projets au plus près des territoires avec le souci permanent de la concertation et du partage de la valeur.



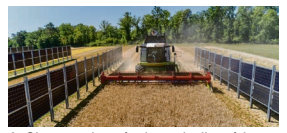
Le projet d'agrivoltaïsme de Chambœuf, en Côte-d'Or, repose sur un écosystème vertueux en faveur d'une agriculture résiliente et durable.

Focus sur l'agrivoltaïsme

Il s'agit de concilier production agricole et production d'électricité renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques. La production agricole reste l'activité principale et les projets sont construits avec, par et pour les agriculteurs.
TotalEnergies dispose, avec Ombréa, d'un centre d'expertise en agronomie, climat, biologie et sciences du sol. Déjà 13 sites pilotes sont exploités en France, dont certains ont le recul de plusieurs récoltes, comme celui de Channay en Haute Côte-d'Or. L'agence Bourgogne-Franche-Comté, basée à Dijon, assure le suivi des projets dans la région, de l'identification du foncier jusqu'à la fin de l'exploitation.

Quelles exigences s'imposent aux projets agrivoltaïques ?

- les terres concernées doivent être sous contrainte (faible rendement, manque de ressource en eau
- l'installation doit apporter un service (protections contre les aléas : sécheresse, grêle…, amélioration du potentiel agronomique, bien-être animal, adaptation au changement climatique : récupération d'eau…)
- l'installation doit être réversible
- il ne doit pas y avoir d'effets négatifs significatifs sur les rendements agricoles.



A Channay, les résultats de l'expérimentation menée avec tous les partenaires, dont Dijon Céréales, sont positifs.

Pour étudier l'opportunité d'un projet : **contact.dijon@totalenergies.com - 03 66 32 19 50**

Pour en savoir plus sur les activités TotalEnergies : www.totalenergies.com/fr/transition-energetique

TotalEnergies

// EMPLOI

Parcours Viti, pour aller plus loin dans l'emploi viticole

L'Anefa de Côte-d'Or, en partenariat avec le Conseil départemental et France Travail, met en place un dispositif permettant à des bénéficiaires du RSA de travailler pour des domaines viticoles mais aussi de s'y former, et pas seulement pour les vendanges.



Parcours Viti ambitionne de proposer aux saisonniers de véritables formations (comme ici en taille de vigne) afin de déboucher sur des emplois pérennes.

Permettre à des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA de travailler pour les vendanges, c'est bien. Leur donner l'opportunité de se former sur les métiers de la vigne tout au long de l'année, en fonction des différentes phases de travaux, c'est mieux et c'est ce que propose Parcours Viti. Lancée par l'Association nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) de Côte-d'Or, l'idée agrège plusieurs partenaires (Conseil départemental de Côte-d'Or, France Travail, la MFR de Grandchamp, le CFPPA de Beaune et l'opérateur de compétences Ocapiat). L'objectif est de pousser plus loin la logique d'insertion et de formation mise en place depuis plusieurs années avec Mobiviti : *« ce dispositif,* explique Laurence Berteau, chargée de mission pour l'Anefa, *permet de conduire des personnes demandeuses d'emploi et bénéficiaires du RSA vers les domaines viticoles, à l'occasion des vendanges. En discutant avec le Conseil départemental et en regard de cette expérience, j'ai proposé de remettre en place le même système mais en le rendant plus pérenne et en l'inscrivant dans la durée des travaux de la vigne sur toute l'année, et plus seulement à la période des vendanges. »* C'est ainsi qu'est né Parcours Viti. Il va démarrer avec les travaux de printemps (effeuillage, ébourgeonnage, palissage, accolage) et avec, pour l'heure, un domaine viticole : Boisset, à Nuits-Saint-Georges. Le Conseil départemental et les agences France Travail de Dijon Sud et de Beaune ont déjà envoyé une dizaine de CV et de candidatures au domaine.

Transports pris en charge

« Sur les travaux de printemps et d'hiver, poursuit Laurence Berteau, *il n'y aura pas de navette. Les personnes devront se déplacer par leurs propres moyens, mais le Conseil départemental propose aux bénéficiaires du RSA une carte de saisonniers qui permet la prise en charge de 75 % du coût du transport en train. D'autres aides vont être mobilisées par le Conseil départemental pour la prise en charge des 25 % restant. »* Le transport sera donc intégralement pris en charge par la collectivité. Les 6 saisonniers dont a besoin le Domaine Boisset pour ces travaux commenceront à travailler dans quelques jours. Ils seront embauchés dans le cadre d'un CDD jusqu'à la mi-juillet. *« En parallèle,* précise Laurence Berteau, *nous cherchons d'autres domaines qui pourraient être intéressés par ce dispositif, pour la période des vendanges ».* Aux vendanges, les transports seront assurés par des navettes affrétées par les domaines. *« L'objectif, après le printemps et les vendanges, c'est de positionner des personnes qui auront participé à Parcours Viti sur des parcours de formation. Parcours Viti, c'est de l'insertion, de l'emploi et de la formation, afin qu'ensuite, cela débouche sur de l'emploi pérenne et durable : contrats de professionnalisation, CDD, CDI, Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)…»*

Berty Robert

Renseignements : Laurence Berteau (Anefa) 03 80 68 67 67 ou par mail : cote-dor@anefa.org





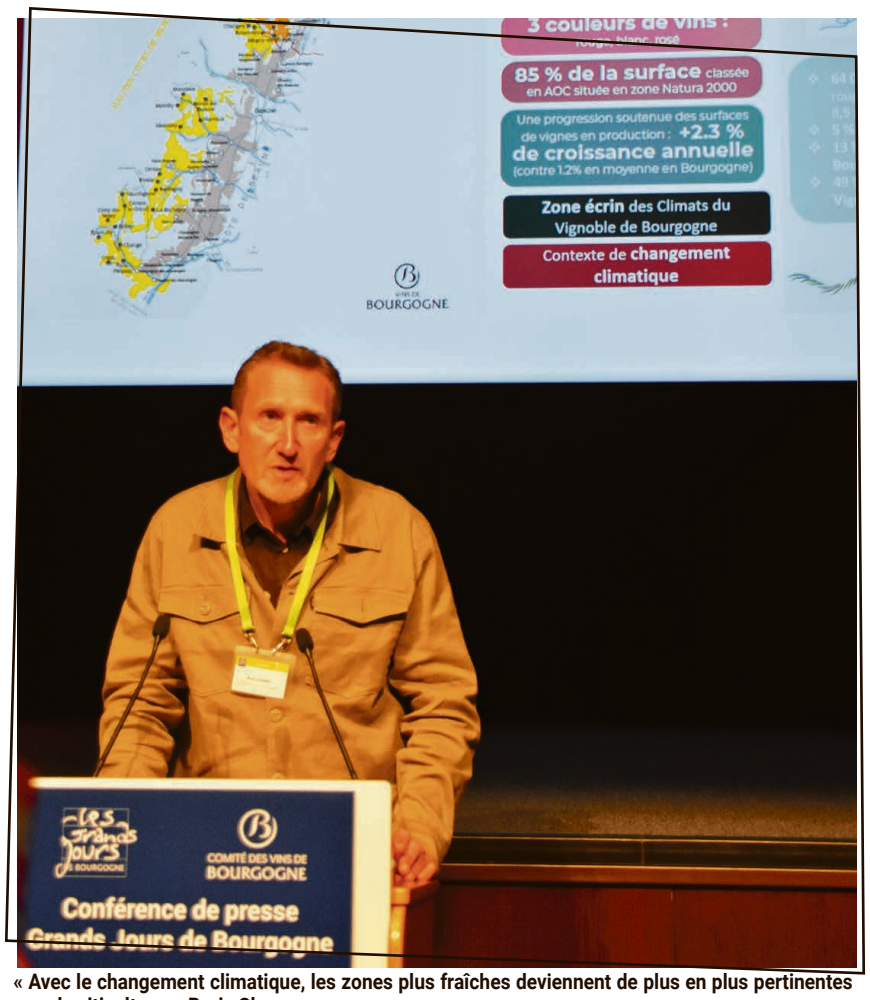


VIGNE

// HAUTES-CÔTES DE BEAUNE ET NUITS

21 Un vignoble en plein renouveau

Longtemps considérées comme un vignoble discret, les Hautes-Côtes attirent aujourd'hui tous les regards. L'évolution du climat redonne de l'intérêt à ces terroirs d'altitude, plus frais et plus tardifs.



« Avec le changement climatique, les zones plus fraîches deviennent de plus en plus pertinentes pour la viticulture », Boris Champy.

Boris Champy, vigneron et responsable du projet Horizon Hautes-Côtes, en est convaincu : « *Ces zones deviennent de plus en plus pertinentes dans un contexte de réchauffement climatique* », affirme-t-il avec enthousiasme. Situées au-dessus des prestigieuses côtes de Beaune et de Nuits, les Hautes-Côtes bénéficient d'altitudes plus élevées et de températures plus modérées. Un avantage qui devient stratégique. « *La fraîcheur de ces terroirs constitue un atout majeur pour l'avenir* », souligne Boris Champy. Cette attractivité nouvelle entraîne un regain d'intérêt pour ces appellations. Les projets viticoles se multiplient et les surfaces plantées progressent régulièrement. Mais pour les professionnels, ce développement doit être maîtrisé. « *Nous voulons que le développement du vignoble se fasse de manière raisonnée et collective* », insiste Boris Champy.

Une cartographie du futur

C'est précisément l'ambition du projet Horizon Hautes-Côtes, lancé par l'Organisme de gestion (ODG) des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits. L'initiative vise à anticiper l'évolution du vignoble et à accompagner les plantations futures. « *Nous voulons construire une vision collective du développement de ces territoires* », explique son responsable. L'idée est de cartographier précisément les zones à potentiel, en croisant les données géologiques, climatiques et environnementales. Le projet s'appuie sur un travail de terrain approfondi. Une première phase d'étude est menée sur deux communes pilotes, Nantoux et Meloisey, avant un déploiement à l'ensemble des 47 villages de l'aire d'appellation. Le vignoble des Hautes-Côtes compte aujourd'hui près de 1 800 hectares plantés, mais plus de 2 600 hectares restent encore disponibles dans l'aire d'appellation. De quoi susciter l'intérêt des producteurs. « *Il ne s'agit pas seulement de planter davantage de vignes* », insiste Boris Champy. L'objectif est de préserver les paysages, protéger les ressources en eau et éviter les zones sensibles, notamment celles classées Natura 2 000.

L'importance de la concertation

Cette réflexion collective doit également permettre d'adapter le vignoble aux conditions climatiques futures. « *Nous devons penser l'évolution du vignoble sur plusieurs décennies* », observe le vigneron. Dans cette démarche, la concertation joue un rôle central. Vignerons, collectivités locales et organismes techniques sont associés pour définir ensemble les orientations du futur vignoble. Pour Boris Champy, l'enjeu dépasse largement les Hautes-Côtes. « *Nous voulons montrer qu'il est possible de développer un vignoble en anticipant les défis climatiques* », affirme-t-il. Dans un contexte de réchauffement climatique, les Hautes-Côtes pourraient ainsi devenir un terrain de recherche important pour la viticulture bourguignonne de demain et l'avenir de ses vins.

Cédric Michelin

// TRADITION

21 Et de trois pour Volnay !

L'édition 2027 de la Saint-Vincent tournante est déjà en préparation. Après les Maranges, la 83e édition fait son retour en Côte-d'Or avec le village de Volnay comme organisateur, pour la troisième fois en 70 ans.

À peine sortis de l'édition 2026, direction 2027 pour la Saint-Vincent tournante. Les festivités, qui auront lieu les 30 et 31 janvier 2027, auront pour cadre le village viticole de Volnay, entre Beaune et Meursault. Le village avait déjà organisé la Saint-Vincent à deux reprises, en 1957 et 1986. L'appellation, qui fêtera également ses 90 ans en 2027 y sera représentée par 47 producteurs. L'événement s'articulera autour de caveaux de dégustation. Ce sera l'occasion de déguster le « millésime collectif » : une cuvée spéciale, fruit du travail et de la solidarité des 47 producteurs, offerte au palais des visiteurs. Il s'agira aussi d'explorer l'identité de Volnay : un moment unique pour saisir la diversité et la finesse de cette appellation mythique. Vous pourrez découvrir les visages de l'appellation : la fête mettra en avant une liste non exhaustive de producteurs, permettant de mieux identifier les talents et les domaines qui font la renommée de Volnay. Le traditionnel défilé des confréries ouvrira les festivités dans une atmosphère solennelle et joyeuse. Les rues de Volnay se pareront de couleurs et de symboles, tandis que les bannières des villages voisins flotteront au vent d'hiver. Plus de 80 confréries sont attendues. Les cérémonies d'intronisation des anciens vignerons et anciennes vigneronnes au sein de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin viendront honorer celles et ceux qui ont œuvré à la renommée des vins de Volnay. Trois banquets auront lieu : le « Saint-Vincent », vendredi 22 janvier, « L'élégance rare », vendredi 29 janvier, et « Héritage vivant », samedi 30 janvier. Les inscriptions pour ces banquets seront ouvertes le 30 juin sur www.saintvincentvolnay.fr Quant à la boutique en ligne de cet événement, elle est ouverte depuis le 15 mars.

Berty Robert



Créée par Camille Garnier, l'affiche allie patrimoine et modernité, inspirée par la colline, les climats et le geste des vignerons.



VMAT CONSTRUCTION
DALLAGE BÉTON
Bâtiments d'élevage – Stockage
Viticole – Méthanisation
Nombreuses références
Routes de Troyes – ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-seine
03 80 81 48 94 – www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Les anciens exploitants de Côte-d'Or en assemblée générale

• Jeudi 9 avril

La Section Départementale des Anciens Exploitants (SDAE) de Côte-d'Or se réunira en assemblée générale à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot, à partir de 9 heures. Au programme : rapport d'activité, rapport moral, intervention de Magalie Chervet, de la MSA Bourgogne, sur le thème de l'autonomie, intervention de Jean-Claude Jeannin (FDSEA 25) sur le thème du foncier, repas convivial avec « Le Petit Blanc » de Saint-Julien.

Renseignements : 03 80 68 67 67 ou par mail : accueil@fdsea21.fr Inscription avant le 2 avril.

YONNE

// Assemblée de section FDSEA des Bailleurs

• 9 avril

La section des Bailleurs de la FDSEA organise son assemblée générale à la salle Cerfrance, à partir de 14 heures.

// Escape Game FDSEA

• 17 avril

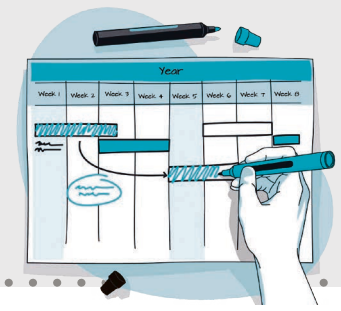
La FDSEA de l'Yonne organise pour la première fois, un escape game au sein de l'exploitation agricole de Jean-Baptiste Thibault, à Quenne, dès 16 heures.

Pour s'inscrire : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScMwt6rgu-tf0bfjfDEUS_UUk3E13KfRYDNv6peissKq-T9Qw/viewform?usp=send_form

// Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs

• 18 avril

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne tiendra son assemblée générale au centre culturel d'Appoigny, 22 route des Bries, à partir de 8 h 30.



LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Optimiser la gestion de mon herbe pour le paturage de mes bovins

• 21 avril

Proche Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créer mon budget de trésorerie

• 22 avril

À Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Mes outils pour mieux communiquer (Prise de parole, gestion des conflits)

• 28 avril

À Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 29 avril, 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

• Lundi 13 avril

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Cette formation est pour vous ! Vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir et savoir faire pour réussir vos plants. Elle se tiendra au lycée agricole de Plagny.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Quelles alternatives au maïs ensilage ?

• Jeudi 16 avril

Une nouvelle formation sur les alternatives au maïs ensilage est proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Découvrez une alternative garantissant rendement et valeur nutritive face aux aléas climatiques. Le lieu reste à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// S'équiper pour protéger son troupeau

• Jeudi 16 avril

Face aux menaces de prédation, différents outils peuvent vous aider à protéger votre troupeau. Une nouvelle formation sur la protection des troupeaux est donc proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elle se tiendra à Montigny-sur-Canne

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// S'initier à l'acupuncture en élevage

• Lundi 20 et mardi 21 avril

L'acupuncture est une médecine naturelle qui vous permet d'intervenir en urgence ou en prévention avec des gestes simples. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose deux jours de formation sur le thème, dans un lieu qui reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Déclaration Pac

• Jeudi 9 avril (puis 16, 21, 28 avril et 5 mai)

Cette formation a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leurs déclarations Pac.

Pour plus d'informations contactez Catherine Bonin par mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr

// Dresser mon chien de troupeau - Initiation

• Jeudi 23 avril

Cette formation a pour but d'apprendre aux éleveurs à bien choisir le chien en fonction de l'exploitation, à assurer son bien-être (logement, alimentation, suivi sanitaire) et à construire une relation maître-chien basée sur la confiance et la cohérence. La formation abordera aussi le fonctionnement du chien de troupeau et les grandes étapes de sa vie, puis l'éducation du jeune chien : socialisation, cadre, apprentissage des ordres de base. Enfin, la formation tente de guider les stagiaires dans le dressage au troupeau, du démarrage en conditions aménagées jusqu'au travail en libre sur un lot d'animaux pédagogiques.

Pour plus d'information : contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// Réussir son installation en société

• Jeudi 30 avril

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%

Terres de Bourgogne

ABONNEMENTS



JUSQU'À

20%

DE REMISE

Offre de printemps

Valable jusqu'au 30 avril 2026

OFFRE RÉSERVÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS

Bulletin d'abonnement **simple** et **facile**

définissez votre besoin d'information

1. Choisissez la durée de votre abonnement à TDB.
2. Choisissez une ou plusieurs revues Réussir.
3. Remplissez vos coordonnées.
4. Réglez votre commande par virement, par chèque, ou CB.
5. Renvoyez votre bulletin et votre chèque à Terres de Bourgogne.
6. Dès réception, vous recevrez votre facture. **Pensez à l'intégrer à votre comptabilité.**



Dans un monde en perpétuel mouvement, RESTER INFORMÉ EST ESSENTIEL

Terres de Bourgogne, c'est une rédaction de 5 journalistes qui vous délivrent une information fiable pour vous permettre de prendre les bonnes décisions pour la conduite de votre exploitation.

Mon choix

• TERRES DE BOURGOGNE
papier + numérique + suppléments
(agenda, barème d'entraide, colza, terre d'élevage)

- ☐ **110 €** — 1 AN (-15 %) — Au lieu de 130 €
- ☐ **208 €** — 2 ANS (-20 %) — Au lieu de 260 €

+ REVUES RÉUSSIR

	1 AN 69 € PAR REVUE	2 ANS 138 € PAR REVUE
Réussir Bovins viande	☐	☐
Réussir Grandes Cultures	☐	☐
Réussir Fruits & Légumes	☐	☐
Réussir Volailles	☐	☐
Réussir Porc	☐	☐
Réussir La chèvre	☐	☐
Réussir Lait	☐	☐
Réussir Pâtre	☐	☐
Réussir Vigne	☐	☐
Réussir Bio — numérique **UNIQUEMENT** (accès intégral)	☐	☐

TOTAL €

Mes coordonnées

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Mon règlement

Je règle €

☐ Par CB par téléphone

☐ Par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 — BIC AGRIFRPP810

☐ Par mandat SEPA

IBAN — BIC

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Terres de Bourgogne pour la gestion des abonnements et la diffusion de mailing. Elles sont conservées pendant la durée de notre relation commerciale et sont destinées à la gestion de votre abonnement, ainsi qu'à l'envoi d'informations ou de publicités pour le compte de nos partenaires du secteur agricole. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Terres de Bourgogne – Service abonnement. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

BULLETIN À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

à **TERRES de BOURGOGNE** - 1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

Tel. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 797 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	7,51	7,83	7,61	- 0,14
		250-300	7,42	8,00	7,73	- 0,06
		300-350	6,64	7,20	6,83	- 0,31
		350-400	5,99	6,90	6,32	- 0,11
		400-450	5,68	6,23	5,99	- 0,04
		450-500	5,43	5,85	5,66	+ 0,01
	R	250-300	6,80	7,17	6,95	
		300-350	6,40	7,04	6,82	
		400-450	5,51	5,92	5,88	
		450-500	5,49	5,49	5,49	+ 0,18
F	U	200-250	6,68	6,76	6,75	+ 0,32
		250-300	5,93	6,30	6,13	- 0,03
		300-350	5,70	6,09	5,82	- 0,03
		350-400	5,45	5,77	5,56	- 0,08
	R	200-250	5,67	6,05	6,00	+ 0,05
		250-300	5,64	6,20	5,92	+ 0,28
		300-350	5,47	5,64	5,57	- 0,10
		350-400	5,36	5,50	5,42	- 0,14

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 142 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,42	5,41	5,21	
F	U	400-450	5,33	5,33	5,33	+ 0,18
		450 et +	4,83	5,10	5,05	- 0,28
	R	350-400	5,42	5,79	5,69	
		400-450	4,80	5,11	4,96	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,93	4,74	4,16	+ 0,23
	R	+ 500 kg	3,68	3,90	3,82	
F	E	24 à 36 mois	5,42	7,31	6,34	+ 0,71
	U	24 à 36 mois	4,60	5,24	4,86	- 0,08
		- 5 ans	4,44	5,04	4,71	- 0,12
		5 à 10 ans	4,21	5,03	4,54	- 0,04
		+ 10 ans	4,15	4,42	4,27	- 0,05
	R	24 à 36 mois	4,34	4,60	4,47	+ 0,02
		- 5 ans	4,14	4,54	4,38	- 0,08
		5 à 10 ans	3,95	4,38	4,25	- 0,07
		+ 10 ans	3,90	4,14	4,00	- 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 173 - Taux de vente : 98 %.

Broutards : Les volumes sont intéressants pour attirer des acheteurs mais la qualité est un peu plus hétérogène tout en conservant un bon niveau. Les tarifs semblent avoir atteint leur paroxysme la semaine passée et reviennent à un niveau plus équilibré. La prépondérence des besoins français se confirme au détriment des besoins pour l'exportation. La faiblesse des commandes pour l'Italie ou l'Espagne pose question.

Laitonnes : Bonne demande en herbagères pour la repousse. Plafonnement en lourdes pour l'exportation.

Vaches / génisses + 30 mois : Des apports plus modérés cette semaine. La demande est toujours présente et intéressante, néanmoins on remarque que les prix plafonnent dans les animaux proche de la finition. Tarifs inchangés dans les herbagères.

Taureaux : Très bonne demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/03/2026

Effectif : 184

Broutards :	(305 - 370 kg)	1950 - 2300	6,22 - 6,35
Broutards :	(375 - 465 kg)	2350 - 2490	5,33 - 6,28
Laitonnes :	(210 - 345 kg)	1310 - 1920	5,65 - 6,24
Génisses 24 - 36 mois	(490 - 815 kg)	2330 - 3480	4,24 - 4,76
Vaches légères :	1760 - 2410		
Vaches entre deux :	2420 - 2970		
Vaches lourdes :	3000 - 3860		

Vente plus rapide en males de moins de 420 kg. Cours reconduits en lourds. Pas d'invendu.
La demande en laitonnes et génisses herbagères reste forte à des tarifs stables.
En vaches, on notera un tassement des cours en lourdes proches de la finition. Tarifs toujours élevés en maigres herbagères.

Bovins gras : 13

Vaches de viande :	7,60 € à 7,65 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,76 € à 7,80 € kg de viande.

Tarifs en replis en vaches grasses. Sensiblement reconduits en génisses.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 30

Agneaux maigres :	157 - 206 €	3,81 - 5,00 €/kg
Agneaux :	230 - 251 €	4,31 - 5,00 €/kg
Brebis :	171 - 183 €	2,51 - 2,59 €/kg

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,66	5,66	5,66	- 0,10
		de 44 à 50 kg	5,15	5,16	5,15	+ 0,15
		+ de 50 kg	4,32	4,56	4,45	+ 0,28
	R	de 32 à 38 kg	5,03	5,74	5,09	+ 0,18
		de 38 à 44 kg	5,00	5,08	5,04	
		de 44 à 50 kg	4,54	4,91	4,82	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 47 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,25	2,27	2,26	- 0,47
F	U	+ de 60 kg	2,45	2,71	2,62	+ 0,03

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 337 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,90	6,21	5,98	- 0,16
		> 44 kg	5,49	5,98	5,84	- 0,24
	R	de 32 à 38 kg	5,94	5,94	5,94	
		de 38 à 44 kg	5,59	5,80	5,70	+ 0,14

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 9 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	153	186	160	+ 7,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 472 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Dernière ligne droite pour les achats de Pâques. L'offre est globalement de qualité satisfaisante mais les volumes restent mesurés. L'équilibre offre demande est atteint avec des acheteurs présents qui bénficient de ce dernier marché pour ajuster leurs commandes. Les prix s'ajustent également en restant à un niveau satisfaisant.

Brebis : Peu d'offre qui ne suffit pas à satisfaire la très forte demande. Tarifs fermes à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 469 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,92	7,03	6,18	+ 0,47
		de 38 à 44 kg	5,07	6,88	6,21	+ 0,33

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,02	2,70	2,51	- 0,04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 82 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		20	82	53	- 5,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 648 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Le marché est porteur à la veille de la fête de Pâques, à vérifier dans les semaines prochaines.

Brebis : Qualité hétérogène, cours reconduits dans les bons sujets.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	400-450	5,52	5,97	5,90	+ 0,18
		450-500	5,57	5,64	5,61	
F	U	250-300	5,48	6,25	5,64	
		300-350	5,38	5,66	5,48	+ 0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	4,28	4,78	4,61	
		- 5 ans	4,22	4,68	4,38	- 0,03
		5 à 10 ans	4,08	4,73	4,31	- 0,07
		+ 10 ans	4,00	4,38	4,26	+ 0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 224 - Taux de vente : 87 %

Broutards : Offre limitée, les cours sont reconduits dans les sujets lourds haussier dans les sujets de moins de 350 kg.

Vaches : Cours reconduits.

Génisses : Volume plus important cette semaine mais les cours se maintiennent sur les sujet lourds et augmentent dans les sujet légers maigres.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

30 Mars 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : stabilité des cours dans l'ensemble, plus ıdu en jeunes bovins.

vins maigres : reconduction positive des cours.

POLITIQUES

La Commission européenne a confirmé l'avancée de la procédure d'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur : il sera donc applicable dès le 1er mai 2026. Pourtant, la Cour de Justice européenne n'aura pas encore rendu d'avis sur la légalité ou non de l'accord, et le Parlement européen ne se sera pas prononcé sur sa volonté ou non d'accepter cet accord !
Une nouvelle fois, en plus de trahir les agriculteurs européens, et de mentir au consommateur, la Commission fait preuve d'un total déni de démocratie !!

SANITAIRE

Vendredi dernier, la FNB a organisé conjointement avec la FNSEA e la FNPL un webinaire dédié à la tuberculose bovine. C'était l'occasio pour le réseau de faire le point sur la situation actuelle des foyers e d'échanger sur nos demandes. La gestion de la faune sauvage, revalorisation des indemnités d'abattages diagnostiques et u traitement équivalent à celui de la DNC sont nos priorités mais le besoins sont nombreux et nous en sommes conscients. Nos syndica demandent aux autorités la tenue d'un CNOPSAV sur la tuberculos bovine et la mise en place d'une cellule de crise dédiée pour anticipe les situations à venir. Soutien total aux éleveurs touchés.

Viande importée : la mobilisation continue !

Certaines sections bovines ont déjà réalisé des contrôles en magasins et chez les grossistes, et ont constaté la présence de viande étrangère. Face à cette situation, la FNB appelle toutes les sections départementales à poursuivre et renforcer ces vérifications. L'objectif reste le même : maintenir la pression contre les importations de viandes, et valoriser la viande bovine française, dont la qualité, la traçabilité et les conditions de production sont garanties. La vigilance de chacun est essentielle, car de plus en plus de magasins augmentent leurs approvisionnements en viandes étrangères, mettant en danger notre souveraineté alimentaire et les éleveurs français !

FAIT DE LA SEMAINE

À l'occasion du 80e congrès de la FNSEA, organisé à Caen du 31 mars au 2 avril 2026, la FNB sera présente pour porter la voix des éleveurs bovins viande. Ce rendez-vous majeur est l'occasion d'échanger avec l'ensemble du réseau des départements, régions et associations spécialisées. Mobilisée aux côtés de l'ensemble du réseau FNSEA, la FNB réaffirme son engagement : faire entendre la voix des éleveurs de bovins viande et peser dans les différentes orientations agricoles à venir.

CARTON ROUGE

Fidèle à sa volonté de favoriser le libre-échange, quitte à mettre en danger sa propre souveraineté, la Commission européenne a annoncé la conclusion de l'accord commercial entre l'Union européenne et l'Australie.
L'agriculture, et en particulier l'élevage bovin, sert une nouvelle fois de variable d'ajustement, en concédant de nouveaux contingents à droits réduits (7,5%) et nuls, pour un total de plus de 30 000 tec de viandes bovines.
Pour les éleveurs bovins, la coupe est pleine !

CHIFFRE A RETENIR

De 5 % à 10 %

C'est la modification du seuil régional de déclenchement du régime de réimplantation des prairies dans la conditionnalité européenne de la PAC (BCAE 1). En 2026, avec cette révision sur l'obligation de maintien des prairies permanentes, aucune région française n'est concernée, par les régimes d'autorisation ou de réimplantation. Une éventuelle évolution de la définition de la prairie permanente (au-delà de 5 ans) sera discutée dans les mois à venir.

EN REGION

Alors que la Nouvelle-Aquitaine a lancé le 26 mars la déclinaison régionale des Conférences de la souveraineté alimentaire, les travaux en régions vont se dérouler jusqu'à l'été en lien avec les objectifs nationaux. Pour rappel, un socle de travail existe déjà : un projet porté par la FNB au sein d'Interbev au niveau national. L'objectif est désormais de s'appuyer sur cette base pour les démarches en région et porter les priorités de l'élevage bovin dans les futures conférences. Un webinaire FNB sur ces enjeux est disponible en replay sur demande.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

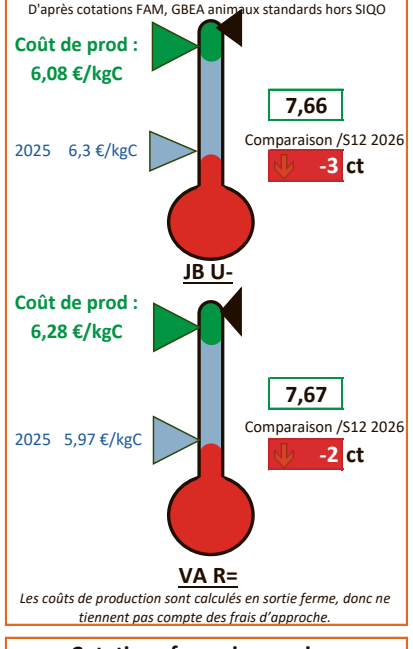
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 13

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

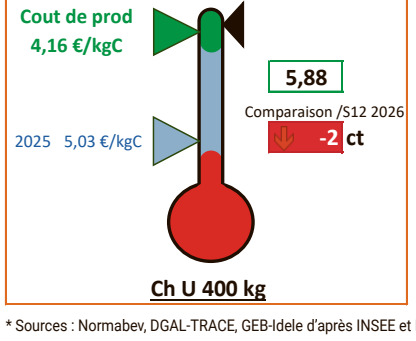
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

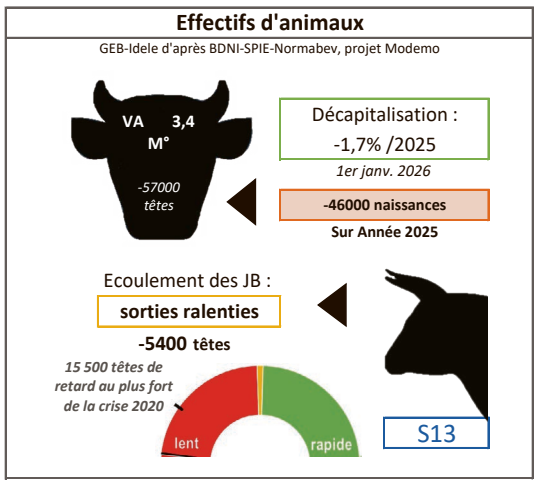
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

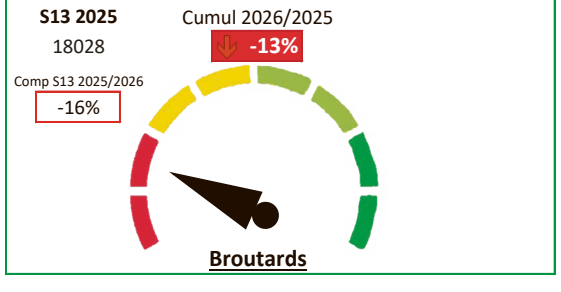
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

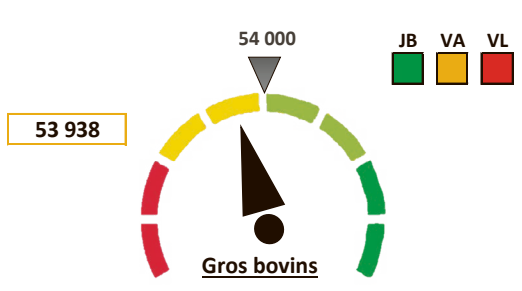
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,87	Génisse R + (€/kg éc.)
6,08	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,16	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux producteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 13 du 23 au 27 mars 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 411	↗
MAIGRE	7 407	↗
VEAUX	2 878	=
OVINS/CAPRINS	4 579	↗

• **Broutard(e)s :** le marché apparaît globalement bien orienté cette semaine, avec une demande soutenue sur de nombreux centres. Les ventes sont souvent rapides et les cours se reconduisent facilement, avec des hausses observées sur les sujets légers. Lorsque l'offre est plus hétérogène, des ajustements peuvent apparaître, tandis que les catégories plus lourdes restent davantage triées. Globalement, le commerce demeure actif, porté par une demande intérieure dynamique. En femelles, les ventes sont rapides cette semaine. Les cours sont orientés à la hausse sur les sujets légers, tandis que les catégories plus lourdes font l'objet d'un tri plus marqué.

• **Gros bovins maigres :** la demande reste bien présente cette semaine sur l'ensemble des catégories. Les ventes se réalisent dans de bonnes conditions avec des cours globalement reconduits, voire en hausse sur certains marchés. Lorsque la présentation est plus hétérogène, des ajustements peuvent apparaître et les acheteurs se montrent plus sélectifs. Globalement, le commerce demeure actif avec des besoins réguliers.

• **Boucherie :** la tendance apparaît plus nuancée cette semaine selon les centres. Les cours sont globalement reconduits, avec quelques ajustements à la hausse sur certains marchés, tandis que des difficultés apparaissent ponctuellement avec des replis observés, notamment dans les races à viande. L'ensemble reste toutefois assez équilibré.

• **Veaux :** la situation reste globalement régulière cette semaine sur la majorité des centres. Les cours sont reconduits, avec des hausses observées sur plusieurs marchés dans un contexte de ventes dynamiques.

• **Ovins :** Les échanges sont globalement soutenus cette semaine sur la majorité des centres, portés par l'approche des fêtes de Pâques. Les ventes restent actives, avec des cours souvent orientés à la hausse, malgré quelques ajustements localisés. En brebis, la demande est forte et les ventes sont dynamiques face à un niveau d'offre limité.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Cherche trac teur AOO à 110 cv + verger Landini GT ou Mc Cormick ou Quantum Case avec cabine pour traitement.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends tracteur New Holland 6050 + élagueuse débroussailleuse Noremat Dextra M54 + broyeur Desvoys DRH 3 éléments 580M +panels Patura 240x194 avec cadre de transport. 39 Lons.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vend cause cessation 6190 Massey Fergusson, 6 200 h, de 1997, très bien chaussé, 140 ch, TB état, 27 500 euros à débattre.
✆ 06 89 36 89 33

42 - Vends tracteur Deutz Fahr D48 07, 48 cv, 2 RM, 1ère main, 1985, roues étroites, 2750 h, 6 000 euros.
✆ 06 67 36 26 85

42 - Vends John Deere 2030, 68 ch avec fourche ; andaineur Claas 13 bras; vibroculteur 3m ; récolteuse.
✆ 04 77 20 84 13

58 - Vends enjambeur Bobard Polibob type B45 équipé distributeur engrais centrifuge. Bon état. 3 000 €. (1302)
✆ 06 64 69 07 65

Travail du sol

01 - Vends faneuse 9 m, herse lourdes 6 m, chisel 9 dents, racleur lisier 3 m, cuve eau 19 000 l sur roues.
✆ 06 17 79 82 75

42 - Cause cessation vends Tiller Quivogne 3m, 13 dents, en bon état + distributeur engrais Sulky 600 l, double plateaux.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

01 - Vends faucheuse frontale 24 ; faucheuse arrière 14 ; faneuse Stabilo-Agram J et Fan + divers matériels cause retraite ; matériels en bon état à saisir.
✆ 06 02 19 98 21

69 - A vendre foin issu prairies naturelles sans rumex et sans chardon.
✆ 06 56 87 11 86

71 - Vends cause cessation pirouette Lely Lotus 770, Stabilo, TBE, 6 toupies, 7,70 m.
✆ 06 80 02 02 05

Arbo-viti

26 - Vends Intercep 2023 ID David utilisé une saison, prise de force avant, 1/2 rang, 6500 euros HT.
✆ 06 29 17 21 86

26 - Vends machine à vendanger 155 ch avec pulvé d'origine TBE - remorque vendange monocoque 6 T freins hydr.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

Epandage

42 - Vends cause cessation épandeur engrais Kuhn MDS 19.1 65678, TRE bon état, ouverture hydraulique.
✆ 06 45 35 16 72

BTP

74 - Vends benne TP 12 m3/25 T, 2 essieux TBE 18 000 € à débattre.
✆ 06 08 53 93 69

Elevage

84 - Cause retraite vends divers matériels élevage chèvre, machine a traire CORNADIS, quai de traite, caisson frigo fromage.
✆ Tél. : 06 30 38 06 14

Divers

07 - Vends broyeur Chabas Rotoram démonstration 2022 très bon état broyeur Chabas FS225A 2016 l'un de 2,50 m l'autre 2,25 m tel 06 81 37 64 02.
✆ 06 81 37 64 02

26 - Vends charrue Huard trisocs BE, un semoir engrais Vicon 600 kg BE, un tracteur Lantz Bulldog et un petit tracteur Same.
✆ 06 31 41 33 68

70 - Vends 10 auges inox pour SDT + distributeurs d'aliments.
✆ 06 08 71 52 09

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends machine à plumer Bayle 7 disques 380 volts bon état 2200 euros.
✆ 07 80 15 57 32

11 - Vends charrue 4 socs réversible sécurité boulon, 4200 €. Vibroflex 15 dents 3.5m,rouleau étoile, 4000 €. Herse étrille 9m, 4000 €. Herse Plate 5 m, 1600 € Tout en bon état, cause retraite.
✆ 06 32 33 16 07

21 - Vends tracteur tondeuse. Vends DPB. (1306)
✆ 06 86 71 72 18

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1305)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1202)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends dérouleuse plastique Truchet, poutre 2,20 mTBE, semoir petites graines Delympe BE.
✆ 06 81 13 70 92

26 - Cherche chariot élévateur diesel ou essence en bon état et camion 6X4 polybenne.
✆ 06 30 52 92 07

26 - Cherche citerne de 8 à 10 000litres sur châssis ou non.
✆ 06 30 52 92 07

38 - Vends bois de chauffage Frêne et Vernes en barre, chargement possible et vends calèche 4 roues avec Harnachement.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends broyeur Berti 2,50 m, tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, charrue Huard 365 avec sécurité boulons, Pulvérisateur Tecnoma 800 l pompe 12 m nacelle sur 3 points, rotolabour Kuhn 3 m avec rouleau, faucheuse Krone 2m50, calèche 4 roues avec harnachement.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Recherche ancienne faucheuse Busatis.
✆ 04 74 54 20 67 HR

38 - Vends 2 pneus Michelin 650-65-42 et 2 pneus Michelin 540-65-30, 65% d'usure carcasse, bon état.
✆ 06 07 90 21 41

38 - Vends 2 pneus agraire Goodyear 46x16,bon état, 1 concasseur marque Kriquet.
✆ 06 78 98 38 55

38 - Vends cause retraite vibroculteur 3 m, rototileur 3m, 4 dents sous-soleuses devant et attelage arrière, cultivateur 3 m, Sulfateuse Tecnoma 1000 l, rampe 12 m, sous-soleuse 5 dents.
✆ 06 42 54 23 91

38 - Vends cause retraite caisses plastiques 13 kg Allibert caisses de mandarines 7, 5 kg.
✆ 06 42 54 23 91

42 - Vends pulvérisateur Rau, 1 000 l, 12 m, buse anti-dérive et traçeur à mousse pour jalonner.
✆ 06 08 52 64 91

42 - Vends remorque pour tracteur, 2,60 m long x 1,60 m large, 500 euros à déb. + petite remorque pour petit tracteur, 100 euros à déb.
✆ 07 77 05 65 04
ou 04 77 20 74 11

69 - A vendre matériel de fromagerie : table, égouttoir, échelle avec les grilles (tout en inox).
✆ 06 13 55 28 29

70 - Achète tracteurs, MB, Dtz, Class, NH, matériels de fenaison, bennes, télescopiques, tonnes à lisier, mélangeuses. (1403)
✆ 06 07 21 84 68

71 - Vends axial 2388, chariot 7 m, coupe 6 m, cueilleur maïs Capello, état neuf, 60.000 euros à débattre.
✆ 06 18 66 34 85

71 - Vends pressoir pour pommes ou raisins, cuve de 80 Lmm.
✆ 03 85 24 82 72

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Renault Master T35 bétaillère sans CT pour pièce ou à restaurer.
✆ 06 14 34 80 39
laisser message

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin balle rectangulaire 2025 + enrubannage 2025 très bonne qualité.
✆ 06 72 46 26 40
06 08 53 29 43

74 - Vends foin 2024 bottes carrées 120 70 stocké sous abri dép. 74. Prix à débattre.
✆ 06 20 32 46 53
06 63 17 50 04

Fourrage

01 - Vends foin enrubanné 2024 et 2025 bas prix à débattre + regain 2024 à 17 euros la botte HT.
✆ 0474611288 hr
ou répondeur

01 - Vends foin balle rectangulaire 2025 + enrubannage 2025 très bonne qualité.
✆ 06 72 46 26 40
ou 06 08 53 29 43

03 - AV foin BR+BC 2025+BR 2024 foin à litière enrub. 2025 bottes maïs 2024+paille BC.
✆ 06 14 34 80 39

07 - Vends belle luzerne sur pied bio ou non sur 20 ha et fin juin 9 ha paille de fétuque élevée porte graine en andain moyenne vallée du rhone secteur Loriol Le Pouzin
✆ 06 10 48 17 80

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

42 - Vends enrubannage de mélange Suisse OH, essentiellement à base de luzerne. Récolte 2025.
✆ 06 08 52 64 91

71 - Vends foin 2023-2024, balles rondes et carrées bien récoltés à partir de 40 euros/tonne.
✆ 06 83 48 80 21

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

À pourvoir de suite
Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RECRUTE
un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

89 - Polyculture élevage recherche salarié CDD possibilité CDI, temps complet, village attractif Avallonnais. (1401)
✆ 06 16 18 10 96

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

38 - ETA disponible pour ensilage herbe, possibilité fauchage.
✆ 06 72 15 40 26

Animaux

Bovin

03 - Prends bovins en pension.
✆ 06 14 34 80 39,
laisser message

21 - Vends taureau Charolais 18 mois, HBC. Colliette Sylvie, 21210 Villargoix. (1404)
✆ 06 70 74 97 70
03 80 64 12 78

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends 2 taureaux pour saillie Blond d'Aquitaine + balles carrées foin.
✆ 06 70 24 56 64

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

42 - Vends vaches Jersiaises, prêtes 4 ans et 3 génisses Jersiaises 1 an. Livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends bons taureaux charolais, 1 adulte et 10 de 16-17 mois, bonnes origines.
✆ 06 73 62 68 81

42 - Vends 20 taureaux Charolais, 15-16 mois, HBC, vêlage facile et de très bons potentiels de croissance. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureau 3 ans HBC cause consanguinité, origine Roubé. P. Pigoury. (1304)
✆ 06 60 28 76 91

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux HBC sain Ataxie. 1 sc, élevage Martin Montigny sur Canne. (1203)
✆ 03 86 50 05 60
06 83 85 43 95

58 - Vends veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL très bonnes origines, docilité Tél:0671617316
✆ 06 71 61 73 16

69 - Elevage limousin HBL vend gros veaux reproducteurs dont 1 homozygote polled. Très bonnes origines. TGS indemne IBR-BVD, vacciné FCO MHE DNC. Docilité. Livraison.
✆ 06 82 22 56 77

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans, EARL Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - HBC Élevage Devillard J-C vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Des professionnels à votre service

Ets COIGNET
PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES
EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

Clamecy 03 86 27 19 38
Ciez 03 86 26 43 28
La Charité/Loire 03 86 70 15 93

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Caprin

26 - Vends 20 chevrettes Saanen née en mars 2026 Adherent Capgènes 1200L 39TB 36TP.
✆ 06 46 78 00 72
ou 06 02 11 40 39

26 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

69 - Recherche grillage mouton d'occasion, région monts et hauts du lyonnais, hauteur 1 m 20.
✆ 06 74 27 66 39

74 - Recherche alpage pour 140 moutons.
✆ 06 15 21 42 64

Chien

71 - Vends chiots bouvier-bernois, nés le 23/01/2026, portée de 7, non lof, mère n° 250268743034857, Siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

Equin

38 - Achète chevaux de selle demi-trait, doubles poneys et poneys de 4 à 10 ans, paiement comptant.
✆ 06 85 50 94 90

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SARL ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL SPÉCIALISE EN ESTHÉTIQUE COSMETIQUE

Au capital de 8 000 €,
2 rue du Dauphine,
Immeuble le Brges IV,
21121 FONTAINE LES DIJON,
RCS DIJON n° 488 335 068

Le 09/03/2026, l'associée unique a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du 01/03/2026, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €.
Mme Céline GENTILE, 12 Impasse Rodin 21000 DIJON,anciennement gérante est nommée Présidente.
La Gérance.

AL26022471

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KIROCK

SCI au capital de 9146,94 €
Siège social :9 rue du 8 mai
21300 Chenôve
378 303 176 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 08/12/2020 les associés ont décidé de transférer le siège social au 248 Traverse de la Haute Bertrandière 13600 La Ciotat, à compter du 08/12/2020.
Objet social : L'acquisition, la construction, la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation professionnel, commercial ; la mise en valeur,l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles.
Durée : expire le 20/06/2089
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Marseille

AL26022472

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BS FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : 190 Allée Olivier de la Marche
21160 MARSANNAY LA COTE
938 275 914 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 Mars 2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Vente de boissons avec et sans alcool à consommer sur place et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts à compter du 1er avril 2026.
Pour avis, la Présidente

AL26022484

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SB France

Société par actions simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : Avenue Jean Moulin
Parc d'activités,
21160 MARSANNAY LA COTE
938 318 870 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 Mars 2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Vente de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place à compter du 1er avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis, la Présidente

AL26022485

AGRI CONSEIL 39

MODIFICATIONS MULTIPLES

VERNE

Siège social : 10 Rue Vernier
21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile
Au capital social de 313.000 €
R.C.S. Dijon n° 792 388 837

Par décision du 27-03-2026, l'associé a décidé à compter du 01-04-2026 :
- de nommer Madame BOURGEOIS Emeline cogérante pour une durée illimitée,
- de transformer la société en GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN dénommé «GAEC DES EPINES ROUGES», Société Civile Particulière, sans création d'un être moral nouveau. GAEC agréé le 17-02-2026 sous le n° 39-1374.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
- de transférer le siège social au : 1 Rue du Verger – 39320 MONTREVEL.
Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.
Pour avis,la gérance.

AL26022528

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A VÉRONNES

Par arrêté préfectoral n° 478 du 17 mars 2026, est organisée du 21 avril 2026 à 9 h 00 au 23 mai 2026 inclus à 12 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Véronnes, d'une puissance de 8,10 MWc, déposée par la société « Photosol Développement ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Véronnes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7055/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Véronnes, située 8 rue de l'Église 21260 Véronnes.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Véronnes, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 mai 2026 avant 12 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7055/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Claude CHARAVEL désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Dominique LANTERNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Véronnes
- Mardi 21 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Monsieur Antoine ROSSANO
Photosol Développement
Téléphone : 01 70 22 50 97
concertation@photosol.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Véronnes, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,-Manuelle DUPUY

AL26022408

// DIVERS

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Côte-d'Or

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

D'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une : DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ TILLE BIOGAZ POUR UN PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À CHAMPDÔTRE
Par arrêté préfectoral du 26 mars 2026 sera ouverte une consultation du public du mardi **28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus** en mairies de Champdôtre (21130) 42 Grande-Rue, de Flammerans (21130), 7 rue du Sapin et de Labergement-Foigney (21110) 8 rue de l'Église, sur la demande présentée le 4 juin 2025 et complétée les 17 octobre et 3 décembre 2025 par la société TILLE BIOGAZ dont le siège social est situé 52 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF, en vue d'obtenir des Préfets de la Côte-d'Or et du Jura, une décision d'enregistrement d'un projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de Champdôtre, au lieu-dit « Poirier épais », avec deux stockages de digestat déportés situés à Flammerans et Labergement-Foigney.
CONSULTATION DU DOSSIER (du mardi 28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus)
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairies de :
Champdôtre, 42 Grande-Rue 21130 Champdôtre le lundi de 13h30 à 15h00, le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 15h30 à 18h00
Flammerans, 7 rue du Sapin 21130 Flammerans le Lundi : de 13h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 11h00
Labergement-Foigney, 8 rue de l'Église 21110 Labergement-Foigney le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00
à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- en version numérique sur les sites internet des préfectures de la Côte-d'Or et du Jura pendant toute la durée de la consultation
sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or:
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE/Sur-plusieurs-departements
sur le site internet de la préfecture du Jura :
https://www.jura.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Divers
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du mardi 28 avril au lundi 1er juin 2026 inclus)
- sur un registre ouvert à cet effet, en mairies de Champdôtre, Flammerans et Labergement-Foigney aux adresses, jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus.
- par voie postale adressées au Préfet : Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail :
pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr
AUTORITÉ COMPÉTENTE
Les Préfets de la Côte-d'Or et du Jura sont compétents pour prendre une décision d'enregistrement.
L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,Denis BRUEL

AL26022527

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 30/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Gerland : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 18 ha 56 a 20 ca 'TOPES GOGAND' : ZK-0037—0038
Baubigny : pâtures, landes en AOC BHCB et classées « prairies sensibles » - Urbanisme : Zone A du PLU 5 ha 15 a 38 ca 'AU THEUROT' : ZI-0007—0014—0153
Bouix : Vignes et Terres à vignes en AOC Régionale - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 87 a 72 ca 'LES ORMES' : ZK-0035 - 'EN MONTRUT HAUT' : ZL-0020 - 'EN COURBAN' : ZM-0029—0036—0040—0041 - 'EN MANNA' : ZN-0054—0068—0084—0120
Villeberny : Landes, bois taillis – Urbanisme : RNU - 1 ha 41 a 53 ca 'VOSSOU' : A-0668 - 'MONTAGNE DES CENSIES' : A-0546—0559—0570 - 'JAGEY' : C-0349—0361—0370 - 'LA MONTAGNE DE LA TREMBLER' : C-0137—0332 - 'LES SABOTS' : D-0371 - 'EN PRE LIBAUT' : ZB-0043 - 'LA COQUARELLE' : ZH-0062—0064
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Messigny-et-Vantoux : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 76 a 60 ca 'DEVANT VANTOUX' : ZW-0155
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022535

Matthieu GODART, Notaire
82 route nationale
21560 ARC-SUR-TILLE
matthieu.godart@godart.notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE(21560) 82, route nationale, CRPCEN 21108, le 30 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Clément Claude Victor BESNARD, Salarié, et Madame Fanny Louise LAGORGETTE, Gérante, demeurant ensemble à LONGCHAMP (21110) 21 rue du Bourg nés : Monsieur à CHENOVE (21300) le 28 novembre 1990, Madame à CHALON-SUR-SAONE (71100),le 15 septembre 1990.
Mariés à la mairie de CHALON-SUR-SAONE (71100) le 18 juin 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification préalable.
Tous deux de nationalités française et résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,Le notaire.

AL26022541

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES LAURIERS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
6 Place Carnot - BP40235
21200 BEAUNE
923 424 287 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Angélique RYAUX SCATAMACCHIA, demeurant 12 rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Place Carnot 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022319

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RDLS AUTOMOBILES

SARL au capital de 18 000 €
Siège social : 41 route de Dijon
21110 Thorey-en-Plaine
752 358 192 RCS DIJON

Par décision du 23/01/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Laurent Tissier, demeurant 8 impasse de l'Ouche 21110 Varanges, Gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 impasse de l'Ouche 21110 Varanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL26022507

DISSOLUTION

CUMA DE LA CHAUX

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège social Mairie de Franxault
21170 FRANXAULT
N° d'agrément 210633
N° d'immatriculation
au RCS DE DIJON 401 230 578

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 28 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 28/01/2026 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : M Frédéric CORDEROT demeurant 21250 MONTAGNY LES SEURRE et Mme Emilie VACHET demeurant 21170 FRANXAULT
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie de Franxault – 21170 FRANXAULT siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.
Les liquidateurs

AL26022532

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/03/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BTM
Siège social : 15 Rue Saint Agnan - 21230 MAGNIEN
Objet social : Travaux de maçonnerie. Terrassement . Aménagement extérieur,aménagement de cours (pose de bordure, pavé, cailloux ...), enrochement, pose de gabion, habillage de talus, de terrasse, création de terrain de pétanque. Installation de fosses septique, raccordement égout ou pluviale. Installation de cuve de récupération eau de pluie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas BUISSON, demeurant 15 Rue Saint Agnan - 21230 MAGNIEN, assure la gérance.
Pour avis, La Gérance

AL26022474

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC MOREAU

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 319.800,00 Euros
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 15 février 2016
Siège social : Les Cognées
58310 BOUHY
RCS NEVERS n°819 396 854

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025,les associés ont agréé, à effet du 31 décembre 2025, la transformation du GAEC MOREAU en EARL DES COGNEES, motivant la publication des insertions suivantes
Dénomination : EARL DES COGNEES
Siège social : 1 Les Cognées 58310 BOUHY
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 3 avril 2115 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 260.000,00 Euros
Gérance : Monsieur Matthieu MOREAU, demeurant à BOUHY (Nièvre, 58310), 3 Les Cognées
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022410

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMBULANCES PICAUT-PERROT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : 9 Rue des 4 Vents
58300 DECIZE
805 308 004 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2025, il a été décidé-,après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire la Société ETC AUDIT sise Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée de six années à compter de l'exercice 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2029.
Il est précisé que, conformément aux nouveaux textes en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le Président

AL26022426

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOHAIN DEVELOPPEMENT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 96 090 €
Siège social :
43 Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
818 617 045 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2025, il a été décidé-,après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire la Société ETC AUDIT sise Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée de six années à compter de l'exercice 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2029.
Il est précisé que, conformément aux nouveaux textes en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le Président

AL26022427

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ALDEL

SCI au capital de 1.500 €
Siège : MELUES (LES)
58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
450762430 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 16/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 41 chemin des côtes 74350 CERNEX.
Mention au RCS de THONON-LES-BAINS.

AL26022468

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS NATURE FLAM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
7, Route de Paris
RCS NEVERS : 894 610 302

Assemblée Générale du 16/01/2026
Date d'effet : 01/01/2026
Ancienne mention :
PRESIDENT :
- Monsieur Sébastien DESJOUR demeurant à MONTILLY (Allier) -24, Route de Lurcy-Lévis
Nouvelle mention :
PRESIDENT :
- la société DESJOUR INVESTISSEMENT, SARL au capital de445.000 euros, ayant son siège social à MOULINS (Allier) -92, Rue de Lyon, immatriculée au RCS de CUSSET sous lenuméro 908 193 386
Pour avis et insertion

AL26022502

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 2525, Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
882 500 622 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 26/03/2026, les associés ont pris acte de la démission de Mme Sandrine GOMEZ de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31/03/2026 (23h59).

AL26022529

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA OVINS SCHLUCHTER

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 268.700,00 Euros
Siège social Les Maillets
58300 SAINT-PARIZE-EN-VIRY
RCS NEVERS n° 792 668 584

Suivant délibération d'Assemblé générale Extraordinaire du 1er mars 2026, les associés ont décidé à effet du même jour la dissolution anticipée de la société.
Est nommé liquidateur Monsieur Rudolf SCHLUCHTER, demeurant à ST PARIZE EN VIRY (Nièvre, 58300), Les Maillets.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à SAINT-PARIZE-EN-VIRY (Nièvre, 58300), Les Maillets.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26022464

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TW

Société civile en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 19 rue Alphonse Baudin
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Siège de liquidation :
22 rue Frédéric Beaulieu
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
519 628 929 RCS NEVERS

Le 12/03/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022500

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ELECTRICITE GENERALE MD 58

Société par actions simplifiée
Société en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 14, rue de Villecourt,
58660 COULANGES LES NEVERS
949 196 018 RCS NEVERS

Le 05/03/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022501

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHOLLET FRERES

AU CAPITAL DE 28.812,86 EUROS
SIEGE SOCIAL :
COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
12 Rue du Trésorier
RCS NEVERS 328 823 059

Par AGE en date du 21/03/2026, la société susvisée,constituée pour une durée de 50 années à compter du 20/01/1984, a décidé sa dissolution amiable anticipée à compter de ladite assemblée et désigné M. François CHOLLET,demeurant à LE VESINET (78110) 53 Boulevard de Belgique en qualité de liquidateur pour une durée d'un an renouvelable.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour avis, Le liquidateur

AL26022503

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA MARGUICHONNERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 400 €
PONT D'YONNE
7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE
58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE)
480 000 348 R.C.S. Nevers

Par AGE du 31/01/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme VOYOT, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté clôture de liquidation au 31/01/2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,Le Représentant Légal.

AL26022505

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ED & LO

SAS en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège Social : 84, rue de Nièvre
58000 NEVERS
981 707 375 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 04/12/2025 les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François LEBOEUF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 46, avenue Conti de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022516

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23.03.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination : BUGAD HOLDING.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 20, route de la Javotte – 58290 MOULINS-ENGILBERT.
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage,apport, fusion, scission, les prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations, y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale,toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille, et plus généralement,la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières,mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Maxime BUCHEZ, demeurant 20, route de la Javotte – 58290 MOULINS-EN-GILBERT
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmis-

ANNONCES LÉGALES

sions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel, les actions sont librement cessibles entre associés uniquement, et ne peuvent être cédées à des tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022452

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 11.03.26, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GARIGA
Siège social : 4 rue du Portugal – 58000 NEVERS
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la construction de tous immeubles, biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Richard SAUQUET demeurant LA MOTTE JOSSERAND 58220 PERROY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022483

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

MATTIMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 grande rue
58500 BILLY SUR OISY
En cours d'immatriculation
Au RCS de NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BILLY SUR OISY du 25 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MATTIMO
Siège social : 17 grande rue, 58500 BILLY SUR OISY
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'exploitation et la mise en valeur de tous terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, l'administration, la gestion – par voie de location notamment – et la mise en valeur de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Agnès Marie Rolande DELAFLOTTE,demeurant 17 grande rue, 58500 BILLY SUR OISY et Monsieur Bertrand Valentin BOURGEOIS, demeurant 17 Grande Rue, 58500 BILLY SUR OISY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022531

AVIS DE CONSTITUTION

MID COMMERCIAL LUCAS JOHAN
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 573 route de Nevers 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
En cours d'immatriculation au RCS NEVERS.
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) du 26 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : MID COMMERCIAL LUCAS JOHAN
Siège social : 573 route de Nevers - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Objet social : Agent commercial indépendant ; Achat revente de matériaux dans la menuiserie et le bâtiment. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 000 €
Gérance : Monsieur Johan LUCAS, demeurant 573 route de Nevers - MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre), assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022540

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Varennes-Vauzelles (58) 3 ha 08 a 01 ca avec bâtiment d'exploitation : 'BOULORGES' : AD-0109 - 'LE GRAND PRE' : ZD-0164
Cmne de Brassy (58) 4 ha 57 a 60 ca 'LE BOIS GUILLAUME' : C-1559 - 'LE PEUY DES CHEINTRES' : C-1554—1557—1558—1757 - 'MEULOIS' : C-1528
Cmne de Coulanges-lès-Nevers (58) 3 ha 72 a 07 ca avec bâtiments d'habitation et exploitation – loué sur partie : 'PONTSAINT OURS' : C-0110 - 'CHEVANNES' : C-0179—0222
Cmne de Saint-André-en-Morvan (58) : Parcelles de terre et prés à louer, comprises dans la cession globale d'une exploitation d'une surface totale de 158 ha 74 a 75 ca (vente : 4 ha 81 a 46 ca/location : 153 ha 93 a 29 ca) :
85 a 35 ca 'LES SALLEES' : C-1182 - 'LES CHATELLOTS' : C-1088
Et, par extension, Cmne de Saint-Martin-du-Puy (58) 36 a 00 ca 'LES CHATELOTES' : A-0011
Parcelles à louer par bail SAFER :
Cmne de Villapourçon (58) 3 ha 22 a 50 ca 'LE BADIER' : E-0258—0259—0260—0261 - 'LES GACHAUDATS' : E-0255 - 'LA VELLE' : F-0423
Parcelles de terre et prés à vendre et à louer, comprises dans la cession globale d'une exploitation d'une surface totale de 249 ha 46 a 80 ca (vente : 174 ha 42 a 83 ca/location : 75 ha 03 a 97 ca)
grandes cultures irriguées, bâtiments d'habitation et d'exploitation, matériels agricole, matériel d'irrigation, droits d'eau, DPB.
A vendre :
Cmne de Saint-Hilaire-Fontaine (58) 50 ha 29 a 24 ca 'LA VERNE' : E-0116—0249 - 'CHAMPS BONNET' : E-0114—0220—0247 - '0020 RTE DE GENEVE' : E-0119 - 'CHAMPS DES PLACES' : E-0166—0184—0201 - 'LES TAILLES' : E-0129—0130—0131 - 'DOMAINE DE LA CHAIZE' : E-0117—0118—0120—0121—0122—0123 - 'LES GRANDES BRACIES' : E-0244 - 'CHEZ DUBIER' : E-0155—0204
Cmne de Luthenay-Uxeloup (58) 75 ha 21 a 20 ca 'LE DEFRICHE' : B-0029—0030 - 'LES CARTELEES' : B-0024 - 'CHAMP CORDEAUX DU FOND' : B-0023 - 'CHAMP CORDEAUX' : B-0022 - 'CHAMP DE FLEURY' : B-0028 - 'LA PATURE' : B-0020—0021 - 'CHAMP DE BALAIS' : B-0018—0019 - 'PRE DE L ANE' : B-0613 - 'L OUCHE A LA MANCHE' : B-0036 - 'GRAND CHAMP' : B-0034—0035
Cmne de Fleury-sur-Loire (58) 6 ha 23 a 41 ca 'L ECLUSIOT' : A-0005
Cmne de Cronat (71) 42 ha 68 a 98 ca 'PRE DE LA MOTTE' : A-0082—0083 - 'LE MOUTURION' : A-0043—0044—0045—0046 - 'CHAMP BESSON' : A-0047—0048 - 'ILE DU GRAND GANNAT' : A-0086—0090 - 'PIECE DU MOULIN' : A-0050—0052—0053 - 'PRE DU MOULIN' : A-0054 - 'LES CHAUMES' : A-0072—0128
A louer :
Cmne de Saint-Hilaire-Fontaine (58) 57 ha 25 a 42 ca '0008 CHE DE LA LEVEE DE LA LOIRE' : D-0393 - 'CHAMP DURAND' : D-0210—0211—0317 - 'THAREAU' : D-0184—0208—0209—0345—0369—0370 - 'CHAMPS CORDET' : D-0373—0375 - 'CHAMP DES TAILLES' : D-0247 - 'CHAMPS DES PLACES' : E-0159—0160—0161—0162—0163—0165—0168—0169—0171—0178—0179—0180—0181—0182—0183—0187—0188—0189—0190—0191—0193—0195—0202—0203—0205—0228 - 'CHEZDUBIER' : E-0135—0136—0137—0138—0139—0140—0141—0142—0143—0144—0219 - 'LES TAILLES' : E-0132—0133
Cmne de Cronat (71) 9 ha 64 a 05 ca 'LA BOULETTE' : A-0009 - 'ILE DES GREVES' : A-0340
Cmne de Gannay-sur-Loire (03) 8 ha 14 a 50 ca 'les greves' : AT-0021
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022530

YONNE

// MODIFICATION

Baris Tarim
Avocat au Barreau de Caen
Spécialiste en Droit des sociétés
95, rue Saint Pierre
14000 Caen - France
+33.2.31.28.57.56

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAFAK

Forme : SELARL
Capital social : 10 euros
Siège social : 2, rue Faidherbe
89000 Auxerre
980441083 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 23 mars 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 45, rue d'Auxerre, 89470 Moneteau.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL26022489

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL AG PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Porte du Bois
89500 DIXMONT
798983961 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2026,les associés ont décidé à l'unanimité :
- de transférer le siège social du 4 rue de la Porte du Bois, 89500 DIXMONT au 4 rue des Chevaliers, 89500 DIXMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de cogérant M. Guillaume LE STUM, demeurant 23 rue du Stade 89150 DOMATS, pour une durée illimitée à compter du 25/02/2026.
Pour avis La Gérance

AL26022491

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC DE SAINT GEORGES

Société en nom collectif
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Hameau de Saint Georges
2 Route de Brannay
89150 VILLEBOUGIS
929 551 414 RCS SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/01/2026 prenant effet le même jour, la collectivité des associés :
– A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10,00 € pour le porter à 10 010,00€.
– A décidé de nommer Monsieur Stefan RENOUX demeurant 37 avenue Jacques Picavet, 59130 LAMBERSART en qualité de cogérant de la société, à compter de ce jour.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance.

AL26022497

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

BOIS SAINT-LADRE

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Tarte Maillet
89700 TONNERRE
328 906 532 AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Yves MILLIERE, demeurant Rue des Sources, à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89630), pour une durée illimitée à compter du 15 janvier 2026, en remplacement de M. Pierre MILLIERE, co-gérant décédé.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

AL26022512

// GÉRANCE

SCP MANDRON – MAILLARD - BELLET

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Louis MAILLARD, notaire à TROYES (10000), le 20/02/2026, enregistré au SPFE de l'AUBE le 06/03/26, sous les références 1004P01 2026 N00254.
La Société dénommée L'ATELIER DES LEDE, Société par actions simplifiée au capital de 2 000,00 €, dont le siège est à SAINTE-SAVINE (10300) 13 rue Eugène Laroche, identifiée au SIREN sous le numéro 877577643, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES
A cédé au profit de :
La Société dénommée Mylesyme, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à NOYERS (89310) 4 rue de la Porte Peinte, identifiée au SIREN sous le numéro 999826548, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE
Le fonds de commerce de restauration rapide sis à NOYERS (89310), 4 rue de la Porte Peinte, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LA PORTE CELESTE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TROYES, sous le numéro SIREN 877577643, comprenant notamment : la licence « restaurant », appelée « petite licence » délivrée le 22 JUIN 2024,l'enseigne, la clientèle, et l'achalandage attachés au fonds de commerce susvisé,le droit au bail commercial,le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation du fonds de commerce.
PRIX : CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (53 000,00 EUR) s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (46 597,62 EUR)
- et le matériel pour SIX MILLE QUATRE CENT DEUX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES (6 402,38 EUR).).
Entrée en jouissance : le 20/02/2026.
Les oppositions seront reçues en l'Office notarial 15 quai La fontaine à TROYES dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et la publicité au BODACC.
Pour insertion, Maître Louis MAILLARD, notaire.

AL26022486

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(article L. 181-10-1 du code de l'environnement)

La préfète du Loiret communique :
La SARL BATTEUX a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles en démolissant le bâtiment vieillissant et en le remplaçant par un nouveau bâtiment situé au lieu dit « La Menaudière » sur le territoire de la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry.
Cette demande fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique,d'une durée de 3 mois qui se déroulera du samedi 18 avril 2026 au 18 juillet 2026 inclus, sous réserve de l'application de l'article R.181-34 du code de l'environnement relatif au rejet de la demande au cours de la phase d'examen et de consultation.
Cette consultation sera conduite par Monsieur Pierre BILLOTEY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans.
En cas d'empêchement, il sera remplacé par Madame Florence NAIZOT, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.
Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante :
https://www.registredemat.fr/sarlbatteux-vm
Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie de Vieilles-Maisons-sur-Joudry aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale.
Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.
Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Mme Estelle BATTEUX, co-gérante de la SARL BATTEUX, à l'adresse suivante :
sarlbatteux@orange.fr
Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis.
Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit encours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.
Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse
https://www.registredemat.fr/sarlbatteux-vm
- par courrier postal adressé à
DDPP45 – service Sécurité de l'Environnement industriel, à l'attention de Monsieur Pierre BILLOTEY, commissaire enquêteur,181 rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex 1.
En application à l'article 3 de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 modifiant les dispositions de l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement, relatives à l'organisation de la consultation du public pour les demandes d'autorisation environnementale concernant les élevages bovins, porcins et avicoles,les réunions publiques d'ouverture et de clôture seront remplacées par deux permanences organisées par le commissaire enquêteur.
Il tiendra les deux permanences suivantes en mairie de Vieilles-Maisons-sur-Joudry pour recueillir les observations orales et écrites du public :
- le vendredi 24 avril 2026 de 15h à 18h
- le mardi 7 juillet 2026 de 9h à 12h.
À l'issue de la consultation, la Préfète du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée.

AL26022358

// DIVERS

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12/10/2023,Mme Yvonne BAUDOIN, née à POURRAIN (89240), le 27/04/1930, en son vivant retraitée, dt à POURRAIN (89240) 30 route d'Aillant EHPAD de Nantou, célibataire, non pacsée, décédée à POURRAIN, le 26/01/2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON, Notaire à POURRAIN (89240),le 20/03/2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, 7 Rue du 24 Août 1944 chargé du règlement de la succession, réf ; CRPCEN : 89026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022480

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Denis Raymond LE QUÉRÉ, retraité, né à L'AIGLE (61300), le 24 juillet 1955 et Madame Annie Lucienne MAUPOU, retraitée, née à CRETEIL (94000), le 20 avril 1955, demeurant ensemble à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 36 route de Courboissy, mariés à la Mairie de CRETEIL (94000), le 02 février 1974, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 27 mars 2026.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.
Me Maryse BELLIAU

AL26022517

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
Rue de l'Epée 89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
IZICOOK SASU
Liquidation Judiciaire du 01/10/2024 du 01/10/2024 20 RUE JEAN MERMOZ - 89100 SAINT-CLEMENT.
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 décembre 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022522

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Chartes en date du 26/03/2026 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la SAS AMAGRI route de Champlandry 89600 Saint-Florentin (vente de matériel agricole) RCS CHARTRES 352.774.095. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : la SELARL AJAssociés prise en la personne de Maître Serge PREVILLE 23 rue des Vieux Capucins 28000 Chartres. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SELAS ZANNI & ASSOCIES représentée par Maître Olivier ZANNI 1 rue Gabriel Péri 28000 Chartres, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022519

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

LDS GROUPE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GOND ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 22 rue de Preuilly
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 8 Rue Marcel Hugot
89580 COULANGES LA VINEUSE
350 995 148 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1erfévrier 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 1er février 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François GOND, demeurant 8 Rue Marcel Hugot 89580 COULANGES LA VINEUSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue Marcel Hugot 89580 COULANGES LA VINEUSE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022477

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ORTHO MEDICA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 Hameau Gogot
89240 DIGES
479 853 442 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 10 MARS 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Luc SAVORET, demeurant 1 Hameau Gogot 89240 DIGES, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26022479

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BOUCHERIE DU PILORI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 7 Place du Pilori
89300 JOIGNY
RCS SENS 522 414 663

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation du 31 décembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL26022482

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS G. DRILLON

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 10 Rue Romain Rolland
89470 MONETEAU
425 420 189 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 17 mars 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 décembre 2025, déchargé Madame Micheline MARIE, demeurant 25 C Rue du Saule 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022509

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL M&J2R CONSEIL

SARL au capital de 500 €
Siège : 8 La Verrerie Haute (lieu-dit)
89240 DIGES
948058888 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 25/03/2026, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. PECHENOT Joannick 8 la verrerie haute 89240 DIGES, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 25/03/2026.
Radiation au RCS de AUXERRE.

AL26022510

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

NON DISSOLUTION

SARL STARECO SERVICES

Forme : SARL
Capital social : 1 400 euros
Siège social : 65 Allée des Arcades
89100 PARON
524831047 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL26022513

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS SENS ECO DEPOT

Société par actions simplifiées
En liquidation
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 140, rue Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS SENS : 995 277 175

L'assemblée générale extraordinaire, président et associé réunis le 16 mars 2026 à 09 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à EL GACEUR Ziad, liquidateur, domicilié 140, rue Alsace Lorraine - 89100 SENS, et constate la clôture de liquidation à compter du 14/03/2026.
Les comptes du liquidateur auront été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.
Le Liquidateur.

AL26022537



ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA FERME DU HAMEAU.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 874 300 €.
Siège social : 119 le Hameau – 89150 DOLLOT.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 867 747,67 € et de numéraire pour un montant de 6 552,33 €.
Gérants : M. Jean-Luc OVET demeurant à DOLLOT (89150), 119 le Hameau.M. Thomas OVET demeurant à LA BELLIOLE(89150), 25 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL26022515

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître David SERVAN, en date du 25 mars 2026, à La Rochelle.
Dénomination : ROGUET/SEDEUIL.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 12 rue du Château, 89240 Escamps.
Objet : La propriété d'immeuble, la mise en valeur des biens lui appartenant notamment par construction, modification, rénovation.
L'administration et la gestion de ses biens, de biens annexes, accessoires, notamment par location, location-vente, sous location, mise à disposition gratuite ou non au profit de tout ou partie de ses associés.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 200 euros
Montant des apports en numéraire : 200 euros.
Cession de parts et agrément : La cession de parts est soumise à l'agrément des associés.
Gérant : Monsieur Marc-Antoine SEDEUIL,demeurant 12 rue du Chateau Avigneau, 89240 Escamps
Gérant : Madame Stéphanie ROGUET, demeurant 12 rue du Château Avigneau, 89240 Escamps
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Maître David SERVAN

AL26022523

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Joyeuses Pâques

ÉQUIPEMENT

// CANOPÉE AGRIVOLTAÏQUE

Un test grandeur nature

Un projet de canopée agrivoltaïque expérimentale va voir le jour à Puyréaux (Charente), sur trois hectares de terres, où Christian Daniau entend montrer à travers les données récoltées qu'il est possible de concilier production agricole, énergie renouvelable et adaptation au changement climatique.



Christian Daniau présente la canopée photovoltaïque qui sera installée à Puyréaux (Charente). Alexandre Veschini

Début 2022, l'EARL de l'Horizon à Puyréaux (Charente), portée par Christian Daniau, son épouse et son fils Pierre-Louis, a été contacté par TSE pour un projet de canopée agrivoltaïque sur une parcelle de l'exploitation, baptisée « Les Rocs » à juste titre. Sur cette parcelle de trois hectares, une structure de panneaux photovoltaïques orientables sera installée à plus de 7 mètres de hauteur, avec 27 mètres entre deux poteaux et des travées d'environ 180 mètres de long. Les panneaux pourront être positionnés à la verticale, à l'horizontale ou à 45 degrés, afin de moduler précisément l'ombre portée sur les cultures, en fonction des stades de développement des plantes ou des pics de chaleur. TSE finance l'installation de la canopée, via la production d'électricité qu'elle revend, tandis que Christian Daniau exploite les parcelles.

Le dispositif, piloté à distance, doit produire environ 2,76 MWc, soit l'équivalent de la consommation d'une petite commune, tout en laissant passer l'ensemble du matériel agricole sous la structure. La parcelle sera truffée de capteurs (luminosité, température, humidité du sol, tensiomètres, etc.) pour mesurer l'impact réel de l'ombrière sur les rendements, la consommation d'eau et la résilience des cultures face aux aléas climatiques.

Surtout, le site est conçu comme une ferme expérimentale de long terme : neuf années d'essais, renouvelables, avec un dispositif rigoureux de comparaison entre trois hectares sous canopée et trois hectares témoins, sans panneaux, dans le prolongement direct de la première parcelle. *« Notre objectif, c'est de créer de la donnée fiable, des résultats qui ne soient pas contestables »*, insiste Christian Daniau, qui voit dans ce projet une réponse possible aux inquiétudes sur l'agrivoltaïsme.

Expérimenter et récolter des données

Si l'entreprise TSE finance la totalité de l'investissement en revendant l'électricité produite, c'est bien le profil de l'exploitation Daniau qui a convaincu la société de choisir Puyréaux comme l'une des douze fermes pilotes en France. Depuis des années, l'agriculteur s'est fait une spécialité des essais agronomiques : microparcelles, notations de maladies, comptages de plantes, suivis de rendement, en lien avec le réseau national Visioferme.

Avant même la canopée, il a fait cartographier ses sols à deux reprises (BIP et Terran) pour mesurer la conductivité et distinguer précisément les zones de potentiel, de réserve utile et de fertilité au sein de chaque parcelle. Profils culturaux, analyses de sol par zone et historique parcellaire sur près de cinquante ans lui permettent aujourd'hui de moduler les doses d'azote, de phosphore et de potasse en fonction du potentiel réel de chaque partie de champ.

Cette approche fine du sol s'accompagne d'investissements lourds : capteurs de rendement embarqués sur les moissonneuses, logiciels de cartographie, matériel pour la modulation à l'épandage et au semis. *« On a fait le pari d'investir pour 20 ou 25 ans, ça nous pèse financièrement, mais on sait déjà où l'on a le plus de chances de réussir »*, résume l'agriculteur, qui veut aller *« jusqu'au bout de la démarche »* sous les panneaux comme en dehors.

Le projet de canopée a d'ailleurs été retardé par plusieurs obstacles administratifs : avis défavorable de la CDPENAF dans un premier temps, puis blocage du permis de construire à cause d'un PLUi limitant la hauteur des projets d'énergie renouvelable à 7,50 mètres sur les communes bordant la Charente. Il a fallu revoir à la baisse la hauteur et le nombre de rangées de panneaux – de six à cinq – pour rendre le projet compatible avec les règles locales, tout en préservant le passage des engins et la cohérence des essais.

Un laboratoire pour le climat et l'eau

Les premières cultures sous canopée seront plantées à l'automne, après le montage de la structure prévu cet été, avec l'objectif de tester à la fois des cultures d'hiver (blé, orge) et de printemps ou d'été (maïs, soja, tournesol, sorgho). Le protocole, en cours de redéfinition, prévoit environ 600 microparcelles chaque année, réparties sous et hors panneaux, et répétées sur neuf campagnes.

L'enjeu central : mesurer si l'ombre modulable permet de limiter les coups de chaud, de réduire le stress hydrique et, in fine, de maintenir au moins 90 % de la production du témoin, voire de faire mieux dans ces terres à faible réserve utile. *« C'est un véritable test grandeur nature de la pertinence de ce type d'agrivoltaïsme sur les zones intermédiaires »*, explique Christian Daniau.

L'irrigation, intégrée à la structure, a été entièrement repensée durant les deux ans de retard imposés au chantier, ce que Christian Daniau voit finalement comme *« un plus »* pour le projet. La nouvelle configuration doit permettre d'évaluer précisément les économies d'eau possibles sous les panneaux, en comparant les consommations et les rendements avec la parcelle témoin irriguée dans les mêmes conditions.

L'agriculteur veut faire de ce dispositif un outil de pédagogie et de débat : le site doit accueillir visites, journées techniques, scolaires, élus et grand public. *« On veut montrer que ce n'est pas une opportunité commerciale mais une possibilité de protéger nos cultures tout en produisant de l'énergie renouvelable »*, conclut-il.

Alexandre Veschini, La Vie Charentaise

Multiplier les essais

La canopée agrivoltaïque s'inscrit dans une trajectoire plus large de diversification autour de l'énergie et de l'environnement sur l'exploitation Daniau. La ferme familiale est déjà engagée dans un projet de méthanisation, que Christian Daniau présente comme la *« continuité »* de cette recherche de synergies entre production végétale, élevage et production énergétique.

Un troupeau de moutons a été introduit, avec l'idée de tester le pâturage de couverts végétaux sous les panneaux, afin de combiner entretien des parcelles, valorisation fourragère et maintien d'une végétation permanente favorable à la biodiversité. Le site doit fonctionner avec des couverts permanents, rendus possibles par la présence de l'irrigation, pour limiter l'érosion, stocker du carbone et nourrir la vie du sol.

À terme, Christian Daniau imagine concentrer autour de la canopée toutes les technologies aujourd'hui disponibles : modulation de semis et d'intrants, robotique, machines électriques, analyses fines de marges brutes par zone parcellaire. L'enjeu est de transformer la simple carte de rendement en carte de rentabilité, pour décider où investir pour corriger les faiblesses des sols, et où, peut-être, renoncer à cultiver pour éviter des pertes récurrentes.

Dans cette vision, l'agrivoltaïsme s'inscrit dans une stratégie globale où l'énergie, l'alimentation, l'eau et la biodiversité sont abordées ensemble. *« Produire notre énergie, sécuriser notre production alimentaire, s'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité, ce sont quatre enjeux énormes, mais on n'a plus le choix »*, résume l'agriculteur de Puyréaux.

LOISIRS

// PATRIMOINE

Les Climats de Bourgogne fêtent le patrimoine mondial

Classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, les climats de Bourgogne participent à l'évènement « Patrimoine mondial en fête ».

Dimanche 19 avril, les neuf sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco en Bourgogne Franche-Comté célébreront ensemble un *« Patrimoine mondial en fête »*, autour d'un événement qui se déclinera dans chacun des sites lors d'une grande journée festive et pédagogique ! À cette occasion, les Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial vous invitent au pied des premiers Crus de la Montagne de Beaune pour un programme riche en événements : parcours dans les vignes avec dégustation de vin, jeux, livret d'énigmes, animations, exposition et jeu-concours. Une approche ludique pour découvrir pourquoi ce paysage remarquable est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. À Beaune, vous pourrez célébrer ce *« Patrimoine mondial en fête »* avec l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne au Domaine Baptiste Guyot. (48 Rue du Faubourg Saint-Martin, à Beaune) Rendez-vous entre 10 h 30 et 17 h 30 pour une immersion dans le monde des Climats et de l'inscription au Patrimoine mondial. Vous pourrez participer à une balade dans le vignoble de la montagne de Beaune, avec jeu d'énigmes et dégustation.

Berty Robert

Renseignement : evenement@climats-bourgogne.com / 03 80 20 10 40



Michel Joly

Ludique autant que pédagogique, l'évènement du 19 avril vous immergera dans les climats de Bourgogne.



Maryline en fait tout un potager







Avril au potager : **le mois clé pour des récoltes réussies**

Le mois d'avril marque un véritable tournant pour le potager. Les jours s'allongent, la terre se réchauffe doucement et les jardiniers retrouvent le plaisir de semer et planter après la pause hivernale. C'est une période intense, où chaque intervention prépare les récoltes des mois à venir.

Avant toute chose, il est important d'observer le sol. Après les pluies de fin d'hiver, la terre doit être suffisamment ressuyée pour être travaillée. Un léger bêchage ou un passage de grelinette permet d'aérer le sol sans trop le perturber. C'est également le moment pour incorporer du compost mûr ou du fumier bien décomposé afin de nourrir la terre et favoriser une bonne croissance des cultures.

Avril est un mois riche en semis. En pleine terre, on peut semer carottes, radis, épinards laitues, pois, fèves ou encore navets. Ces légumes apprécient les températures encore fraîches du printemps. Les semis doivent être réguliers et espacés dans le temps pour assurer des récoltes continues.

Certaines cultures plus sensibles au froid peuvent être démarrées sous abri ou en intérieur. C'est notamment le cas des tomates, des courgettes, des concombres ou des courges. Il est généralement préférable d'attendre la mi-mai, après les dernières gelées, avant de les installer définitivement au jardin.

Le mois d'avril demande également de la vigilance face aux caprices de la météo. Les gelées tardives restent possibles, notamment dans les zones rurales et les fonds de vallée. L'utilisation de voiles de protection peut alors sauver de jeunes plants fragiles.

Enfin, avril est aussi un moment propice pour entretenir le potager : désherber régulièrement, pailler les premières plantations et installer des tuteurs pour les cultures qui en auront besoin. Et si malgré tous vos efforts un radis pousse de travers ou qu'une limace se régale avant vous, pas de panique c'est simplement la nature qui vous rappelle que, au potager, nous ne sommes que les assistants et que les vrais chefs, ce sont les vers de terre (et parfois les limaces). Alors on garde le sourire, on replante et on espère que cette fois, les radis seront plus rapides que les escargots.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 18 avril

// Conférence au Muséoparc d'Alésia

Une conférence sur la principauté celtique de Vix et le Mont-Lassois aura lieu à 15 heures. Elle sera donnée par Bruno Chaume, archéologue au CNRS. Il présentera les découvertes récemment faites sur le site..

www.alesia.com

• Dimanche 19 avril

// Un vrai week-end d'âne à Saint-Germain-le-Rocheux

Dans le cadre du Printemps de l'Âne, la Fédération nationale âne et randonnée (FNAR) invite le grand public à découvrir une expérience unique : la randonnée avec un âne. En Côte-d'Or, cette découverte sera possible chez Donkey'âne, à Saint-Germain-le-Rocheux, près de Châtillon-sur-Seine. Au programme : petites balades, initiations, rencontres et ateliers animés par des professionnels passionnés. Les âniers de la FNAR partageront leurs secrets : comment préparer un âne pour une randonnée, comprendre son comportement, réaliser le bâtage..

www.donkeyane.com

• Vendredi 24 au dimanche 26 avril

// Salon Prestige Auto Beaune

L'édition 2026 de cet événement, organisé au palais des congrès de 10 heures à 19 heures et dédié aux amoureux des belles mécaniques franchit une étape symbolique avec la présence exceptionnelle de Sébastien Loeb, nonuple Champion du Monde des Rallyes WRC. Véritable légende du sport automobile, il devient ambassadeur officiel du salon. Plongez au cœur de tout l'univers de la passion automobile, avec une sélection de supercars, hypercars, GT, motos d'exception, ainsi que des pièces de haute horlogerie et d'art..

Tarifs : de 15 à 20 euros et gratuit pour les moins de 12 ans.

Nièvre

• Samedi 11 et dimanche 12 avril

// Métiers d'art à La Charité-sur-Loire

Quatre ateliers-boutiques dans le quartier historique de La Charité-sur-Loire ouvriront leurs portes, de 10 heures à 18h30, pour vous accueillir et échanger autour de leurs métiers. Un circuit dédié aux artistes et artisans d'art aura pour objectif de vous faire découvrir des savoir-faire variés en reliure, gravure, calligraphie, peinture, céramique, travail du verre.

Gratuit

• Dimanche 12 avril

// Marché de la butte de Montenoison

A l'occasion de la célèbre marche Nevers-Montenoison, le Marché de la Butte de Montenoison vous invite à découvrir ses artisans locaux à partir de 9 heures. Profitez de la buvette, du food truck et des animations prévues pour l'événement. C'est l'occasion parfaite pour passer un agréable moment en famille ou entre amis.

gratuit

• Vendredi 17 avril

// Tournoi de baby-foot à Marzy

Envie de passer une soirée fun, compétitive et conviviale ? Formez votre duo et venez jouer sur baby-foot dans un esprit ouvert à tous les niveaux, à partir de 19 heures au Virtual Arena, route de Fourchambault, centre commercial Carrefour. Que vous soyez pro, amateur, ou juste curieux de tester vos réflexes, ce tournoi est fait pour vous. Ambiance garantie, belles rencontres, et surtout du jeu jusqu'au bout de la soirée !

Pour vous inscrire, envoyez nom + prénom des 2 joueurs par SMS au 06 64 75 65 43. Tarif : 10 euros.

Yonne

• Samedi 11 avril

// Auxerre, Terres de Vignes

Le 11 avril prochain, l'Office de Tourisme de l'Auxerrois organise une visite guidée pour partir à la découverte de l'histoire viticole d'Auxerre et de ses environs.

Pour plus d'information contactez l'Office de Tourisme d'Auxerre au 03.86.52.06.19.

• Samedi 25 avril

// Soirée jambon Chablis

Pour la seconde année consécutive, les jeunes agriculteurs du canton de Chablis organise une soirée Jambon Chablis, à la salle des fêtes de Beine à partir de 19 heures. Avec des animations prévues au cours de la soirée, le repas est au prix de 20 euros par personne..

Pour réserver : 06 42 94 61 89

La Région Bourgogne-Franche-Comté
s'associe aujourd'hui à la filière forêt-bois pour freiner
la propagation des scolytes (insectes ravageurs).

Pour en savoir plus
Jamy vous explique ici

FORÊTS
SCOLYTES
VERS QUELLES SOLUTIONS ?

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

En partenariat avec
FIBOIS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ